



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
18 décembre 2019
Champvans- 18 h 30

COMPTE RENDU

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 65
Nombre de procurations : 10
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 12 décembre 2019
Date de publication : 26 décembre 2019

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, J.M Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, J.C Robert, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud (sauf GD148/19, GD149/19 et GD186/19 à GD189/19), P. Verne, R. Foret, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, J.P Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, F. Dray, T. Druet, J.P Fichère, J.B Gagnoux (sauf GD149/19 et GD150/19), D. Germond (jusqu'à GD185/19), J. Gruet (jusqu'à GD184/19), N. Jeannet, S. Kayi, J.P Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J.M Sermier, J.C Wambst, J. Zasempa, S. Calinon, J.L Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard (jusqu'à GD185/19), G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, A. Courderot, J. Dayet (sauf GD162/19 à GD165/19), D. Troncin, M. Jacquot suppléé par J.S Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, C. Mathez, F. David (sauf GD154/19), G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet (jusqu'à GD182/19), M. Boué, J.M Daubigney, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à I. Mangin, I. Girod à J. Gruet (jusqu'à GD184/19), J. Gruet à I. Delaine (à partir GD185/19), A. Hamdaoui à T. Druet, S. Hédine à L. Bernier, P. Jaboviste à S. Marchand, P. Jobez à N. Jeannet, A. Maire-Amiot à J.P Cuinet, P. Roche à S. Champanhet, J. Drouhain à C. Hanrard.

Délégués absents non suppléés et non représentés : J.L Bouchard, D. Michaud (GD148/19, GD149/19 et GD186/19 à GD189/19), P. Blanchet, J.C Lab, J.B Gagnoux (GD149/19 et GD150/19), I. Girod (à partir GD185/19), D. Germond (à partir GD186/19), J. Péchinot, E. Schlegel, J. Lombard (à partir GD186/19), P. Jacquot, J. Dayet (GD162/19 à GD165/19), E. Saget, F. David (GD154/19), V. Chevriaut, G. Coutrot (à partir GD183/19), R. Curly.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre VERNE.

M. le Président : Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil Communautaire. Avant d'ouvrir la séance, je laisse la parole au Maire de Champvans qui a la gentillesse de nous accueillir ce soir, dans le calme.

M. MICHAUD : Bonsoir à tous. Je serai bref, l'ordre du jour étant ce soir colossal. Je suis très heureux de vous accueillir une nouvelle fois à Champvans, dans ma commune, pour cet avant-dernier Conseil Communautaire de notre mandature, dernier de l'année en tout cas. Je suis d'autant plus heureux qu'il semble que quelques points à l'ordre du jour concernent ma délégation. Aussi, avant l'heure, je fais le vœu que cette réunion se déroule dans un climat serein - c'est ce que j'avais prévu de dire. Cela a manifestement mal commencé, mais j'espère en tout cas que la suite de la réunion sera beaucoup plus calme et que les délibérations qui vous seront proposées

trouveront un écho favorable. Ce Conseil sera évidemment suivi, comme à l'accoutumée, du verre de l'amitié. Je vous souhaite une excellente réunion et en même temps, de bonnes fêtes de fin d'année.

M. le Président : Merci. Je vous propose d'ouvrir cette séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Selon l'usage, je vais désigner un secrétaire de séance. L'ordre alphabétique des communes nous invite à proposer à Pierre VERNE d'être secrétaire de séance. Pierre, pas de problème ? Merci.

Approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 24 octobre 2019

M. le Président : Je poursuis en vous demandant de vous prononcer sur l'approbation du compte rendu du Conseil Communautaire du 24 octobre dernier. Vous en avez pris connaissance. Avez-vous des observations ? S'il n'y a pas d'observation, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 octobre 2019.

Communication des décisions prises par le Président

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

Ces communications sont présentées conjointement.

M. le Président : Je vous donne connaissance des décisions prises par moi-même et par le Bureau. Vous avez la liste dans vos dossiers. Les premières concernant les décisions prises par le Président, décisions avec incidences financières ; nous avons pour la Commande publique concernant la société CODRA, des études de mobilités du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour 57 000 euros, et pour la société NEPTIS, une réalisation d'un portail Intranet pour 14 580 euros.

Nous avons ensuite les travaux de transformation de l'ancienne voie ferrée Grévy en voie verte avec un certain nombre de dépenses :

- pour la Commande Publique :
 - le lot numéro 1 (défrichage) pour 63 750 euros ;
 - le lot numéro 2 (dépose voie ferrée existante) pour 246 000 euros ;
 - le lot numéro 3 (voirie et réseaux) pour 1 018 000 euros ;
 - le lot numéro 4 (signalisation horizontale et verticale) pour 68 600 euros ;
 - le lot numéro 5 (travaux sur ouvrage d'art) pour 678 000 euros ;
- toujours pour la Commande Publique : un accord-cadre à bons de commande pour les prestations de services pour le transport des écoles primaires pour 12 000 euros maximum ;
- pour l'Enfance Jeunesse : des achats de banquettes, de chaises et de matériels divers pour 2 6700 euros (UGAP) ;
- pour la Médiathèque : une animation de séance de jeux de société pour 360 euros (Association Libertalia).

Pour le réaménagement des combles de l'Hôtel d'Agglomération, nous avons :

- un avenant négatif de 2 916 euros ;
- un avenant positif de 9 881 euros au groupement d'achats SAS Menuiserie JULITA et l'atelier José VINCENT pour les menuiseries intérieures ;
- les travaux d'extension de voirie rue des Métiers à Rochefort-sur-Nenon pour 151 000 euros pour l'accès à la nouvelle zone Intermarché (SARL SLTP).

S'agissant des décisions sans incidences financières, vous avez la convention de partenariat avec pour objet le prêt de livres aux élèves afin de développer la lecture publique sur le territoire.

Le Bureau Communautaire a pris les décisions suivantes :

- une attribution d'une aide directe à la réhabilitation de locaux commerciaux pour l'entreprise BENETOT pour 3 000 euros ;
- une adhésion à l'association Chemin clunisien Franche-Comté Bourgogne pour 390 euros ;
- une attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association radioamateurs au service des communes Bourgogne Franche-Comté pour 1 500 euros.

Voilà pour les décisions prises tant par le Bureau que par le Président. Avez-vous des observations ou des questions ?

Mme BERNIER : J'aurais aimé avoir des précisions sur la nature de l'étude des mobilités du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour un montant de 57 000 euros, dont vous avez pris la décision. Comme nous sommes en fin de mandat, j'aurais voulu avoir des précisions sur cette étude. Quand doit-elle être réalisée ? Je souhaite que son contenu et ses résultats soient communiqués à l'ensemble des élus communautaires, puisque c'est une commande de l'Agglomération, ce qui n'avait pas été le cas concernant l'étude sur la redevance incitative, dont nous n'avions pas eu communication dans son intégralité.

M. le Président : L'étude serait lancée au début du mois de janvier 2020. C'est une étude prospective pour les nouvelles mobilités que nous pouvons examiner sur le territoire. Ce sont des études prospectives. Cela permettra de préparer le renouvellement de la délégation de service public qui aura lieu en 2021. Ce sont donc des réflexions prospectives, et bien sûr, vous aurez le résultat de l'étude. Nous vous le communiquerons. Avez-vous d'autres questions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président et par le Bureau Communautaire.

NOTICE N° 55 : TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

M. le Président : Je poursuis avec un problème un peu compliqué, j'en conviens, mais nous allons essayer de l'aborder sereinement. Il s'agit du transfert des compétences eau et assainissement. C'est la 55^e question, mais j'ai préféré que nous l'abordions en premier pour que les délégués soient bien frais pour en discuter. Les maires sont plus au courant que les délégués, chaque maire ayant reçu un courrier que j'ai adressé il y a peu de temps. J'ai rappelé dans ce courrier l'état de la situation devenue un peu compliquée suite à la loi Engagement et Proximité qui devrait être publiée dans les prochains jours, mais qui est toujours au vote. Aujourd'hui, le Sénat a dû prendre la délibération et voté. Demain, ce sera le tour de la Chambre des Députés. Cette loi n'est pas encore définitivement adoptée. Néanmoins, comme je le précisais dans mon courrier, suite aux navettes entre la Chambre des Députés et le Sénat, la saisine de la Commission Mixte Paritaire (CMP) a été poussée. La CMP est une commission mixte comprenant 7 députés et 7 sénateurs qui font une proposition de texte commune. Traditionnellement, comme indiqué dans mon courrier, l'usage veut que cette CMP soit suivie intégralement, des négociations étant faites au plus haut niveau.

L'usage parlementaire veut que chacune des chambres les adopte en l'état. Néanmoins, elle n'est toujours pas votée aujourd'hui, mais avec ce qui a été proposé dans cette CMP, elle sera probablement entérinée. C'est pour cela qu'il y a un peu d'urgence, et il me paraissait important que nous en parlions ce soir. Pour rappel, les compétences eau, assainissement et eaux pluviales sont bien transférées aux communautés d'agglomération au 1^{er} janvier 2020. Cela n'a pas changé. Chaque commune du territoire peut demander à redéléguer ces compétences auprès de la commune qui le solliciterait si elle le souhaite, ce qui est nouveau. Cela remet donc un peu les choses au point de départ, sachant que l'Agglomération doit prendre acte de cette demande. Cependant, nous pouvons la refuser si c'est dûment justifié. Nous pourrions imaginer, si toute une cohérence se faisait, refuser à une commune qui voudrait être toute seule, alors que la cohérence voudrait qu'elles soient ensemble. Je pense qu'il faudrait de bons motifs.

Nous avons essayé d'imaginer un calendrier compatible avec les uns et les autres. Je n'oublie pas que notre prochain Conseil Communautaire aura lieu le 28 janvier 2020. Ce sera le dernier de notre mandat. À l'occasion de ce Conseil, nous aurons un sujet à l'ordre du jour concernant l'examen de la DSP pour gérer nos points d'eau de Dole, que ce soit la piscine du centre Pierre Talagrand, l'Aquaparc ou la piscine de Tavaux, mais nous aurons l'occasion d'y revenir le

moment venu. En tout cas, ce sera la dernière séance. Nous proposons d'examiner aussi ces transferts de compétences qui seraient souhaités et les communes qui souhaiteraient récupérer cette compétence compte tenu de cette porte ouverte par la loi.

Je conviens que le problème est très complexe. Nous avons tout organisé pour que tout soit opérationnel au 1^{er} janvier prochain. Or nous avons remis les compteurs à zéro. J'ajoute à cela que pour les syndicats qui fonctionnent sur le territoire, notamment ceux sur plusieurs communautés de communes, cela ne bouge pas. Puisque nous avons simplement le transfert des désignations, ils n'ont pas vocation à évoluer. En revanche, les trois syndicats d'assainissement existants que sont le Syndicat de la Vèze, le Syndicat du Pays d'Amaous et le Syndicat des Ruchottes sur notre territoire peuvent perdurer jusqu'au 30 juin 2020, quitte à ce que nous reprenions une délibération plus tard pour que cette compétence soit déléguée aux syndicats et qu'ils puissent continuer comme avant. Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Je vous propose ce soir que, suite au courrier que je vous ai adressé, les communes réfléchissent et délibèrent dans ce sens, et que d'ici le 15 janvier prochain, elles décident si elles veulent ou non reprendre cette compétence.

S'agissant de l'eau potable, nous n'avons pas de problème ; l'ensemble de la cartographie des zones ne posant pas de problème, puisque c'est délégué à des syndicats qui persistent. Cela ne pose donc pas de problème. Ce sont plutôt l'assainissement et les eaux pluviales qui pourraient poser problème. Dans un premier temps, concernant l'assainissement, nous allons vous demander de délibérer au 15 janvier. Tout le monde a bien conscience que nous sommes en changement de mandat, en périodes électorales. Cela pose beaucoup de complexité. L'idée est de mettre en place une convention d'un an, commune par commune pour celles qui souhaiteraient garder cette compétence, de manière à pouvoir confirmer et renégocier proprement ces perspectives pour les années futures et de voir les modalités. Prendre les délégations, c'est une chose, mais n'oubliez pas que si vous reprenez les délégations, il faudra prendre les investissements et un certain nombre de choses qui peuvent poser question à certaines communes.

Enfin, concernant les eaux pluviales, et cela faisait partie de la délibération de ce soir, le sujet est bien discuté. Nous avons proposé dans un pacte de prendre uniquement les conduites d'eau sous terre et non ce qui est au-dessus (avaloirs, etc.) Nous avons bien conscience que cela pose certains problèmes, mais nous avons dit que nous nous donnions un an pour examiner les conséquences de tout cela et les conséquences financières.

Par ailleurs, je voudrais dire une dernière chose. Sachant que la compétence est de plein droit à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il sera proposé de poursuivre la mise en place du schéma directeur des investissements d'eau et d'assainissement sur l'ensemble du territoire, cette compétence appartenant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je pense que dans l'intérêt général de notre territoire, nous avons intérêt à poursuivre cette étude et à parvenir à prioriser les choses, sachant qu'avec ces 22 DSP, nous devons voir un peu qui paie quoi, puisque tel est le problème. Voilà les débats. Je ne voudrais pas que nous ouvrons un débat trop long ce soir, parce que c'est compliqué, aucune commission n'en ayant débattu. Nous ne sommes pas en configuration la plus apte pour discuter de tout cela. Néanmoins, j'aimerais recevoir vos avis « à chaud ». Je peux ajouter que la commune de Saint-Aubin a déjà délibéré, le hasard du calendrier ayant fait qu'ils ont reçu la lettre le jour où se tenait leur Conseil Municipal. Ils ont émis le vœu de conserver cette compétence. Nous avons donc déjà une commune qui serait sortie du système sur lequel nous étions partis au 1^{er} janvier.

Je l'ai dit souvent au Bureau, mais je vous rappelle en préambule que les compétences eau et assainissement n'étaient pas une revendication de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. En tant que président, je n'ai jamais rien demandé. C'est un transfert de compétences plus subi que choisi. Néanmoins, une fois que nous sommes partis, nous essayons de faire les choses en cohérence et de faire ce schéma directeur des investissements à faire pour déterminer un plan pluriannuel, pour ensuite travailler sur des convergences en termes de prix, et notamment de prix du mètre cube. Nous essayons d'homogénéiser les choses sous réserve que tout le monde ait la même qualité d'eau, de traitement et d'assainissement. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction. Nous rentrons dans un sujet lourd dès le début, mais c'est quasiment notre dernier Conseil du mandat. Je vous laisse la parole et nous tâcherons de conclure.

Je vous le dis tout de suite, mais j'y reviendrai : nous gardons tout de même une délibération en fin de mandat, puisque nous avons un certain nombre d'alternatives, notamment la tarification (nous reconduisons les tarifs proposés). Comme nous ne savons pas ce qu'il se passera au 1^{er} janvier, pour éviter de nous faire piéger, je vous inviterai à délibérer sur ces tarifs pour que nous ayons une base de travail au moins pour toutes les communes qui resteraient dans le giron

de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour cette compétence. J'espère avoir été assez clair. Le sujet n'est pas très complexe, il est surtout malvenu en termes de calendrier, mais nous ne faisons pas le calendrier parlementaire, et encore moins les transferts de compétences. Je vous cède la parole.

M. THUREL : Je voudrais savoir quelle position nous devons adopter avec le personnel qui s'apprêtait à passer à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, comme la secrétaire du Syndicat des Ruchottes. Elle se pose des questions. Il était prévu de créer un poste de quatre heures. Qu'allons-nous lui dire ? Quitte-t-elle le Syndicat des Ruchottes ? Continue-t-elle au Syndicat des Ruchottes ? Si elle continue, nous devons lui envoyer un courrier pour la prévenir.

M. le Président : Je sais bien que cela fait partie des problèmes pratiques. En tout cas, vous connaissez l'esprit dans lequel nous travaillons. Nous ne laisserons personne sur le bord de la route. Nous pouvons laisser le transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous détachons cette personne selon les modalités antérieures et nous poursuivons comme avant, mais elle aura simplement une feuille de paie Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et elle sera détachée comme nous le faisons – tu es bien placé pour le savoir comment– ce qui ne la pénaliserait en aucune manière. Si elle souhaite rester au Syndicat des Ruchottes, dans la mesure où les syndicats perdurent jusqu'au 30 juin dans le contexte actuel de la loi, elle fera comme elle l'entendra. Cela ne nous pose pas de problème, nous verrons avec elle pour faire au mieux. L'objectif est évidemment de ne pénaliser personne.

M. WAMBST : Merci, Monsieur le Président. Je voulais intervenir de façon très générale sur ce dossier. Je considère que dans les prochaines années, l'eau sera un enjeu de plus en plus sérieux et grave à piloter. S'il y a quelque part une compétence logique à exercer au niveau communautaire, c'est bien dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, parce qu'aujourd'hui, nous avons peut-être encore une certaine fragilité de l'approvisionnement dans la mesure où les réseaux ne sont pas interconnectés. Si le pilotage se fait au niveau communal, l'interconnexion entre les différents réseaux est plus difficile à faire que si la compétence est exercée au niveau communautaire.

Je pense que la gestion de l'assainissement et le fait que chacune des stations d'épuration, une fois l'eau épurée, rejette cette eau vers l'aval font que là aussi, la cohérence technique entre les différentes stations de l'assainissement est une bonne chose. Je pense que c'est au niveau communautaire que nous sommes les mieux placés pour pouvoir piloter cela. Cette posture me fait dire que c'est une bonne chose d'envisager une compétence communautaire pour cet élément essentiel, pour notre vie commune à tous à l'avenir. Du coup, la prise de décision et la responsabilité sont lourdes à assumer, mais elles seront mieux assumées à ce niveau que si nous avons un parallélisme de compétences entre les différentes communes.

M. le Président : Je partage votre réflexion. Simplement, le fait de déléguer de nouveau certaines compétences aux communes n'empêchera pas de travailler en commun, bien sûr, ni de mettre en cohérence. Justement, j'aimerais que nous nous donnions une année, le temps nécessaire pour voir les conventions de sous-délégations de cette compétence, mais il est évident que l'objectif est de demander notamment dans le cadre de cette convention de sous-délégation, que les communes s'engagent à faire les travaux nécessaires au bon état de leur réseau pour que les conditions de rejets de l'eau respectent les normes obligatoires. C'est pour cela que nous nous donnerons une année pour rediscuter point par point, mais nos services ont déjà beaucoup travaillé sur le sujet.

L'objectif serait peut-être d'arriver à refaire tout cela, pour ceux qui veulent les garder au maximum jusqu'à 2027, date maximale à laquelle nous pourrions mettre en face toutes les DSP si nous devons refaire une approche intercommunale. Aujourd'hui, de nombreuses DSP se poursuivent. Nous n'avons juridiquement pas le droit ni de raison de les remettre en cause. Je partage votre analyse sur le fond. Le fait que nous soyons tous autour d'une table n'empêchera pas le fait que nous déléguions et que certaines communes conservent certaines compétences. Cela n'empêchera pas le travail en commun, j'en suis bien convaincu, mais le Maire de Saint-Aubin pourra nous le garantir.

M. GINET : Je voudrais dire que s'en remettre à la sagesse de la CMP est la pire des solutions qui puissent nous être proposées. Il y aura une espèce de mitage sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui plus est, la délégation de gestion ne pourra pas se faire sur le bloc, c'est-à-dire eau, assainissement, etc. À Sampans, si cela me prend, je peux choisir les eaux pluviales, et je « balance » le reste à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. C'est méconnaître la situation qui peut être celle de nos communes. Même si nous ne partageons pas ce

point de vue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui nous l'a imposé, dans un certain nombre de domaines, et notamment celui des eaux pluviales, il y a une nécessité d'avoir une politique ordonnée et coordonnée. Là, excusez-moi du peu, mais ce sera le grand « bordel ». Voilà ce que je veux dire. Aujourd'hui, on ne peut évidemment que regretter d'être arrivé à cette cote plus que mal taillée. Voilà mon point de vue.

M. le Président : Oui, mais la sagesse des parlementaires a renvoyé à notre propre sagesse. Je ne doute pas que nous serons 47 autour de la table. Je partage aussi cette réflexion. Quoi que nous fassions, nous devons le faire en cohérence. Le problème est que nous savons d'où nous partons, les compétences eau et assainissement étant variées, pour ne pas dire autre chose, elles sont assez différenciées. Je vais laisser le Maire de Saint-Aubin s'exprimer, mais il avait des réserves, des travaux en cours. Il a un schéma déjà en cours. Je pense qu'il y a des phasages à faire. Je peux comprendre que certaines communes ont envie de finir certaines phases, que d'autres sont aujourd'hui en début de phase, qu'elles n'ont pas envie d'en démarrer, ou qu'elles ont envie de les démarrer avec nous. Je suis d'accord, mais nous allons essayer de trouver le bon chemin avec souplesse, efficacité et intelligence.

M. DIEBOLT : J'ai une question plus sur la forme que sur le fond. Au début du mois de novembre, nous avons délibéré sur la charte de transfert de compétences eau et assainissement. Nous l'avons votée à Jouhe. Malgré cela, devons-nous revoter une nouvelle délibération ?

M. le Président : Si vous ne votez pas, cela veut dire que le transfert est entériné au 1^{er} janvier, puisqu'il faut un acte volontaire de la commune pour dire : « *je veux conserver/récupérer cette compétence* ». Il faut donc un acte volontaire. Pour les communes qui ne bougeront pas, cela suivra le fil, et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prendra la suite. Ce n'est pas pour autant que ce sera simple. C'est compliqué, nous avons un appel d'offres qui doit démarrer. Normalement, nous devons trancher demain. Nous ne savons pas si nous le faisons sur 47 communes, sur 40, ou sur 38. Nous savons qu'aujourd'hui, le hasard ou la caractéristique de notre territoire fait que seulement deux cabinets sont allés jusqu'au bout de la réponse, et ce sont nos deux prestataires, Suez et Sogedo.

Sans pouvoir soupçonner quoi que ce soit, la Commission d'Appels d'Offres fera ses réflexions, mais *a priori*, des partages un peu logiques peuvent se faire, car ils ont répondu de manière un peu plus concurrentielle sur les territoires où ils étaient déjà bien implantés. C'est un « partage des rôles ». Je ne veux pas dire qu'il est organisé, loin de là, mais je pense que c'est du bon sens. Tout cela pour dire que c'est vrai, c'est compliqué. Effectivement, il serait plus facile d'imaginer qu'il y a quelques exceptions. Saint-Aubin a déclenché le tir, parce qu'ils ont une raison très objective, ils sont en bout de réseau. Ils n'ont donc pas les mêmes problématiques qu'à Biarne. Je pense que dans ce genre de chose, le pire n'est jamais certain. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GUERRIN : Je voulais savoir si cela fera l'objet d'un vote au prochain Conseil Communautaire. Si une majorité sort, comment cela se passera-t-il ?

M. le Président : Non, parce que la compétence est transférée au 1^{er} janvier. Nous prendrons un vote, par exemple pour Saint-Aubin qui a demandé à redéléguer. Je pense qu'une délibération du Conseil Communautaire est nécessaire pour m'autoriser à signer la convention avec Saint-Aubin qui souhaite récupérer cette délégation, ou plutôt pour leur remettre cette sous-délégation de compétence. Le vote se fera donc au coup par coup. Ce ne sera pas un vote global. Ce n'est pas comme le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) de ce soir que nous voterons globalement.

M. GUERRIN : Si seules trois communes le demandent, peuvent-elles partir ?

M. le Président : Elles le peuvent, sauf que nous pouvons très bien en accepter une seule sur les trois et refuser les deux autres, parce que cela mettrait en péril l'équilibre global du territoire. Après, elles peuvent toujours contester. Il ne faut pas oublier qu'*in fine*, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a la main, à condition de justifier. Il ne faut pas faire simplement pour embêter telle ou telle commune. Avez-vous d'autres interventions ?

M. REGARD : Par exemple, à Romange, c'est un syndicat. Chaque commune décide-t-elle, ou est-ce le syndicat ?

M. le Président : C'est le syndicat. Les syndicats ont cette possibilité de continuer jusqu'au 30 juin, puisque c'est la loi qui sera votée demain. Néanmoins, avec notre compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous pouvons déléguer à un syndicat. Nous avons

deux cas de figure : soit les syndicats se dissolvent et nous reprenons la main au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, soit nous laissons le syndicat et nous déléguons de nouveau notre compétence à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Si c'est un syndicat d'intercommunalité, le coup est parti, cela ne change pas. Nous délibérerons simplement pour désigner de nouveaux représentants qui ne seront plus ceux des communes, mais de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Là encore, nous faisons des choses de bon sens en redésignant les mêmes personnes. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : Monsieur le Président, merci. Chers collègues, bonjour. Je partage l'idée de Jean-Claude WAMBST comme quoi l'eau est un bien essentiel. Dans les années à venir, ce sera un bien primordial, même si dans ce département du Jura, nous sommes un peu assis sur un château d'eau. Nous ne nous en rendons pas tout à fait compte, mais je crois que de plus en plus, il sera important de gérer l'eau. Ne vous faites pas d'illusion, cela coûtera de plus en plus cher, parce que nous pouvons considérer qu'un certain nombre de stations d'épuration sont aujourd'hui amorties et financées. Toutefois, nous avons de plus en plus de pression pour que demain, nous épurions la totalité des molécules présentes dans les eaux usées (je pense notamment aux médicaments, aux hormones que les unes peuvent utiliser) et qui ne sont pas traitées aujourd'hui dans les stations d'épuration. Si nous les traitons, je vous assure que le prix sera incommensurablement plus cher que simplement en retirant les polluants habituels de notre eau.

Malgré tout, je pense à la différence du coût de Jean-Claude WAMBST. Depuis un certain nombre de décennies, il y a eu beaucoup de travail de fait. Nous ne pouvons pas reprocher aux collectivités, notamment aux communes, de ne pas avoir avancé sur le sujet et de ne pas avoir fait ce qu'il fallait elles-mêmes ou en s'unissant dans le cadre de syndicat ou de structure. Il faut rappeler dans cette période où tout le monde considère qu'aujourd'hui, c'est plus mauvais qu'avant, que nous avons de l'eau bien meilleure et bien mieux traitée aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a 30, 40 ou 50 ans. C'est le premier point.

Deuxième point. Monsieur le Président, vous avez évoqué l'agenda parlementaire. Excusez-moi, mais il n'est pas géré par les députés de l'opposition. Je suis un député de l'opposition. D'ailleurs, il aurait fallu le rappeler à ceux qui sont venus et qui ont pris la parole au début. Les lois et les personnes qu'ils ont citées n'étaient pas forcément dans le bon ordre, puisque, quand on est dans l'opposition, par définition, on ne prépare pas les textes de loi. Néanmoins, concernant l'agenda parlementaire, pour ce qui concerne la loi Engagement et Proximité, vous vous êtes bien aperçu que le premier passage à l'Assemblée nationale s'est fait le jour du Salon des Maires. Le problème n'était donc pas de savoir comment nous pouvions nous en sortir *in fine*, mais le problème était une question d'affichage, et nous avons une certaine habitude avec ce gouvernement. Effectivement, la loi NOTRe a prévu d'avoir un transfert de compétences aux EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

La loi Engagement et Proximité ne prévoit pas qu'il n'y ait plus de transfert de compétence. Il faut que nous soyons extrêmement clairs sur le sujet. Elle prévoit un transfert de compétences. La CMP s'est réunie le 11 décembre dernier, elle a validé un texte qui doit ensuite passer devant les deux assemblées, mais depuis 1958, nous n'avons jamais vu un texte validé par la CMP, donc par la majorité, ne pas être validé après par la séance publique. Il sera donc validé demain matin par la séance publique, quels que soient les votants. Du coup, dans ce texte de demain matin, il est question de subdélégation à la demande des communes. Quand j'entends les questions « va-t-on voter en Conseil Communautaire ? », non, nous ne voterons pas en Conseil Communautaire. Nous voterons en Conseil Communautaire quand les communes auront demandé à avoir une subdélégation de tout ou partie de l'assainissement et de l'eau potable. Cela veut dire que la commune fait la demande, l'Agglomération a trois mois pour répondre à la demande de la commune. Si elle répond positivement, l'affaire est entendue pour la réponse ; si elle répond négativement, la loi prévoit que la réponse négative soit particulièrement argumentée. Il faut donc qu'elle soit argumentée.

Après, une fois que l'Agglomération aurait accepté, là, il y aurait effectivement un vote pour redonner à telle ou telle commune une subdélégation. À Saint-Aubin, la demande étant faite, une fois cette affaire validée, cette subdélégation doit faire l'objet de convention, parce que des moyens seront à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et non plus à la commune. Qui va utiliser le fontainier ? Comment assurer la facturation ? Comment tout cela se fera-t-il ? Cela peut être en partie par la commune, en partie par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tout en sachant que la loi prévoit bien que la responsabilité générale appartiendra toujours à l'Agglomération. Je regrette que le gouvernement ait fait la différence entre les EPCI et les agglomérations, c'est-à-dire entre les communautés de communes et les agglomérations, les

communautés de communes n'ayant pas tout à fait le même texte dans la mesure où elles peuvent repousser les prises de compétences jusqu'en 2026. Après, je vous le dis franchement, Monsieur le Président, les Conseils Municipaux qui souhaitent conserver leurs compétences doivent le dire. Ceux qui pensent que l'on peut mieux faire en faisant tout en commun doivent le dire aussi.

Néanmoins, je pense qu'il ne faut pas d'arrière-pensées. Tout le monde entend, le député entend plus que les autres, parce qu'on lui rapporte plus qu'ailleurs, sur le terrain : « on a un prix de l'eau relativement bas, et nous a dit que lorsqu'on allait passer à l'Agglo, le prix allait augmenter, parce que cela passe à l'Agglo ». Non, nous n'augmentons pas le prix de l'eau, parce que cela passe à l'Agglo. Nous augmentons le prix de l'eau, parce que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole fait des travaux et que les travaux engendrent un prix de l'eau qui croît. Si nous y allons dans cet esprit, il vaut mieux ne pas y aller et dire à ces contribuables, à ces concitoyens : « j'assume, je prends la responsabilité, et je demande à ce que ma commune continue à gérer l'eau par subdélégation ». Si d'aventure on passe à l'Agglo, cela veut dire que l'on est solidaire et que l'on démentira évidemment, quand on verra une différence de prix qui peut être significative dans les années futures. Ce n'est pas l'Agglomération qui augmentera les prix, mais ce sont les travaux, l'épuration supplémentaire que l'on nous demandera, mais pas la gestion intercommunale de ce fait.

Voilà, je voulais simplement que l'on soit bien clair sur la question. Pour une fois, malgré tout, que les maires auront la possibilité de dire clairement ce qu'ils ont envie, on ne peut pas reprocher à ce texte – même si je suis dans l'opposition, je reconnais les mérites d'un certain nombre d'avancées dans ce texte – de ne pas vouloir donner aux maires le choix *in fine* de gérer ou non l'eau et l'assainissement chez eux.

M. le Président : Voilà. Je m'excuse pour ce calendrier aussi serré, mais n'hésitez pas à remonter vers les services toutes les questions que vous aurez pour que vous puissiez prendre une décision en connaissance de cause par rapport à toutes ces problématiques. Je passe. Il n'y a pas d'autre intervention. Nous n'avons pas de délibération à prendre. C'est simplement une prise d'acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire prend acte de cette notice.

Nous revenons à la première question sur les admissions en non-valeur.

NOTICE N° 01 : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

M. MACARD : Merci, Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. C'est une chose que nous serons amenés à prendre dans nos communes pour les mauvais payeurs. À la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, un certain nombre de titres de recettes émis depuis 2006 restent à percevoir malgré toutes les procédures de recouvrement employées. Dans un souci de limiter les frais de gestion, le Trésorier communautaire propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre d'usagers.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- de prendre acte des créances annulées sur décision de justice ;
- d'autoriser Madame le Comptable Public à arrêter les poursuites à l'encontre des redevables concernés par les créances présentées en annexe, et d'admettre en non-valeur lesdites créances irrécouvrables ;
- de procéder à l'ajustement de la provision pour créances douteuses, objet d'une notice séparée ;
- de procéder à l'ajustement des crédits correspondants *via* la Décision Modificative objet d'une notice séparée ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder aux opérations comptables nécessaires.

Vous avez en annexe les listes A et B.

M. le Président : Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 02 : AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR CREANCES DOUTEUSES

M. MACARD : Évidemment, pour faire suite à cette décision, il faut le mettre en provision. Un certain nombre de titres recettes émis depuis 2006 restent à percevoir malgré toutes les procédures de recouvrement employées. Dans un souci de limiter les frais de gestion, le Trésorier communautaire propose d'arrêter les poursuites et d'admettre en non-valeur les restes à recouvrer correspondants à l'encontre d'usagers. L'ajustement à faire pour créances douteuses a été constitué en cours d'exercice 2018 à hauteur de 217 411 euros, puis ajusté à hauteur de +24 750 euros à l'occasion du budget primitif 2019. Compte tenu du montant des créances admises en non-valeur, il convient d'ajuster la provision.

Le Conseil Communautaire est appelé à :

- ajuster la provision pour créances douteuses 2019 à hauteur de -57 507 euros selon la méthode mixte adoptée lors de sa mise en place et détaillée plus haut ;
- réévaluer la provision pour créances douteuses 2020 à hauteur de +32 462 euros selon le détail présenté ci-avant ;
- procéder aux ajustements budgétaires nécessaires dans le cadre de la Décision Modificatives 2019 et du Budget Primitif 2020, objets de notices séparées.

Vous avez tous les détails dans votre dossier.

M. le Président : Y a-t-il des questions sur ces provisions sur créances douteuses ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

Nous passons à la décision modificative.

NOTICE N° 03 : DECISION MODIFICATIVE

M. le Président : Ce sont des ajustements sur le budget de fin d'année. Il n'y a pas grand-chose de spécial. Les quatre premières lignes concernent des ajustements liés à la mutualisation. Cela doit correspondre à 43 000 euros que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole doit à la ville de Dole, montant constaté des deux côtés. Vous savez que les ajustements de ces mutualisations sont calculés de manière à ce que ce soit pile avec l'année civile. Nous les ajustons donc toujours en fin d'année. Nous venons de passer une délibération dans laquelle nous avons constaté que nous perdions 42 507 euros. Nous le passons donc dans cette écriture ici. Nous ajustons la provision dans les dépenses d'ordre : nous voyons que nous avons pris 57 000 euros de provisions antérieures, nous dotons de nouveau 56 000 euros cette année, et nous faisons l'ajustement de la section en réduisant le virement en section d'investissement de 85 000 euros.

S'agissant de la section d'investissement, nous réduisons les dépenses imprévues de 86 507 euros, et nous ajustons en contrepartie au niveau des recettes d'investissement. Nous réduisons ainsi la provision de 57 000 euros (reprise de provision précédente), nous dotons de nouveau de 56 000 euros la provision pour l'épargne-temps, et nous reprenons les 85 000 euros que nous avons ajustés dans la section de fonctionnement. C'est donc un ajustement assez modeste, mais un peu technique de fin d'exercice.

Concernant les budgets annexes, nous devons comptabiliser les stocks. Nous annulons donc le stock initial pour 2 541 euros, nous constatons l'encours de production de cette année pour 68 000 euros, et nous constatons le stock final pour 2 341 000 euros. Nous reprenons 7 000 euros de dépenses imprévues. L'ajustement de dépenses diverses correspond à une enveloppe constituée par précaution de 162 150 euros, et nous réduisons aussi la dotation de l'investissement de 100 000 euros pour pouvoir atteindre notre équilibre à hauteur de 2 341 000 euros en fonctionnement. En investissement, nous reprenons à l'inverse les encours pour 68 600 euros, le stock initial en crédit pour 2 541 euros, le stock final pour 2 341 000 euros. Nous corrigeons avec les deux opérations que nous avons transférées. Nous avons un ajustement d'emprunt (variable d'équilibre) pour 160 150 euros. Nous réduisons ainsi des emprunts qui ne seront pas contractés. Vous avez les 100 000 euros d'emprunts à section qui viennent de la ligne supérieure. Ce sont donc des ajustements techniques de fin d'année et qui permettent de passer l'ensemble des opérations.

Nous avons également un ajustement de 80 000 euros dans le budget annexe Transports. C'est une dépense supplémentaire sur la DSP Transport qui est ajustée une fois que nous avons les chiffres définitifs de l'année 2019 et que nous pouvons ajuster pour respecter la séparation et avoir les bonnes charges sur le bon exercice. Nous retrouverons bien sûr tout cela dans le compte administratif.

Avez-vous des questions sur cette décision modificative ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 04 : FIXATION DES TAUX DE FISCALITE LOCALE POUR 2020

M. le Président : Le problème est assez simple. Il vous est proposé de reconduire les taux que nous avons fixés l'an dernier. Évidemment, nous ne changeons rien pour 2020, comme nous l'avons annoncé au moment du rapport d'orientations budgétaires. Nous laissons :

- la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) à 22,58 % ;
- la TH (Taxe d'Habitation) à 15,75 % ;
- la taxe foncière sur les propriétés bâties à 3,61 % ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4,12 % ;
- la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) à 10,41 %.

Avez-vous des questions ?

Mme BERNIER : Je veux indiquer pourquoi je ne voterai pas la fiscalité. Si les taux sont les mêmes que l'an dernier, vous l'avez dit vous-même, nous sommes en fin de mandat. Sur l'ensemble du mandat, les taux sur la fiscalité ont été considérablement augmentés. Sur la taxe d'habitation, il y a une augmentation de 39 % entre 2014 et 2019, et sur la taxe foncière, de 186 %, ce qui fait que cela place la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans, je crois, la troisième agglomération en termes de taux de fiscalité. C'est un record, dont nous pourrions nous passer. Par conséquent, je ne voterai pas la fiscalité.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GINIÈS : Je voudrais savoir si notre député pouvait éventuellement nous éclairer sur la compensation de la taxe d'habitation quand elle disparaîtra ? Il semble qu'il y ait des frictions entre les communes, ou du moins les associations représentatives, et le gouvernement sur la date de référence, 2017, 2018 et 2019. Cela a des conséquences, bien évidemment, importantes sur ce domaine. Je ne sais pas si cela a évolué ou si l'on est toujours en train de se chicaner pour savoir où l'on va.

M. le Président : Monsieur le Député souhaite-t-il répondre ? Nous sommes un peu hors sujet ce soir, mais si nous voulons profiter de la chance d'avoir un parlementaire...

M. SERMIER : ... qui sera là au mois d'avril quoi qu'il en soit. La compensation de la taxe d'habitation est une mesure qui a été prise dans la précipitation – chacun s'en rappelle – et sans étude d'impact, ce qui fait qu'aujourd'hui, effectivement, le gouvernement est en grande difficulté sur le sujet. Des promesses ont été faites, mais elles sont incapables d'être tenues. À cet instant, la loi de finances 2020 a été votée sur les compensations 2020 sans aborder strictement l'avenir, c'est-à-dire 2021, 2022 et 2023, c'est-à-dire le moment où il y aura la suppression totale et pour tout le monde de la taxe d'habitation. Toutefois, nous ne connaissons pas aujourd'hui les compensations, si elles devaient être effectivement sur les bases des données 2019, puisqu'à la limite, c'est à partir de 2020 que tout cela sera supprimé, ou si elles sont à partir de 2017. Il y a donc un vrai sujet. Constitutionnellement, quand un gouvernement décide de supprimer une recette fiscale d'une collectivité, il doit compenser à due concurrence et à l'euro près, sauf que dans ce cas précis, le gouvernement dit : « oui, on compense la totalité, il n'y a pas de problème, mais on considère que l'on annule les augmentations ».

Contrairement à ce que vient de dire Madame BERNIER, il n'y a pas que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui a augmenté. Je rappelle que s'il y a eu des augmentations, elles ont été principalement dues aux dotations sérieusement écornées par les gouvernements précédents. Je rappelle que le ministre de l'Économie de l'époque, Monsieur MACRON, avait déjà

commencé à en vouloir aux communes. À partir de là, s'il y a eu ces augmentations, d'après les éléments que nous avons, il y en a eu dans plus de 60 % des collectivités. Les collectivités sont donc inquiètes. Nous ne savons pas exactement comment cela finira. Nous pouvons simplement vous dire aujourd'hui que cela a quand même réussi à ressouder, ce qui n'était quasiment jamais le cas depuis des décennies, l'ensemble des grandes associations d'élus, c'est-à-dire association des maires, associations des départements de France, association des régions de France et l'AdCF (Assemblée des Communautés de France), dont vous faites partie en tant que membre du Bureau. Cela a donc ressoudé ces quatre grandes associations en disant : « *attention, s'il n'y a pas de compensation demain, ce sont 20 % ou 30 % d'augmentation fiscale sur le terrain, ou alors des services publics en moins* ».

M. le Président : Cela reste un souci d'inquiétude tant que ce problème ne sera pas clarifié. Y a-t-il d'autres interventions sur cette fiscalité ? Je mets au vote. Qui s'oppose à ces taux de fiscalité ? Je compte huit oppositions. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 8 oppositions), approuve cette notice.

NOTICE N° 05 : BUDGET PRIMITIF 2020

M. le Président : Selon l'usage, je vous propose d'avoir une présentation assez rapide, puisque vous avez un document que vous avez pu examiner. Bien évidemment, la Commission a eu également cette présentation. Je préfère laisser un peu de temps au débat si vous le souhaitez, plutôt que de passer en détail toutes les lignes, ce qui serait un peu fastidieux et pas forcément fondamental.

Propos introductif

Je passe très vite sur cette partie, car nous avons repris ce qui avait été débattu au niveau du rapport d'orientations budgétaires (ROB). Nous vous rappelons des engagements de l'État, les 11 milliards d'euros prélevés sur les dotations entre 2013 et 2017, et en contrepartie, les dotations qui ont été en diminution sur nos propres recettes. Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous sommes passés de 5 273 000 euros à 3 320 000 euros. Il faut quand même prendre conscience du fait que sur notre territoire, au total, quand nous cumulons Dole, les 46 communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, 11 millions d'euros ont disparu de notre territoire, ce qui n'est pas une paille compte tenu des besoins d'investissement que nous pouvons avoir les uns et les autres. Je rappelle les grandes orientations du budget, ce qui est important. Bien sûr, la priorité est de dire que le budget 2020 s'inscrit naturellement dans la continuité du budget 2019, surtout pour une année de fin de mandat. Il y aura des élections. Ce n'est donc pas le moment de faire des choix stratégiques.

Néanmoins, il faut quand même affirmer les bases qui nous ont permis de monter ce budget. Ce sont :

- le gel des taux (nous venons de les voter) ;
- les bases fiscales (nous reviendrons sur l'augmentation de 1,5 %) ;
- la poursuite des objectifs et les données retenues dans le Pacte Financier et Fiscal ;
- la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (nous le verrons dans les *slides*) ;
- la maîtrise de la masse salariale, sujet important : ce n'est pas pour faire des économies, mais pour optimiser la gestion au mieux de nos collectivités ;
- la poursuite de la politique d'investissement.

Comme vous le savez, ce sont des données importantes.

Nous venons de parler des taux. Au niveau des bases, nous avons retenu les bases de fiscalité locale (physiques + nominales) de +2 %. Nous n'avons toujours pas le taux qui sera appliqué pour 2020, puisque c'est le taux de novembre qui paraîtra incessamment sous peu. Il n'est toujours pas paru aujourd'hui. Toujours est-il que si nous avons fait le taux à fin octobre, nous serions à +1,87 % de base d'imposition, l'indice des prix à la consommation (IPC) servant de référence dorénavant, et ce depuis deux ou trois ans dans les lois de finances. Il n'y a donc pas de vote chaque année, l'indice s'appliquant. Nous sommes assez prudents, puisque nous sommes partis sur des bases de 2 %. Je pense que nous aurons de bonnes surprises sur cet aspect, mais en tout cas, nous avons monté notre budget avec ces hypothèses. Il faut savoir que le budget étant préparé

depuis un certain temps, nous n'avions pas des chiffres aussi favorables. Je ne reviens pas sur les taux, puisque nous venons d'en délibérer.

Par ailleurs, notre endettement a été augmenté dans la mesure où nous finançons de grosses opérations, et vous le savez. Simplement, s'agissant de la dette par prêteur, vous voyez que nous répartissons la dette par prêteur. Nous avons cette politique d'équilibre entre la Caisse d'Épargne, la Banque Postale, la CDC, etc. Nous répartissons aussi les risques, encore que c'est un peu artificiel. Finalement, nous n'avons quasiment que du taux fixe, sachant que ce que nous avons mis en taux variable est le Livret A, même si celui-ci reste très stable. De plus, il y a une petite particularité : le taux moyen pondéré est de 1,28 % sur l'ensemble de nos emprunts. Nous sommes aussi une collectivité récente, jeune. Nous n'avons donc pas de vieux emprunts à des taux élevés. Un taux de 1,28 % est évidemment intéressant.

Concernant les effectifs, le chiffre est toujours important. Il y a beaucoup de chiffres, mais retenons les éléments principaux. Pour l'emploi permanent, nous partons sur 535 personnes, contre 533 en 2019. Vous voyez qu'en équivalent temps plein (486, contre 487), nous sommes vraiment sur un maintien des effectifs. Pour les non-permanents, ce sont des variables avec notamment le personnel que nous embauchons pendant les vacances. Nous les anticipons en masse, mais pas en nombre de personnes, ce qui n'aurait pas de sens à l'heure actuelle. Toujours est-il qu'aujourd'hui, la masse salariale brute s'élève à 11 550 000 euros, et elle passerait en prévision à 12 070 000 euros, soit en augmentation de 520 000 euros, soit 4,50 %, alors que le net diminue de 1,41 %, de 10 580 000 euros à 10 430 000 euros, une fois que nous avons tenu compte des refacturations.

Budget primitif 2020 : présentation par chapitre

Je fais cette présentation rapide par chapitre, parce que la loi nous impose de voter par chapitre. Si vous le demandez, nous voterons ligne à ligne, mais je vous fais simplement cette présentation, parce que c'est la forme requise par nos écritures comptables. Notre budget s'inscrit en dépenses à 42 974 000 euros cette année, contre 41 948 000 euros l'an dernier, évidemment tant en dépenses qu'en recettes. Je ne vais pas vous lire toutes les lignes aujourd'hui, cela n'aurait pas d'intérêt, mais nous y viendrons lorsque nous verrons le budget par fonction. En investissement, là encore, nous avons un budget 2019 de 20 150 000 euros qui redescend à 17 763 000 euros en 2020. Évidemment, il s'équilibre en dépenses et en recettes. Je vous rappelle que dans ce budget d'investissement, dans les dépenses les remboursements d'emprunts et dans les recettes, nous avons les nouveaux emprunts, les subventions et tout ce que nous pouvons recevoir par ailleurs.

Budget primitif 2020 : détail du budget de fonctionnement

Nous passons au budget de fonctionnement par pôle. Ce sont les pôles tels que les chefs de service et les élus gèrent leur budget.

Le premier chapitre étant le plus important, nous allons nous y arrêter deux minutes. Il s'agit des finances et de la fiscalité. La fiscalité directe locale passe de 19 930 000 euros à 20 610 000 euros (hypothèse des 2 % que nous venons de donner pour la taxe foncière, CFE, etc.) En revanche, j'attire votre attention sur ce chiffre très mauvais de fiscalité indirecte, puisque nous passons de 5 855 000 euros à 5 300 000 euros. Nous avons une mauvaise surprise, dont nous ne comprenons pas l'explication. Nous perdons 600 000 euros en CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). J'attends des services des impôts le détail de cette baisse, parce qu'il y a des choses incompréhensibles. Nous sommes sur un territoire qui se porte plutôt bien en ce moment. Il n'y a pas de mauvaise surprise, aucune entreprise n'a déposé le bilan significativement. Cette baisse reste donc complètement inexpliquée. Sinon, pour le reste, c'est vraiment dans la continuité.

Nous allons voter les attributions de compensation tout à l'heure, mais nous avons délibéré, la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) s'est déjà prononcée. Nous avons dit que nous garderions le même montant qu'en 2019 (à hauteur de 9 380 000 euros). Le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) est immuable à 1 635 000 euros. Le FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) va monter à 620 000 euros. Je vous rappelle que c'est dans le cadre du pacte fiscal que nous prenons en charge l'intégralité des FPIC de l'ensemble des communes. Pour le reste, il n'y a pas grand-chose à dire. La DGF est stable, à 3 300 000 euros. Nous l'avons ajustée en fonction des données que nous avons. Pour les autres grandes dépenses que nous avons dans ce chapitre, la contribution au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) reste constante à hauteur de 1 960 000 euros, les intérêts d'emprunts augmentent légèrement (de 450 à 470 000 euros). Compte tenu de l'augmentation de notre endettement, c'est normal. Nous avons laissé une ligne de dépenses imprévues à hauteur de 190 000 euros. Voilà pour ce pôle Finances, Fiscalité et Dotations.

Nous passons au deuxième chapitre qui concerne l'Administration générale. Je vais vous épargner la lecture. J'essaierai simplement d'attirer votre attention sur les changements un peu significatifs. Vous voyez que nous passons de 725 000 euros de coût net à 902 000 euros. L'augmentation est liée exclusivement aux charges de personnel qui viennent en dépenses. Nous avons des recettes en regard. C'est notamment tout le personnel que nous embauchons pour la mutualisation, dont les secrétaires de mairie embauchées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et mises à disposition et refacturées aux communes. Voilà l'explication majeure. Nous avons donc des dépenses un peu plus fortes que ce que nous répercutons totalement.

Concernant le pôle Moyens et Ressources, nous passons de 1 669 000 euros à 1 800 000 euros en coût net. Les finances augmentent essentiellement, car nous avons budgété le fait que nous devons choisir un commissaire aux comptes dans la mesure où nous sommes partis dans un processus de certification des comptes. Nous avons donc prévu 45 000 euros pour financer le cabinet de commissaires aux comptes qui interviendra sur notre dossier qui n'a pas encore été retenu, puisque nous n'avons pas encore fait l'appel d'offres. Nous avons également ajouté 20 000 euros sur un outil de prospective financière pour essayer d'avoir une meilleure anticipation de nos ressources futures. Pour le reste, vous voyez qu'il y a peu de changements ligne à ligne. Nous arrivons sur un total en légère augmentation (de 1 669 000 euros à 1 800 000 euros) en fonction de ce qui vient d'être évoqué.

Le pôle Actions sociales est assez modeste en ce qui concerne notre Collectivité, puisque la plupart reste dans les communes. Nous avons simplement le Contrat de Ville reconduit à hauteur de 150 000 euros, le PRE (Programme de Réussite Éducative) qui se prolonge à hauteur de 27 000 euros et la prévention de la délinquance que nous assumons dorénavant, puisque cela fait partie des compétences qui ont été reprises, mais il s'agit seulement de la gestion de notre comité local de délinquance. Pour le reste, ce sont des dépenses reconduites. Vous voyez que nous sommes à 117 000 euros en coût net en 2020, contre 122 000 euros en 2019. Nous avons quasiment les mêmes montants que l'année précédente.

Le pôle Actions éducatives, pour le coup, est beaucoup plus significatif. Nous avons l'Enfance Jeunesse, la Restauration scolaire et la petite Enfance. Globalement, le budget est contenu à hauteur de 2 733 000 euros pour cette année, contre 2 769 000 euros l'année précédente. Les charges de fonctionnement sont reconduites quasiment à l'identique. Les recettes d'usagers augmentent légèrement. Ce n'est pas parce que nous augmentons les tarifs, mais surtout parce que nous avons plus de fréquentations. Notre restauration scolaire fonctionne bien. Nos centres périscolaires sont bien fréquentés. Évidemment, cela se ressent dans la facturation. À l'inverse, nous avons aussi plus de dépenses. C'est pour cela que les repas financés à nos prestataires et de la Grande Table augmentent, puisque nous avons une augmentation du nombre de repas et de la fréquentation du périscolaire. Les autres recettes d'usagers augmentent aussi. C'est le nombre de repas facturés, plus les fréquentations périscolaires qui augmentent. Ce sont plutôt de bonnes choses, mais globalement, l'augmentation des dépenses est couverte par l'augmentation des recettes. Nous avons ainsi un budget contenu à hauteur de 2 733 000 euros.

Je poursuis avec le pôle Sport. Les piscines sont dans une période en attente. Pour l'Aquaparc, nous n'avons rien prévu en recettes, l'enveloppe étant préparée en fonction de la DSP qui sera signée et qui commencera dès le mois de mai 2020. Nous aurons simplement les frais de DSP pour 250 000 euros. Pour la DSP qui sera conclue et pour laquelle nous sommes en train de travailler sur les appels d'offres, nous aurons une année bancaire, puisque nous démarrerons l'Aquaparc et la piscine de Tavaux dès le mois de mai avec cette DSP. Par ailleurs, le complexe aquatique Talagrand démarrera dans le courant du mois de septembre (1^{er} octobre au plus tard). Nous aurons probablement besoin de réviser cela lorsque nous aurons définitivement les chiffres de l'appel d'offres.

Pour le reste, les choses se reconduisent. Vous connaissez les stades et gymnases (stade Bobin, stade de la pépinière, stade Paul Martin). La DSP du golf se poursuit. Les subventions aux associations sont reconduites en l'état. La masse salariale est légèrement reventilée, parce qu'en 2020, certains personnels ne feront plus partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole compte tenu de la DSP mise en place. C'est soit du personnel qui ne poursuit pas dans ce secteur, soit du personnel qui sera repris dans le cadre de la DSP. C'est pour cela qu'aujourd'hui, pour l'année 2020, nous avons un budget en réduction, à hauteur de 1 083 000 euros, mais cela remontera en 2021, bien sûr, lorsque nous serons en année pleine pour le complexe aquatique.

Pour le pôle Actions culturelles, nous sommes aussi dans la continuité. Nous avons tout ce qui est événementiel et médiation culturelle pour 378 000 euros, dont Scènes du Jura pour 355 000 euros.

Pour le reste, ce sont les participations que nous avons pour différentes manifestations, notamment la participation à l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) Terre Louis Pasteur pour 15 000 euros, ce qui fait en gros l'explication de cette somme reconduite par rapport à l'an dernier. Pour le Conservatoire, nous avons des dépenses sur les frais généraux à hauteur de 114 000 euros, les recettes correspondant aux familles. Pour la lecture publique, ce sont des reconductions. Je passe rapidement, il n'y a pas grand-chose à dire. La masse salariale reste importante, puisqu'il y a tout le Conservatoire à faire fonctionner. Dans le Conservatoire, nous retrouvons les redevances que nous payons aux associations qui animent les écoles musicales. Nous avons ainsi un budget de 3 092 000 euros, contre 3 127 000 euros. Vous voyez que nous avons une continuité de cette fonction.

Dans le pôle Attractivité et Aménagement du Territoire, le gros morceau concerne le développement économique (786 000 euros, contre 828 000 euros). Nous retrouvons les subventions, avec :

- ce qui est fait pour l'aéroport (150 000 euros) ;
- ce que nous versons à l'Office de Commerce (50 000 euros) ;
- l'Espace Jeunes (85 000 euros) ;
- Initiative Dole Territoires (60 000 euros) ;
- le syndicat mixte Innovia (205 000 euros) ;
- le programme Emploi Insertion (100 000 euros) ;
- une enveloppe non affectée (117 000 euros) que nous avons laissée, car il peut y avoir des négociations en cours d'année.

Pour le développement touristique (509 000 euros), il y a une augmentation significative de 100 000 euros par rapport à l'an dernier du fait de ce dont nous avons délibéré. Nous donnions 200 000 euros par an à l'Office de Tourisme, nous l'avons monté à 250 000 euros ; pour le fonctionnement de Dolexpo, nous étions 200 000 euros par an, et nous l'avons monté à 250 000 euros (je vous rappelle des délibérations que nous avons déjà prises). C'est ce qui explique l'augmentation à hauteur de 500 000 euros, 509 000 euros pour être précis. S'agissant des gens du voyage, la DSP se poursuit. Pour l'urbanisme, les transports et la mobilité, c'est notre budget annexe que nous verrons tout à l'heure.

S'agissant du pôle Services techniques, là encore, les dépenses passent de 902 000 euros à 1 582 000 euros, soit une forte augmentation qui vient essentiellement de la masse salariale. Si je commence par l'environnement, nous avons d'une part la gestion des milieux naturels avec tout ce que nous finançons dans le cadre de Natura 2000, la trame verte et bleue, etc. Nous avons ainsi des dépenses de fonctionnement reconduites pour l'essentiel, à hauteur de 132 000 euros. Il y a un peu plus de subventions versées (215 000 euros). Les recettes pour l'association AGE sont reconduites.

En revanche, pour l'État et le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), nous avons 192 000 euros ramenés à 125 000 euros. En net, plus d'efforts sont faits. Les charges de fonctionnement pour les ordures ménagères sont les mêmes (325 000 euros) et la contribution au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) est provisionnée à 4 071 000 euros (montant estimé). Bien sûr, nous avons le produit de la TEOM à hauteur de 5 120 000 euros, mais je ne doute pas qu'il y aura des questions sur ce sujet. Nous avons ainsi un coût net du service total de 303 000 euros, contre 530 000 euros précédemment. Nous avons donc une amélioration autour de 200 000 euros.

Pour le bureau d'études et les travaux bâtiments, c'est l'ensemble des travaux réalisés, mais nous avons augmenté cette enveloppe. Vous savez que dans le contrat global de performance, nous aurons à payer la partie énergie et entretien du bâtiment. Nous avons ainsi provisionné 177 000 euros pour cette année, ce qui fait notamment l'explication de l'augmentation. Pour le reste, il n'y a pas grand-chose qui se différencie, si ce n'est une masse salariale en augmentation, mais là-dedans, nous trouvons aussi les personnels détachés pour 278 000 euros. Nous avons tenu compte notamment du personnel d'assainissement transféré avec une partie qui sera refacturée. C'est pour cela que nous avons anticipé cette augmentation nécessaire au niveau du pôle Services techniques.

Concernant le transport, nous avons vu une somme de 422 000 euros, ce qui correspond au montant nécessaire pour équilibrer le budget annexe. Tout à l'heure, lorsque nous verrons le budget annexe Transports, nous verrons cela. Auparavant, il était intégré dans le budget principal, et dorénavant, nous l'avons isolé dans un budget annexe.

Budget primitif 2020 : la masse salariale

Nous avons ensuite un focus sur la masse salariale. Elle passe en net de 10 580 000 euros à 10 432 000 euros. Vous avez toute la ventilation par service. Nous venons de les voir ligne à ligne. Vous voyez que c'était l'intérêt de montrer cette bonne maîtrise qui fait partie des conditions d'équilibre de nos budgets. La masse salariale consolidée Ville/Communauté d'Agglomération du Grand Dole permet de voir globalement, les deux collectivités marchant avec un fonctionnement commun. Nous voyons que nous sommes passés de 23 823 000 euros à 24 204 000 euros, soit une augmentation de 1,60 % tout à fait contenue, ce qui fait partie des objectifs que nous avons demandés à nos services.

Budget primitif 2020 : présentation analytique du budget

Cette synthèse est peut-être plus digeste. En termes de fiscalité de notre collectivité, nous recevons au total 31 030 000 euros toutes fiscalités confondues, contre 30 875 000 euros (augmentation évoquée des 2 %) et ce malgré la fameuse baisse que nous avons sur la CVAE. Nous reversons de la fiscalité, dont les attributions de compensation, le FPIC et le FNGIR, et certains autres ajustements pour un total de 11 605 000 euros. Notre fiscalité nette s'élève ainsi à 19 425 000 euros. Les recettes totales, une fois prises en compte les recettes d'encaissement, des subventions, de la CAF, des familles, etc., et de la DGF, nous encaissons 28 961 000 euros de recettes totales. Ce sont les autres recettes que celles de la fiscalité. Les dépenses nettes passent de 24 985 000 euros à 26 542 000 euros. Notre autofinancement a ainsi chuté en passant de 3 289 000 euros à 2 419 000 euros, l'explication provenant des 650 000 euros que nous perdons sur la CVAE.

L'autofinancement brut est renforcé par les recettes récurrentes d'investissement (FCTVA et taxe d'aménagement) pour 1 575 000 euros. Nous avons des annuités à rembourser pour 2 281 000 euros en 2020. Nous dégageons ainsi un autofinancement net réel de 1 713 000 euros. Ce montant va se gonfler des subventions et produits de cessions que nous attendons (3 254 000 euros) et nous emprunterons pour 9 276 000 euros pour financer notre budget d'investissement de 14 078 000 euros. L'année 2020 sera un peu exceptionnelle, car nous avons encore tout l'effort pour financer le complexe sportif, et les choses s'atténueront dans le temps, notamment avec le solde des financements que nous recevrons et aussi parce que nous baisserons forcément le montant des investissements récurrents une fois que ce gros équipement sera financé.

Vous avez ensuite un focus sur la dette. C'est sûr qu'elle a augmenté de manière significative, puisque nous sommes passés de 23 millions d'euros à 31 millions d'euros, parce que nous sommes en période de construction avec ce gros investissement que nous réalisons en ce moment. Nous sommes sur une annuité par rapport aux recettes, de 5,50 %. Voilà pour cette présentation analytique.

Budget primitif 2020 : détail des principales opérations d'investissement

Concernant les investissements 2020, ce n'est pas très lisible, mais vous avez pris connaissance de ces montants. Je vais vous en épargner la lecture exhaustive, mais retenez tout de même les gros montants. Nous avons toujours 6 337 000 euros pour la dernière tranche de notre complexe aquatique. Nous continuons le développement de la montée en débit pour 400 000 euros. Pour les fonds de concours aux communes nous poursuivons avec 150 000 euros. Vu le succès rencontré, nous aurons sûrement besoin d'en rajouter au moment du budget supplémentaire quand le moment sera venu. Quant à l'aide à l'immobilier d'entreprise (200 000 euros), nous poursuivons notre politique récurrente. Pour le PLUI et le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur), les gros efforts ont été faits les années précédentes. Nous n'avons donc inscrit que 53 000 euros. Les aides à la pierre sont très significatives à 1 556 000 euros, mais nous servons de boîte aux lettres, et nous recevons le montant.

Pour tout ce qui est OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat), nous retrouvons ici les 320 000 euros que nous avons inscrits dans notre Plan Local pour l'Habitat (PLH). Des acquisitions foncières ont été programmées pour 441 000 euros. Je ne vais pas passer ligne à ligne, mais je voudrais simplement attirer votre attention sur la ligne Grévy que nous avons budgétée à hauteur de 2 250 000 euros. C'est peut-être un peu plus d'ailleurs que ce que l'appel d'offres adonné, mais nous avons un peu de prudence sur ce sujet. Nous avons ensuite les recettes attendues sur la voie Grévy à hauteur de 1 430 000 euros qui est en train de se négocier. Je passe sous silence le reste. Il s'agit de l'ensemble des dépenses que vous connaissez, mais vous avez pris connaissance dans le dossier, et nous pourrions y revenir le moment venu.

Budget primitif 2020 : les budgets annexes

Nous avons ensuite un focus sur les budgets annexes. Ils ne sont pas très lisibles, je suis désolé. Ils sont sur l'écran, je ne sais pas si vous parvenez bien à les voir. Les budgets s'équilibrent eux-mêmes. S'agissant du budget Zones d'Activités, nous avons des dépenses à hauteur de 2 829 000 euros, mais là-dedans, nous retrouvons les achats de zones, notamment les terrains que nous achetons aux communes au fur et à mesure, en fonction du pacte que nous avons conclu. Nous en avons bien sûr les recettes en regard, puisque nos cessions sont enclenchées pour la plupart, et notamment pour Intermarché qui arrivera dans l'année 2020. Pour le reste, ce sont des opérations d'ordre que je passe sous silence. Ce sont les opérations en budget de fonctionnement pour les zones d'activités. Nous n'avons pas grand-chose en investissement. Vous ne le voyez pas beaucoup, mais nous avons toutes les opérations faites en 2020 sur les Grandes Epenottes. Nous allons vendre ECCOFOR. Ce sont des délibérations que nous avons plus ou moins prises ou que nous prendrons encore ce soir.

Nous avons aussi des acquisitions. Je vous rappelle la règle du jeu : nous achetons aux communes dans les zones d'activités au fur et à mesure que nous avons les ventes, et nous les achetons au prix figé au moment de l'achat. En général, c'est revendu à l'euro près. Il y a parfois un peu de bonis. Vous voyez que nous rachetons ECCOFOR à la Ville pour 160 000 euros, et nous le revendons 168 000 euros. Pour JOLLIET, en 2019, nous avons racheté 120 000 euros, et nous revendons pour le même montant. Sur la zone portuaire, nous avons prévu une acquisition de 300 000 euros, mais pour l'instant, rien n'est négocié. Cette enveloppe a donc été inscrite. Nous avons prévu de vendre un petit bout de terrain chez RUSTHUL, la délibération étant prévue ce soir, pour 37 000 euros. Pour Biogaz, nous avons déjà délibéré en 2019.

En 2020, nous avons la cession Chazal, dont nous passerons la délibération ce soir. Il s'agit d'une extension sur la zone de Rochefort-sur-Nenon, et nous avons 959 000 euros pour la cession sur l'emprise foncière d'ITM. Ensuite, sur les Charmes d'Amont, nous avons Est Ouvrages, dont nous avons déjà passé la délibération pour 60 000 euros (nous rachetons et nous revendons). Pour TSPC, ce sont 63 000 euros. Enfin, sur la zone des Chaucheux, nous sommes propriétaires. Il y a Jura Trucks qui se vendra pour 196 000 euros, et Pagot-Savoie qui se vendra pour 529 000 euros (déjà signé en 2019). Pour 2020, nous avons la SCI DIO qui est toujours en négociation pour 244 000 euros, et les Transports Antoine pour 50 000 euros. Je pense que c'est intéressant. C'est tout de même le cœur de notre activité au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je passe sur le reste, mais j'y reviendrai si vous avez des questions particulières.

S'agissant des Transports, nous avons un petit focus toujours intéressant. Nos dépenses s'élèvent à 4 875 000 euros en 2020, un peu plus que l'an dernier, plus notre service Transports de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qu'il faut financer. Nous avons ainsi des dépenses pour 4 957 000 euros. Quant aux recettes, nous avons celles que nous attendons du versement transport (VT) et la participation de la Région pour 1 890 000 euros. Je vous rappelle qu'il y a 1 million d'euros de subvention à proprement parler qui proviennent d'un vieux transfert que nous conservons toujours, et à peu près 890 000 euros pour des refacturations que nous faisons (transports que fait la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au profit de la Région maintenant, du Département autrefois). Nous avons une subvention d'équilibre de 362 000 euros (coût pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de cette fonction de transports).

Nous avons mis des budgets Eau et Assainissement. Très sincèrement, je ne vais pas y passer du temps tout de suite. Ils sont là. Nous avons rappelé un peu comment les 47 communes étaient structurées. Entre l'assainissement et l'affermage, nous avons fait des budgets qui en tiennent compte. Vous l'avez vu dans le dossier. Si vous souhaitez que nous y revenions, nous y reviendrons. Je ne vais pas trop perdre de temps, car ces budgets seront forcément revus dans cinq ou six mois. Ce sont des budgets indicatifs basés sur les informations que nous avons collectées. Ils ne sont pas farfelus. Néanmoins, ils auront besoin d'être ajustés en fonction surtout du débat que nous venons d'avoir ce soir, que ce soit l'affermage de l'assainissement ou l'affermage de l'eau.

Voilà pour les budgets annexes. J'en ai terminé avec ma présentation. Je m'excuse, c'est toujours un peu fastidieux, mais ce qui compte est que vous ayez les documents sous les yeux et que vous puissiez intervenir selon vos besoins, et nous tâcherons de répondre autant que faire se peut à vos questions. Nous voterons sur cet état, il est donc préférable de l'afficher. Avez-vous des questions ?

Mme BARTHOULOT : Merci, Monsieur le Président. En comparant l'encours de la dette du début du mandat, qui était de 5,4 millions d'euros en 2014, vous parliez d'un endettement massif. Je

vous pose la question : comment qualifiez-vous l'encours de la dette d'aujourd'hui qui s'élève à 32,28 millions d'euros et que vous nous présentez aujourd'hui ? Nous comprenons mieux pourquoi vous avez aussi augmenté la taxe d'habitation pour pouvoir financer l'ensemble des travaux que vous avez mis en place sur l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. J'ai également recherché dans vos documents, Monsieur le Président, une ligne budgétaire qui est absente aujourd'hui, de 190 500 euros liés à l'achat de la péniche. Je voudrais savoir où vous en êtes avec cet équipement qui devait être mis en service en 2018. Merci.

M. le Président : Deux questions. Pour l'endettement, je vous rappelle quand même que lorsque nous avons récupéré les rênes en 2014, il n'y avait plus d'autofinancement, un endettement de près de 5 millions d'euros, et il n'y avait plus de capacité pour ne rien faire. Effectivement, nous avons reconstitué de l'autofinancement, nous avons réemprunté, parce que nous avons des besoins. Nous avons voté ici des projets importants, notamment le complexe sportif, mais pas seulement. Nous avons participé, nous avons refait les écoles et les centres d'accueil. Nous avons beaucoup investi pendant six ans. Il est vrai que nous allons être à 30 millions d'euros d'emprunt à fin 2020, et je ne vais pas le cacher, ce qui, pour une collectivité qui fait un budget de 42 millions d'euros, ce n'est pas une somme forcément massive. Simplement, nous nous sommes placés à notre capacité de fonctionnement. Comme je l'ai dit, nous devons maintenant équilibrer les choses pour que cela s'étale dans le temps.

Pour la péniche, vous le savez, il y a un problème juridique. Je vous le dis, parce que cela a été discuté plusieurs fois en Commission. Il y a un problème juridique avec la péniche. Elle nous a été vendue comme pouvant accueillir du public. Or malgré les experts qui nous l'avaient certifié, elle n'est pas en capacité de recevoir du public. Les frais de mise aux normes sont tellement chers et disproportionnés que nous avons contesté la vente elle-même. Nous sommes donc en procès sur cette péniche. Avez-vous d'autres questions ?

M. KAYI : Merci, Monsieur le Président. Je reviens sur les questions des transports. Il y a pratiquement une dizaine de jours, j'étais à Istanbul. Cette ville compte 16 millions d'habitants. J'ai vu quelque chose. Tous les transports en commun sont gratuits pour les personnes de plus de 65 ans. À la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, j'ai vu tout à l'heure les dépenses, les recettes, les différences, voire les déficits. Or on paie avec nos impôts. Néanmoins, il y a aussi les autres investissements que nous payons avec nos impôts. Par exemple, pour la rénovation du théâtre, ce sont environ 10 millions d'euros. Nous payons aussi avec nos impôts, mais tout le monde ne peut pas y aller. Le centre nautique coûte 25 millions d'euros, et on investit avec nos impôts. Cela veut dire que tout le monde ne peut pas profiter ni bénéficier de ces services. Si nous pouvions procéder à la gratuité des transports en commun, nous pourrions aussi faire vivre le centre-ville en faisant plus se déplacer les gens. Nous créerions un peu de vivacité, et nous cesserions l'isolement des gens. Merci.

M. le Président : Je vais faire une petite correction. Pour le centre nautique, ce ne sont pas 25 millions d'euros, mais 20 millions d'euros, la différence de 5 millions d'euros étant pour le parking, mais c'est une autre problématique, car la Ville de Dole le finance. Les 20 millions d'euros sont pour la piscine, plus le gymnase. Je ne vais pas revenir sur ce sujet, mais les chiffres circulant de manière aléatoire, je corrige un peu le tir. Sur les transports, nous connaissons bien cette question. Premièrement, c'est un problème philosophique. Lorsqu'on utilise un service, soit le service est payé par l'impôt si on veut la gratuité, soit son prix est exorbitant si on veut le faire payer intégralement, soit on fait un arbitrage entre les deux, et c'est pratiquement le cas de tous les services. Vous parlez de la piscine. La piscine n'est pas équilibrée globalement. En revanche, les utilisateurs vont payer une carte d'entrée qui participe au financement, comme lorsque vous payez un ticket pour les transports, vous participez au financement.

Aujourd'hui, il faut savoir que la participation des usagers dans le transport couvre environ 5,5 % du total des dépenses. Cela veut dire que lorsque vous payez un billet 5 euros, on vous donne 95 euros pour rouler. Le rapport est à peu près celui-là, mais peu importe. Après, c'est un problème de philosophie. Vous avez raison de soulever ce problème concernant les personnes âgées. Nous avons déjà eu ces débats. Il s'agit de dire : « *je suis contre une gratuité totale, neutre, sans discrimination, mais je suis très favorable à des tarifs différenciés* », ce que nous faisons par exemple à la Grande Tablée. Il faut savoir que deux communes procèdent ainsi, mais peu importe, il pourrait y en avoir d'autres : le tarif de la Grande Tablée varie en fonction du revenu des familles. Cela veut dire qu'une personne de famille modeste paie moins cher son repas qu'une personne qui gagne un revenu « normal », sans que ce soit péjoratif.

Pour le transport, je suis d'accord. *A fortiori*, pour les personnes âgées, cela a été soulevé, nous devons travailler sur le sujet. Il est vrai que nous avons une nouvelle DSP qui démarrera l'an prochain. Cela fait partie des questions que nous devons soulever. Il y a beaucoup de problématiques. Je pense que lorsque vous soulevez ce problème, ce n'est pas seulement le problème du coût, problème qui est certes important, mais pas primordial. Le problème concerne la mobilité. Il s'agit de savoir comment des gens un peu isolés, qu'ils soient en ville ou à la campagne, peuvent satisfaire leur besoin de mobilité. La réponse n'est pas forcément dans le transport collectif ni dans le transport gratuit. Cela peut être du covoiturage, de l'accompagnement. De nombreuses solutions sortent, et c'est pour cela aussi que nous avons cette étude qui démarre sur la mobilité. Y a-t-il d'autres interventions sur le budget ?

Mme BERNIER : Bonsoir. On nous soumet un budget de près de 43 millions d'euros qui s'inscrit dans la continuité du mandat qui s'achève. Je ne reviendrai pas sur les questions de fiscalité que nous avons abordées précédemment. Je voudrais quand même évoquer l'investissement dans des équipements qui vont « plomber » les finances de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans la période à venir. Madame BARTHOULOT, à juste titre, a soulevé la question de l'endettement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui est passé de 117 euros à 411 euros par habitant en 2019. Je ne rappellerai pas les remarques formulées par la Cour régionale des Comptes sur ces investissements jugés excessifs et pas facilement absorbables par la Collectivité.

Pour les habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, l'amélioration du quotidien, de la vie quotidienne est certainement la priorité qu'ils expriment aujourd'hui, qu'ils expriment dans la rue, qu'ils exprimeront sans doute lors des prochaines échéances électorales. Ils n'attendent pas forcément en priorité des investissements dans de grands projets « structurants » sur le territoire, mais plutôt des améliorations du quotidien. Monsieur KAYI vient de soulever la question du transport. C'est effectivement une question récurrente. Il y a eu une diminution considérable depuis 2016, et je partage complètement la question de la gratuité qu'il évoque aujourd'hui. Pour la question des mobilités, sortir les personnes de leur isolement et leur permettre d'accéder notamment au centre-ville et moins aux zones commerciales autour de la commune de Dole, c'est une question par rapport à l'urgence climatique, les transports étant responsables de plus de 30 % des émissions de CO₂, de gaz à effet de serre, et la voiture y rentrant pour moitié. J'espère que l'étude sur la mobilité vous permettra d'y voir plus clair.

La gratuité peut permettre de faciliter les déplacements des personnes confinées chez elles, et nous en connaissons un certain nombre, que ce soit dans les quartiers périphériques ou dans les villages. Néanmoins, cela peut aussi permettre de laisser la voiture à la maison, ce qui est un enjeu extrêmement important pour notre Agglomération de contribuer au fait que nous réduisions les déplacements en voiture. Les 30 collectivités engagées dans cette démarche qui, philosophiquement, ne vous convient pas, collectivités de tous bords politiques, ont fait l'expérience que cet engagement de la gratuité a facilité la réduction de l'utilisation des véhicules individuels. C'est donc la preuve que c'est possible. Des agglomérations comparables à la nôtre ont fait ces choix. Je pense qu'effectivement, c'est une solution d'avenir qui permettrait d'être bon pour le climat et bon pour le pouvoir d'achat des familles. Je n'aborderai pas la question de la tarification incluse dans les propos de Monsieur KAYI, puisque nous aurons une délibération sur ce sujet.

Je voudrais poser une autre question au sujet de Dolexpo qui a été aussi un de nos gros investissements. J'aimerais bien que l'on puisse nous donner peut-être des nouvelles de l'enquête en cours qui a été évoquée récemment dans la presse. Je terminerai sur évidemment le budget des ordures ménagères, puisqu'à nouveau cette année, il grossit. Entre la facturation du SICTOM et les recettes qu'encaisse la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il y a un écart de 1 070 000 euros, ce qui me paraît de nouveau parfaitement excessif. J'ai envie de dire qu'à travers ce budget, les Grands Dolois permettent à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'augmenter son budget de 1 million d'euros cette année, mais à mon avis, ces recettes sont perçues de façon indue.

M. le Président : Je vais déjà répondre à Madame BERNIER rapidement, et je te donnerai la parole, Jean-Baptiste. Je ne vais pas revenir sur plein de choses, mais je vous ai dit que s'agissant de l'endettement, cette Collectivité et des élus ont fait des choix. Vous êtes en train de mettre en cause toute la stratégie des choix d'investissement qui ont été faits. Les investissements faits ici ont été débattus, ils sont débattus en Bureau, dans les Commissions et ici. Nous n'avons pas fait ces choix comme cela par hasard. Nous sommes à trois mois des élections. Il est de bon ton de vouloir un peu tout casser, mais je pense qu'il n'est pas très raisonnable de remettre en cause toute une politique assumée très largement majoritairement.

C'est sympathique de toujours revenir sur ce rapport de la Cour des Comptes. Je vous rappelle qu'il s'appuie sur les chiffres 2017, que les chiffres 2018 ont tout à fait été restaurés et qu'évidemment, nous n'avons pas eu de nouveaux contrôles des comptes, mais je me suis assez offusqué que la Cour des Comptes travaille sur les comptes 2017, au moment où nous parlions du pacte fiscal sur lequel vous vous êtes prononcés, où nous avons des augmentations d'impôts pressenties, voulues et qui avait été négociées. Cela n'a donc pas grand intérêt.

Je ne vais pas non plus revenir sur les transports. Nous avons évoqué les objectifs, mais je mettrai plus en avant les problèmes de mobilité. Quand vous dites que certaines communes ont expérimenté la gratuité, c'est vrai, mais vous regarderez la taille des communes. Ce ne sont pas toujours des agglomérations ou des communautés de communes rurales comme la nôtre. Je vous rappelle que nous faisons 400 kilomètres carrés de surface. Il n'est donc pas facile de mettre en place des réseaux denses, qui plus est gratuits selon votre stratégie. Je vous invite à corriger aussi vos chiffres, parce que sur les problèmes du rejet de CO₂ et de pollution, ce ne sont pas 30 % des transports sur notre territoire, mais 19 %, et sur ces 19 %, il y a 9 % provenant des deux autoroutes qui nous traversent. Je n'ai aucun pouvoir sur les autoroutes. Nous sommes donc simplement à 10 % de pollution sur l'ensemble de notre territoire. Il faut donc relativiser les choses, et quand vous aurez gagné 0,5 % sur ce sujet, à mon avis, il y a d'autres priorités bien plus fondamentales, mais vous pourrez revenir.

Sur Dolexpo, je ne vais pas faire de commentaire. Vous dites qu'une enquête est en cours. Je n'ai pas d'information. Si vous en avez, je vous remercie de m'en faire part. Vous êtes peut-être dans des filières qui vous permettent d'en avoir plus que moi. Je ne sais pas d'où la presse a eu ces informations-là. Ils ont peut-être eu des informations, dont je ne dispose pas, mais pour l'instant, je n'ai rien.

Enfin, sur les ordures ménagères, c'est répétitif. Nous allons donc répéter. Aujourd'hui, il est vrai que nous avons un excédent qui sort sur le budget des Ordures ménagères, mais dans les dépenses, il faut aussi compter les dépenses de fonctionnement de notre service, dont les retraitements des déchets verts. Nous avons une marge de l'ordre de 10 %. La jurisprudence encore confirmée récemment tolère une marge allant jusqu'à 15 %. Nous ne sommes donc pas en irrégularité par rapport à cela. Ce qui est sûr est que la jurisprudence a bien entériné ce que nous disons depuis le début, c'est-à-dire la prise en compte des investissements dans ces dépenses, c'est fait, et nous sommes tout à fait « dans les clous ».

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, quelques éléments me semblent être importants. J'ai un peu été étonné par le commentaire de Françoise BARTHOULOT, parce que pendant deux jours, au Département, elle nous a expliqué qu'il fallait emprunter davantage au Département et financer davantage de politiques, donc endetter davantage le Département, et ici, dans cette assemblée, on nous dit exactement l'inverse. Je pense qu'il faut un peu de cohérence entre les différentes assemblées, où l'on siège. Je voudrais répondre à Madame BERNIER, parce que je pense qu'il y a de vraies différences philosophiques de ce que l'on veut sur ce territoire. J'avais prévu effectivement ce que vient de dire le Président, qui est très, très important. Ce ne sont pas les déplacements intra à l'Agglomération qui posent problème, mais ce sont d'abord, en termes d'émission de CO₂, les industries très largement sur ce territoire, les transports ensuite et particulièrement notre réseau autoroutier qui traverse l'agglomération. Certes, ce dernier a des atouts d'attractivité et de mobilité, mais malheureusement, avec les flux et les trafics, il émet beaucoup de CO₂.

Je crois qu'en termes de philosophie, à l'intérieur de l'agglomération, il faut pouvoir engager, bien évidemment avec les politiques nationales, parce que ce ne sera pas nous seuls qui déciderons de l'avenir environnemental de ce territoire. Je crois à la voiture individuelle, parce qu'elle est une source de déplacements et de liberté extrêmement importante que chacun apprécie. Toute la question sera de pouvoir avoir demain des véhicules plus propres. Bien évidemment, Madame BERNIER, vous aurez beau avoir des bus sur toute l'agglomération, qui aujourd'hui émettent des gaz à effet de serre, et c'est un vrai sujet pour demain, vous ne résoudrez pas le taux de CO₂ par les transports sur ce territoire. Enfin, je crois que là, nous avons une vraie différence majeure sur le territoire de l'agglomération de demain.

Vous êtes contre Dolexpo, contre le complexe aquatique et sportif. Je pense que sur ce territoire, il faut des équipements structurants qui feront demain, et qui commencent à le faire, notre attractivité et notre rayonnement. Les villes qui se développent, les agglomérations qui résistent à la compétition nationale et internationale sont des territoires qui ont su se doter d'équipements majeurs permettant de fixer une population, d'attirer des entreprises, parce que tout cela rentre en

ligne de compte pour des choix importants des entreprises et des ménages. Je crois que vous faites une erreur de penser qu'il faut tout arrêter, ne rien développer, que tous les équipements structurants majeurs du territoire sont une hérésie. Je crois que nous avons une vraie différence. Je ne sais pas si la seule alternative proposée est celle que nous avons vue en début de séance avec un certain nombre de vos amis, mais en tout état de cause, je pense que nous avons une vraie différence philosophique sur le sujet, et c'est bien, à la rigueur, mais il faut que chacun puisse en tenir compte et bien l'apprécier.

Je pense que les équipements, sur ce territoire, qui sont sur le point d'être portés par l'Agglomération sont des atouts considérables pour le développement économique et pour résister aux problématiques démographiques. Nous voyons que sur l'agglomération et sur la ville, progressivement, les efforts paient pour avoir une nouvelle population venue sur notre territoire de la grande région, voire de plus loin. Je pense donc que deux visions s'expriment ici, et je peux comprendre la vôtre, mais je pense que c'est une vision que vous voulez développer qui, au fur et à mesure des années, affaiblira considérablement notre territoire. Je dis donc « merci » à l'Agglomération d'avoir une politique volontariste qui permet de fixer une population, d'en apporter une autre et de garantir demain des entreprises et des emplois nouveaux.

M. le Président : Merci de cette intervention. Madame BARTHOULOT, pour une deuxième intervention.

Mme BARTHOULOT : Merci. Je voulais retourner les remarques faites par Monsieur GAGNOUX par rapport au département. D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi les élus communautaires et départementaux ici présents peuvent voter une réduction de l'endettement du département de plus de 59 millions d'euros depuis le début du mandat du Département, et ne pas assurer – et c'était surtout cela qui me dérangeait – le cœur de ses compétences, c'est-à-dire les solidarités. Il manque au moins 4 millions d'euros aux établissements médico-sociaux. Voilà ce que je voulais vous répondre, Monsieur GAGNOUX, parce que d'un côté, vous votez des budgets qui réduisent l'endettement au maximum, et ici, vous votez des budgets qui augmentent l'endettement au maximum. Voilà, point.

M. le Président : Oui, je ne vais pas rentrer dans cette polémique. Il se trouve que nous avons eu cette discussion sur l'endettement aussi au budget de la Ville de Dole, mais je pense que ce n'est pas une fin en soi. Une collectivité ne se gère pas par rapport à un endettement, mais par rapport à ses objectifs et ses fonctions. Après, je le dis et je le répète : nous avons des périodes comme ce mandat riche en investissement, mais il est évident que le mandat suivant devra faire une pause, parce qu'il n'aura pas le choix, parce que nous sommes partis avec du retard. Je vous rappelle que lorsque nous sommes arrivés ici, l'Hôtel d'Agglomération n'était pas financé, cela fait 5 millions d'euros. C'est gentil de dire qu'il n'y avait pas d'endettement avant, sauf qu'il n'y avait pas non plus de projet, et les projets n'ont pas été financés. Nous essayons donc de corriger les choses.

Je pense qu'il y a des projets, des financements en regard, des perspectives et des trajectoires sur du long terme, dont il faut tenir compte, et nous essayons de nous inscrire dans ces trajectoires. Je suis plus en souci sincèrement par la perte de la CVAE qui a été réduite sans que je sache pourquoi, et j'espère qu'il y a une grosse erreur dans les répartitions entre les CVAE nationales, parce que je pense qu'il y a un problème là-dessus, mais je suis plus en souci sur ce sujet, car c'est structurant. C'est de l'argent que nous récupérons tous les ans, alors que l'endettement se gère dans le temps. Avez-vous d'autres interventions ?

M. WAMBST : Merci, Monsieur le Président. Je vais de nouveau intervenir, et malgré tout, je vais encore parler d'investissement, d'emprunt et de dette, mais sous un autre angle. Je voudrais juste revenir sur votre dernière remarque. Il est vrai que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été créée en 2008. Le temps de tout mettre en place, le temps de formuler les projets, le temps qu'elle se mette en route, il est évident que le premier mandat était quasiment terminé. C'est donc très bien qu'il y ait des investissements, et je crois que personne ici ne doute de l'intérêt d'avoir des équipements communautaires. Ma réflexion se situe ailleurs. Je pense qu'avec les transferts de l'eau et de l'assainissement, nous allons arriver à peu près au bout du transfert de compétences des communes vers notre Communauté d'Agglomération. À chaque fois que nous transférons une compétence, nous transférons 100 % de la dépense et nous ne transférons que 70 % de la recette.

Du coup, la charge restante à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole augmente, ce qui fait que ce qui nous reste disponible pour faire notre autofinancement des investissements est chaque année un peu plus difficile compte tenu du fait qu'avec la raréfaction des dotations de l'État

et cette logique, nous sommes dans un processus difficile. Aujourd'hui, je manque un peu de visibilité, parce que vous dites que maintenant que nous avons fait le gros équipement de la piscine, cela va se calmer. En gros, nous aurons moins besoin d'investir, parce que nous aurons moins de charges d'investissement. Toutefois, le fait que nous ayons transféré, par exemple, l'école de musique fait qu'il y aura des dépenses d'investissement nécessaires sans même construire un nouvel auditorium ou un autre équipement majeur, mais tout transfert entraînera des dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Je pense que sur les années futures, la décroissance de l'encours de la dette sera faible, parce qu'au fur et à mesure que notre intercommunalité sera chargée d'assurer les investissements de tous les secteurs dans lesquels elle a pris compétence, fera que le besoin d'investir sera constant et important. Aujourd'hui, je manque de visibilité sur une projection sur les années futures de ce qu'implique cette prise de compétence que nous avons tous voulue, que nous avons votée, mais qui, incontestablement, va générer bien sûr des dépenses de fonctionnement des services transférés, mais aussi des dépenses d'investissement liées à ces services.

M. le Président : Sur le fond, je partage votre analyse. C'est pour cela qu'en interne, nous travaillons sur des projections à moyen terme. Ce ne sont pas des sujets dont nous pouvons débattre comme cela, parce qu'il y a trop de paramètres. Je voudrais déjà corriger une chose. Lorsque vous parlez de transfert de compétences, il ne faut pas mettre sur le même plan la lecture publique, par exemple, l'eau et l'assainissement. L'eau et l'assainissement ont vocation à s'auto équilibrer, s'autofinancer. C'est pour cela que nous devons être attentifs à ce que nous faisons ici, et ce que nous ferons collectivement. Après, la vraie discussion que nous aurons sur l'assainissement sera de savoir s'il faut tendre vers un prix unique partout, du nord au sud, ou si au contraire, nous devons garder des secteurs. Je pense que de toute manière, lorsqu'il y a eu les réunions de zone, nous avons bien convenu que nous ne ferons jamais un « truc » général rapide. Il faudra passer par des secteurs intermédiaires, remonter les coûts là où il y a plus besoin d'investissements et pour ceux qui sont déjà bien investis, nous tempérerons légèrement dans le temps.

Ensuite, sur les perspectives à long terme, je pense que la présentation que le Maire de Dole a faite est tout à fait pertinente. Je ne veux pas dire que nous faisons un pari sur la croissance, mais nous sommes sur un territoire qui ne baisse pas en termes de population. Nous sommes partis sur des recettes de 2 % de fiscalité, mais les bases fiscales seront forcément plus fortes, et nous finirons probablement à 2,5 ou 2,8 %, ce qui génère tout de suite 100 000 ou 200 000 euros de plus. C'est pour cela que je vous dis que je suis plus inquiet sur la CVAE. Sinon, sur les trajectoires, nous pouvons les anticiper. Je veux simplement dire que l'an dernier, nous avons dépensé 14 millions d'euros, si je me souviens bien, et cette année, nous serons à 10 ou 12 millions d'euros. Il faut voir que dans l'investissement, il y a aussi les financements externes, dont les subventions. Lorsque nous faisons un projet comme la voie Grévy, vous voyez que nous misons sur plus de 50 % de subventions, ce qui est quand même significatif. Cela permet un peu d'étaler dans le temps les opérations, et en net, elles sont moins coûteuses. Après, ce sont des choix à faire, mais c'est sûr que nous avons une période toujours difficile lorsque nous avons de gros investissements à faire. Il faut les assumer et les projeter dans le temps.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame BERNIER pour une deuxième intervention. Vous avez le droit, allez-y.

Mme BERNIER : Tout à fait. Je voulais juste revenir un peu sur le différend que j'ai avec le Maire de Dole sur les choix d'orientation. Je pense que s'agissant à la fois des entreprises qui viennent sur le territoire et des habitants qui y sont, leurs interrogations pour rester ou pour venir sont davantage de savoir si, sur le territoire, il y a des crèches, un hôpital qui fonctionne bien avec tous les services nécessaires, s'il y a des services publics adaptés à leurs besoins, un réseau de transport qui répond aux besoins de tout un chacun, y compris des entreprises. Je pense que la question des services publics ici est centrale, et je la posais à travers les questions d'amélioration de la vie quotidienne.

J'en profite pour dire un petit mot sur l'hôpital, puisque là, j'entends un grand silence de la part de nos élus qui auraient pourtant matière à se prononcer. Vous savez que la chirurgie conventionnelle est aujourd'hui menacée à l'hôpital Pasteur, ce qui représente 40 % des opérations pratiquées. Je suis étonnée du silence absolu qui est fait sur cette question, alors que pour à la fois les entreprises qui s'installent et les habitants qui vivent là, avoir un bloc opératoire qui fonctionne en ambulatoire et qui ferme à 18 heures n'est pas la garantie d'avoir les meilleures conditions pour la santé de notre population.

M. le Président : Je vais donner la parole, mais je voudrais quand même lutter contre cette espèce de fonctionnement où votre raisonnement est de dire « toujours plus », qu'il faut ramener des dépenses, etc. L'objectif est plutôt de raisonner en offre de soin sur le territoire. Il ne s'agit pas de dire « *on va fermer ceci et ouvrir cela* ». Le problème est de savoir comment nos habitants du territoire sont soignés. Je pense que lorsque nous prenons cette réflexion, nous nous apercevons que ce n'est pas simplement en accumulant des budgets que nous réglons le problème, mais je laisse le Maire de Dole et le Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital répondre.

M. GAGNOUX : Madame BERNIER, je ne dis rien, parce qu'il n'y a rien à dire, si ce n'est que vous entretenez constamment des rumeurs sur tout et n'importe quoi, qui nuisent à l'hôpital Pasteur. Je le dis très clairement. Vous faites circuler ces rumeurs, parce qu'aujourd'hui, aucune instance, contrairement à ce que vous avez raconté avec vos amis, n'a évoqué la question de la chirurgie conventionnelle. Trouvez-moi un compte rendu d'une instance de l'hôpital qui a évoqué ce sujet. Il n'y en a pas ! Vous continuez comme cela à dérouler dans la presse en disant : « *on va devenir un hôpital de proximité* », « *la maternité va être menacée* ». Continuons comme cela, continuons à fonctionner de cette manière. Pendant ce temps, la population se dit : « *nous allons nous soigner ailleurs* », et vous contribuez de plus en plus à affaiblir l'hôpital avec ce genre de discours. Je vous invite donc à prendre un peu de hauteur et à bien regarder comment fonctionne aujourd'hui le territoire de santé qui est le nôtre.

Vous savez pertinemment, et je l'ai dit au Conseil Municipal de Dole, que nous avons une fuite très importante de patients du bassin dolois, et probablement aussi de vos administrés à Frasné-les-Meuillères qui vont se faire soigner à Dijon ou à Besançon, parce que c'est leur choix, pour un certain nombre. Il faut aussi raisonner sur une offre de soin en globalité, avec aussi l'offre de soin offert à la clinique ici, à Dole, clinique extrêmement performante et qui fonctionne bien avec de nouveaux médecins, et qui profite à tous. Ne disons pas non plus n'importe quoi sur des discours ou des rumeurs qui n'aident pas l'hôpital public de Dole. Je le dis, parce que vous avez vu à Saint-Claude, pendant des mois, nous avons entendu parler des difficultés de l'hôpital. Plus on accentuait des rumeurs et autres, plus l'hôpital perdait en activité, parce que les gens allaient se faire soigner ailleurs. Attention de ne pas en rajouter !

Aujourd'hui, il y a une réflexion globale au sein du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire) sur la chirurgie, et pas seulement sur l'hôpital de Dole. L'hôpital de Dole est à plus de 65 % en chirurgie ambulatoire aujourd'hui. L'essentiel des autres actes chirurgicaux est issu en grande partie de la filière des urgences. Les actes programmés d'opérations pour les habitants du territoire de Dole se font beaucoup à la clinique et dans les deux autres CHU. Il faut bien regarder cela en face, Madame BERNIER, et bien l'analyser. Toutefois, je dis que je ne vais pas commenter des décisions qui n'en sont pas.

M. le Président : Merci. Avez-vous d'autres interventions ? Je vous rappelle que nous parlons du budget.

M. SERMIER : Je suis assez déçu des prises de parole. Je serai donc bref, et je ne répondrai pas sur le fond. D'ailleurs, le Maire de Dole vient de répondre précisément sur l'hôpital. Nous pourrions rappeler comment nous avons trouvé l'hôpital avec le projet de bloc opératoire qui partait à la clinique. C'était la première délibération que j'ai prise en tant que Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital, à savoir faire en sorte de maintenir les blocs opératoires sur l'hôpital. Aujourd'hui, il y a un projet. Il y avait même un projet physique. Je trouve un peu dommage que l'on prenne en otage l'ensemble des conseillers communautaires de ce soir pour n'utiliser cette réunion qu'à faire une tribune politique en vue des échéances municipales principalement de Dole. Nous l'avons bien compris. Nous l'avons compris tout à l'heure lorsque nous sommes arrivés, puisque les noms cités n'avaient strictement rien à voir avec la décision gouvernementale. Nous le comprenons maintenant où l'on reparle de l'hôpital.

D'ailleurs, curieusement, nous n'entendons plus parler de la gare, parce que si les élus tous ensemble n'avaient pas pris leurs responsabilités pour aller voir Manuel VALLS à l'époque et obtenir les crédits nécessaires pour refaire les quais de la gare et la gare, l'accessibilité, imaginez-vous que tous les TER qui passent entre Besançon et Dijon (26 par jour aller-retour) s'arrêteraient à Dole ? Non, c'est réglé, on n'en parle plus. Sur l'hôpital, nous avançons. Je fais confiance au président du Conseil de Surveillance, au Directeur, au Président de la CME. Je fais confiance aussi au travail réalisé par les praticiens. Nous rencontrons les gens sur le terrain et ils nous disent : « *je suis allé à l'hôpital, parce que j'ai dû avoir telle et telle intervention. À Dole, nous avons été très bien reçus, cela a été super bien pris en charge* ». Il y a donc des gens très contents de ce qu'il se passe et qui choisissent l'hôpital de Dole. Je dis donc à tous ceux qui sont ici, effectivement, comme l'a dit

Jean-Baptiste : « choisir les possibilités que nous avons sur l'hôpital de Dole est la meilleure façon de le défendre ».

M. le Président : Merci. Je reviens au budget, car c'est l'objet de notre question. S'il n'y a pas d'autre intervention concernant le budget, je vais mettre au vote. Par respect des formes, je vais quand même faire voter budget par budget. Nous commençons par le budget principal. Je vous fais grâce du budget de fonctionnement et du budget d'investissement. Pour le budget principal, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois six oppositions et deux abstentions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 6 oppositions et 2 abstentions), approuve le budget primitif principal 2020.

S'agissant du budget annexe des Zones d'activités économiques, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe primitif 2020 des Zones d'activités économiques.

S'agissant du budget annexe des Transports, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois six oppositions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 6 oppositions), approuve le budget annexe primitif 2020 des Transports.

Nous passons aux budgets annexes Assainissement en affermage, Assainissement en Régie, Eau en affermage. Pour l'Assainissement, gestion en affermage, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. Sachant que ce budget est très provisoire, je vous l'ai dit et je vous le répète.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe primitif 2020 de l'Assainissement, gestion en affermage.

Pour le budget annexe d'Assainissement, gestion en régie, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe primitif 2020 de l'Assainissement, gestion en régie.

Pour le budget annexe de l'Eau, gestion en affermage, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le budget annexe primitif 2020 de l'Eau, gestion en affermage.

Nous poursuivons. Je m'excuse de dire cela aux intervenants, mais je rappelle à ceux qui vont présenter les notices que tous les délégués les ont dans les notes. Essayez d'être le plus succinct possible, et nous laissons la place aux questions qui peuvent être complétées autant que de besoin. Cela étant, je laisse les rapporteurs s'exprimer comme ils l'entendent avec cette petite remarque préalable. Je donne la parole à Jean THUREL pour la détermination des AC 2019.

NOTICE N° 06 : DETERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2019 ET PREVISIONNELLES 2020

M. THUREL : Merci, Monsieur le Président. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole verse à ses communes membres une attribution de compensation fixée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et constitue une dépense obligatoire pour la Communauté d'Agglomération. L'attribution de compensation est révisée chaque année en fonction des transferts de compétences opérés vers la Communauté d'Agglomération, ainsi que lors d'éventuelles modifications de périmètres. Suite à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 2 décembre 2019, aucune modification n'a été actée. Les chiffres ont été communiqués à la Conférence des Maires et n'ont donné lieu à aucune remarque.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- de valider le montant des Attributions de Compensation définitives pour 2019, tel que présenté en annexe ;
- de valider le montant des Attributions de Compensation prévisionnelles pour 2020, tel que présenté en annexe,
- de dire que ces sommes seront reversées aux communes de façon pérenne et de charger la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de leur réévaluation à chaque transfert de compétences et de charges futur.

M. le Président : Merci, Jean. Vous les avez à l'écran. Vous voyez que nous reconduisons les 9 357 669 euros. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

Je m'excuse, je reviens un peu en arrière, parce que j'ai fait une omission en début de séance. Vous voudrez bien m'en excuser. J'ai oublié de lire les pouvoirs qui ont été pris en compte. En l'espèce, ont donné pouvoir :

- Mathieu BERTHAUD à Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE ;
- Frédérique DRAY à Isabelle MANGIN ;
- Isabelle GIROD à Justine GRUET ;
- Philippe JABOVISTE à Sylvette MARCHAND ;
- Pascal JOBEZ à Nathalie JEANNET ;
- Annie MAIRE-AMIOT à Jean-Pierre CUINET ;
- Paul ROCHE à Stéphane CHAMPANHET ;
- Ako HAMDARHOU à Timothée DRUET ;
- Sylvie HEDIN à Laurence BERNIER ;
- Joëlle DROUHAIN à Colette HANRARD.

Excusez-moi de cet oubli qui est dorénavant corrigé. Nous poursuivons avec les tarifs communautaires. Félix, si tu peux lire la notice.

NOTICE N° 07 : TARIFS COMMUNAUTAIRES

M. MACARD : Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et considérant que le Conseil Communautaire est compétent pour fixer les tarifs des services publics gérés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire d'adopter les tarifs présentés dans le tableau annexé à la présente délibération. Vous verrez que les tarifs sont exactement les mêmes que ceux de 2019. Il y a deux petits rajouts au niveau de la médiathèque pour l'abonnement annuel de portage à domicile et pour le remboursement de liseuse perdue. Les tarifs n'ont pas changé. Il vous est proposé d'adopter les tarifs tels que présentés dans le tableau annexé.

M. le Président : Merci de ces précisions. Avez-vous des questions ?

Mme BERNIER : Sans surprise, je vous dirais que les tarifs proposés qui n'ont pas changé depuis l'année dernière ne comportent aucune tarification à caractère social. Nous constatons qu'il y a 1 euro d'écart par jour pour les familles, dont le revenu est inférieur ou égal à 750 euros. Je prends comme exemple des séjours, les séjours à la neige. Ces familles paient 33 euros par jour pour un enfant qui va aller dans un séjour à la neige pour une famille dont le quotient familial est inférieur ou égal à 750 euros. Pour ceux qui ont un peu plus, c'est un coût de 34 euros, et pour ceux qui ont plus de 3 000 euros de quotient familial, c'est 35 euros. Nous voyons bien qu'il y a une différence tellement faible entre les plus pauvres et ceux qui vivent dignement, que je trouve que nous ne remplissons pas notre mission en proposant une tarification de ce type. C'est pareil pour les séjours à l'étranger, et sur l'ensemble des tarifs proposés.

J'aimerais bien que l'on publie le nombre d'enfants qui peuvent bénéficier des séjours à la neige, dont les familles ont un quotient familial inférieur à 750 euros, parce que je pense qu'ils ne doivent pas être aussi nombreux qu'ils le pourraient à pouvoir bénéficier de ces vacances qui sont une source d'épanouissement pour tous les enfants qui ont la chance de les fréquenter.

M. le Président : Je ne peux qu'être d'accord avec vous. Néanmoins, je n'aime pas la façon de présenter les choses en disant que nous ne faisons rien. Que ce tarif puisse être amélioré, c'est une

chose. Vous oubliez qu'il y a d'autres aides encore. La CAF donne aussi des aides sur certains services. Nous avons notamment tout ce qui concerne les tarifs péri et extrascolaires, dont les écarts sont, à mon avis, plus significatifs et plus pertinents. Nous avons parlé de tarifs notamment pour la restauration scolaire pour les enfants de certaines communes. Toute une politique a donc été mise en place. Pour les transports, c'est la gratuité pour les scolaires. Que cette politique vous paraisse insuffisante, je l'entends, mais ne dites pas qu'il n'y a pas de politique. Y a-t-il d'autres questions ou d'autres interventions pour ces tarifs ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois trois oppositions et cinq abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 3 oppositions et 5 abstentions), approuve cette notice.

Jean-Philippe, si tu veux bien rapporter les tarifs du Conservatoire de musique de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

NOTICE N° 08 : TARIFS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DU GRAND DOLE

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, considérant que le Conservatoire à Rayonnement Départemental « Musique et Danse » de la Ville de Dole a été transféré à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, il nous appartient donc désormais d'en fixer les tarifs. Là encore, ces tarifs sont maintenus à ce qu'ils étaient l'an dernier, mais j'ajoute que j'avais moi-même conduit la politique qui consistait à faire adopter des tarifs liés au quotient familial de référence, ce qui pourra rassurer tout le monde et ce qui mettra les choses au clair pour celles et ceux qui ne savaient pas que le Conservatoire de Dole hier et celui de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aujourd'hui fonctionne depuis trois ans avec une référence au quotient familial. Vous avez les tarifs dans le dossier. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Je suis d'accord pour dire que la tarification est sûrement à améliorer. Nathalie et l'ensemble des services doivent se préoccuper de ces problèmes, car il y a de nombreux tarifs. Nous devons donc regarder pour parvenir à homogénéiser. Je m'excuse, je n'ai pas voulu trop bouleverser les choses. C'est une année de transition. Néanmoins, nous devons retravailler tout cela. Pour ces tarifs du Conservatoire, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois deux abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 2 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 09 : EXPERIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

M. le Président : Il s'agit d'une expérimentation dans laquelle nous souhaitons rentrer. Vous savez qu'en France, dans nos collectivités, nous avons un compte administratif et un compte de gestion. Le compte administratif est tenu par l'ordonnateur que nous sommes, donc la Collectivité, et le compte de gestion est tenu par la Trésorerie municipale qui comptabilise les mêmes choses, mais elle voit les flux financiers, alors que nous voyons les ordres de paiement. L'objectif est de fusionner ces deux comptes, notamment le compte de synthèse, en un compte financier unique (CFU). L'objectif est d'améliorer la qualité de l'information et la lisibilité des documents financiers. Nous proposons d'étendre cette expérimentation d'une part au budget principal, mais également aux budgets annexes, en l'occurrence ceux que nous pouvons avoir concernant notamment les zones d'activités économiques. Il s'agit en l'espèce de m'autoriser à signer la convention transmise par les services de l'État, dont vous avez le projet en annexe dans votre dossier. Avez-vous des questions sur ce compte financier unique ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 10 : CHARTE RELATIVE AU NOUVEAU RESEAU DE PROXIMITE DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES (DDFiP) DU JURA

M. le Président : Vous savez que la DGFIP a engagé une grande réorganisation des services de l'État en matière fiscale. Nous sommes donc concernés, puisqu'ils reventilent un peu les trésoreries et l'ensemble des services fournis par la DGFIP aux différentes collectivités, y compris aux concitoyens. Ils nous ont proposé une charte qui reventile un peu les services sur le territoire. La présentation a été faite par le Directeur départemental lui-même à une conférence des maires. Vous avez pu en prendre connaissance. Objectivement, sur notre territoire, nous n'avons pas un bouleversement absolu. Nous aurons peut-être même des plus en termes de conseillers territoriaux qui seront mis en place et qui seront à disposition des mairies, des maires qui pourront avoir des avis un peu plus pointus sur tel ou tel aspect. Je vous invite à voter cette charte dont vous avez dû prendre connaissance en annexe, et à me donner pouvoir pour la signer. Avez-vous des interventions sur cette charte ?

Mme BERNIER : Les maires des communes ont été alertés par le réseau justement de comptables de la DGFIP sur la modification du réseau proposé. Nous avons effectivement rencontré le Directeur départemental lors d'une conférence des maires. Je n'ai pas été vraiment très convaincue par son explication sur l'amélioration du système proposé. On nous explique notamment que l'on va doubler les points d'accueil, alors que l'on ferme des trésoreries. Sur la carte, figurent des maisons de service qui n'existent pas. Le Directeur nous a dit que l'ensemble de ce réseau aboutissait à 17 suppressions d'emploi. En l'occurrence, le service qui sera proposé aux communes sera fait par des personnels qui n'auront pas les mêmes fonctions que ceux actuellement en place, c'est-à-dire que ces personnes ne feront que du conseil, mais elles n'auront pas la maîtrise de l'ensemble des budgets et des choix d'orientation. Je ne voterai donc pas cette charte.

M. le Président : Je peux l'entendre. En revanche, je ne partage pas votre analyse quand vous dites que les gens qui seront mis en place n'auront pas les compétences, puisque vous dites qu'ils n'auront pas l'expérience. Nous sommes sur du personnel qui sera formé. Je comprends votre position, je sais que vous n'aimez pas bien aller de l'avant, mais nous sommes tout de même dans une position où aujourd'hui, tous autour de la table, avec le prélèvement à la source, ce qui ne vous aura pas échappé, nous faisons pratiquement 90 ou 95 % de nos opérations *via* Internet. Il est vrai qu'il faut repenser l'offre de service. Après, que vous ne partagiez pas, je veux bien que nous comptions. Vous n'avez retenu dans toute la charte que les 17 postes supprimés. Cela ne veut pas dire que nous ne baisserons pas la qualité du service au prorata. Je ne crois pas. Nous verrons dans une expérimentation tout à l'heure. Nous proposerons des services justement à la population dans les communes pour pouvoir avoir accès à Internet et pouvoir régler des problèmes un peu classiques. Cela étant, j'entends votre remarque. Dont acte.

Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote cette charte en me donnant pouvoir pour la signer. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte trois oppositions et trois abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 3 oppositions et 3 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 11 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU JURA – FINANCEMENT DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES BAIES VITRÉES DU FOYER SAINT-JEAN BATIMENT 2, SITUE 11 RUE DE BOURGOGNE A DOLE – CONTRAT 102261

M. MACARD : L'Office Public de l'Habitat (OPH) du Jura sollicite une garantie d'emprunt pour assurer le financement de travaux de remplacement des baies vitrées du Foyer Saint-Jean bâtiment 2, situé 11 rue de Bourgogne à Dole, suivant les conditions énoncées ci-dessous. Il s'agit d'un prêt PAM (prêt à l'amélioration de l'habitat). Le prêteur est la Caisse des Dépôts pour un montant de 65 842 euros.

Le Conseil Communautaire est appelé à :

- accorder sa garantie à hauteur de 100 % d'un emprunt d'un montant total de 65 842 euros contracté par l'Office Public de l'Habitat du Jura pour assurer le financement des travaux de remplacement des baies vitrées du Foyer Saint-Jean bâtiment 2, situé 11 rue de Bourgogne à Dole, dans les conditions énumérées ci-avant ainsi qu'en annexe à la présente délibération ;

- noter que pour le cas où la caution viendrait à être mise en jeu, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt en lieu et place de l'emprunteur ;
- autoriser Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

Une petite minute d'attention. Va circuler la maquette budgétaire pour la signature de tout le monde. Pour ceux qui ont des pouvoirs, n'oubliez pas de signer aussi pour le pouvoir que vous avez.

NOTICE N° 12 : MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

M. DAUBIGNEY : Bonsoir à tous. Il vous est proposé d'activer le compte personnel de formation qui se substitue au DIF (droit individuel de formation) et de le mettre en œuvre dès 2020. Les modalités d'application concernant les plafonds de prise en charge des frais de formation par la Collectivité sont à raison d'un financement par l'Agglomération de 500 euros par agent qui en fait la demande et par an, et avec un maximum de 10 % de l'effectif, ce qui est déjà un bon plafond haut pour notre effectif. Une ligne budgétaire est prévue de l'ordre de 15 000 euros, puisqu'il s'agit d'environ 30 agents potentiellement intéressés qui s'ajoutent au budget de formation, lui-même s'élevant à 40 000 euros.

Il vous est proposé :

- de déterminer la prise en charge des frais de formation selon les modalités que je viens d'expliquer et qui sont très simples ;
- de dire que les demandes de formations devront être transmises selon les modalités définies ci-dessus et sont limitées, par année civile, à 10 % de l'effectif des agents employés sur poste permanent ;
- de retenir les critères prioritaires arrêtés ci-dessus (vous les avez dans votre document), les priorités concernant essentiellement des agents qui seraient en demande de reclassement pour diverses raisons (bien-être dans le poste, santé, etc.).

Je rappelle que ces demandes de formation sont pour des formations qui n'ont pas de lien avec l'activité professionnelle. C'est en complément des formations traditionnelles que nous menons dans un cadre conventionnel, type CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) et autre.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 13 : REVALORISATION DE LA PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

M. DAUBIGNEY : En 2012, il avait été décidé d'instaurer une participation au financement de la protection sociale complémentaire des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans le cadre d'une Garantie Maintien de Salaire labellisée moyennant une assurance agréée par l'État. Cette participation avait été fixée à 84 euros par an et par agent il y a plusieurs années, ce qui faisait un montant de 7 euros par mois par agent présent depuis six mois au moins dans la Collectivité. Il vous est proposé de revaloriser cette participation annuelle à compter du 1^{er} janvier 2020 et de la porter à 120 euros, soit 10 euros par mois, ce qui donne la possibilité aux agents d'avoir une assurance pour les aléas en termes de déroulement de carrière. Voilà ce que nous vous proposons. C'est simple.

M. le Président : Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 14 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. DAUBIGNEY : Il vous est proposé de créer et de supprimer, en conséquence de l'évolution de notre organisation, plusieurs postes comme précisés ci-dessous. Vous avez :

- une nomination suite à un avancement de grade pour un agent intercommunal employé à la fois par la commune de Foucherans et par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole : cette personne ayant évolué au sein de la commune de Foucherans qui l'emploie majoritairement en termes d'heures, nous devons suivre (ces cas ont déjà été vus au sein de cette agglomération pour des postes partagés) ;
- la création d'un poste suite à la diminution du temps de travail hebdomadaire pour un agent employé pour la restauration scolaire, diminution du temps de travail à la demande de l'agent lui-même, ce qui ne pose pas de problème ;
- des créations de postes pour des agents contractuels occupant des fonctions de Directions de centres de loisirs au sein du pôle Actions éducatives : ces postes permanents ont été nouvellement créés pour des agents en place depuis le début de l'année 2019 : je ne sais pas si vous vous souvenez, mais nous avons créé des postes temporaires, et aujourd'hui, dans le cadre des avancées sociales au sein non seulement de ce service, mais aussi de l'agglomération, nous vous proposons de créer des postes permanents pour ce pôle Actions éducatives ;
- des créations de postes suite au transfert des compétences assainissement, eau potable et eaux pluviales urbaines pour les agents de la ville de Dole sur lesquels nous reviendrons ultérieurement, lors d'une délibération, pour autoriser leur transfert à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Je ne sais pas si je vous lis le détail. Je pense que ce n'est pas la peine. C'est la suite logique de ce que je viens de dire avec les créations de postes et les suppressions de ceux en conséquence.

M. le Président : Avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 15 : CONVENTION JURA SERVICE POUR L'ANNEE 2020

Mme CRETET : Afin d'assurer le remplacement temporaire d'agents absents ou de faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Conseil Communautaire autorise chaque année Monsieur le Président à signer une convention avec l'association intermédiaire Jura Service, qui met à disposition de la Collectivité les personnels répondant à l'offre de mission. Il vous est donc proposé d'approuver le projet de convention annexé avec l'association Jura Service, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020 et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

M. le Président : Merci. C'est une convention que nous poursuivons d'année en année dans une satisfaction réciproque. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 16 : CONVENTION TERRE D'EMPLOIS - TEMPO POUR L'ANNEE 2020

Mme CRETET : C'est le même genre de notice. Afin d'assurer le remplacement temporaire d'agents absents ou de faire face à un accroissement temporaire d'activité, le Conseil Communautaire autorise chaque année Monsieur le Président à signer une convention avec l'association Terre d'Emplois-Tempo qui met à disposition de la Collectivité du personnel répondant

à l'offre de mission. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver le projet de convention ci-annexé avec l'association Terre d'Emplois-Tempo, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2020 et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

M. le Président : Merci. Avez-vous des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 17 : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AUPRES DE L'ARAPT

M. DAUBIGNEY : Comme chaque année, il s'agit d'un renouvellement de convention avec l'ARAPT (Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales), association du Pays Dolois qui anime le Pays Dolois. Il vous est proposé d'approuver la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès de l'ARAPT du Pays Dolois-Pays Pasteur, à compter du 1^{er} janvier 2020, pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de trois ans et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention.

M. le Président : Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 18 : MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE AU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE – ANNEE 2020

M. DAUBIGNEY : C'est la même chose pour le Syndicat Mixte Doubs Loue (SMDL) avec un petit changement. Vous savez que jusqu'à cette année, nous mettions à disposition une quote-part d'un agent à hauteur de 10 %. Il s'agissait en l'occurrence d'une quote-part de 10 % de la Directrice des services Environnement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il vous est proposé de reconduire cette démarche concernant un temps de travail pour un agent technique qui donnera des missions techniques au sein de cette structure à raison de 40 % de son temps. Il y a cette fois deux conventions de mise à disposition de personnel de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein de ce Syndicat Mixte Doubs Loue.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 19 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD POUR DES MISSIONS D'ACFI

M. DAUBIGNEY : Il s'agit d'autoriser la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à réaliser des missions dans les domaines de prévention, de santé et de sécurité au travail d'un de nos agents, dont c'est le métier et le rôle au sein de l'Agglomération. Nous avons cette personne qui exerce aussi ici, chez nous, à temps plein, et qui est labellisée pour jouer ce rôle d'agent en charge des fonctions d'inspection. C'est donc un rôle particulier au sein de notre structure. De grosses structures comme la nôtre pourront se permettre de se l'offrir. C'est très récent, mais c'est une obligation légale. En revanche, certaines communautés de communes voisines n'ont pas les moyens de s'offrir ce genre de personnel, ce qui est normal, puisqu'elles n'ont pas la taille critique suffisante. La Communauté de Communes de Jura Nord sollicite les interventions des missions de notre ACFI (Agent en Charge des Fonctions d'Inspection) avec des missions qui, je le rappelle, sont obligatoires dès lors que l'on veut progresser et faire face aux exigences légales. Chez nous, nous allons au-delà du légal.

Je peux vous dire que les CHSCT que j'anime en particulier avec les organisations syndicales montrent bien qu'il y a une réelle progression. Dans le mandat, je peux témoigner d'une réelle progression au sein de l'Agglomération sur cette prise en charge des aspects de prévention notamment (analyse des causes, risques d'accident, etc.) avec tout le cheminement possible que les gens peuvent rencontrer sur leur lieu de travail, y compris en intégrant les trajets domicile/travail. Cette démarche évolue, grandit, se professionnalise. Nous avons la chance d'avoir cette compétence. Elle nous est demandée par ailleurs, ce qui est logique. Il y a un esprit de solidarité entre collectivités.

M. le Président : Merci de ces précisions. Y a-t-il des interventions ? Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 20 : SERVICE DE REMPLACEMENT DES SECRETAIRES DE MAIRIE - CONVENTIONS DE PRESTATIONS DE SERVICES ET DE MISES A DISPOSITION

M. THUREL : Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose à ses communes membres un service de remplacement de personnel, afin de pallier l'absence ponctuelle d'agents communaux. Dans le cadre de ce service, et afin de répondre aux demandes formulées, il est ainsi proposé 9 mises à disposition et 3 prestations de services avec les communes et associations foncières SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) et SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) citées dans la présente notice. Vous avez tous les éléments. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'approuver les conventions de mise à disposition et les conventions de prestations de services précitées, et d'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions.

M. le Président : Merci, Jean. Avez-vous des questions sur ces conventions qui se développent, ce dont je me réjouis ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 21 : CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

M. DAVID : Le Syndicat Mixte Doubs Loue a sollicité la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de pouvoir bénéficier d'une mission globale de soutien, de conseil et d'accompagnement en matière de Ressources humaines, de Finances, de Systèmes d'Information et de Commande Publique. L'étendue ainsi que les modalités de mise en œuvre de ces prestations doivent faire l'objet d'une convention de prestations de services entre l'EPCI et les entités bénéficiaires. Le coût de ces prestations sera calculé et facturé annuellement sur la base d'un coût unitaire journalier de fonctionnement des services concernés par la présente prestation de service. Le coût annuel évoluera ainsi en fonction du nombre de sollicitations effectuées par le Syndicat.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le principe de réalisation de prestations de service par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au bénéfice du Syndicat Mixte Doubs Loue et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de prestation de services ci-annexée.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 22 : AVENANT A LA CONVENTION DE MUTUALISATION DES SERVICES ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET LA VILLE DE DOLE POUR 2019

M. THUREL : Les modalités de cette mutualisation de services ont été fixées dans une convention de mise à disposition de services conclue entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération

du Grand Dole. Concernant les conditions de remboursement et les modalités financières, une annexe financière à la convention vient préciser les règles applicables. Cette annexe est actualisée chaque année par avenant afin de prendre en compte l'évaluation du coût de la mutualisation des services au cours de l'année N. Le montant total dû par la Ville de Dole à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est de 801 000 euros. Le montant total dû par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la Ville de Dole est de 558 029 euros. La Ville de Dole doit donc encore 242 972 euros à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En conséquence, il est proposé au Conseil Communautaire de valider l'avenant à la convention de mutualisation des services entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole tel qu'annexé à la présente délibération portant sur l'évaluation du coût de la mutualisation des services entre la Ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au titre de l'année 2019, et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention précitée.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 23 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN PLACE DE PERMANENCES NUMERIQUES A TITRE EXPERIMENTAL DANS LES COMMUNES DE JOUHE, RAINANS, BIARNE, MENOTEY, VILLETTE-LES-DOLE, PARCEY, VILLERS-ROBERT ET LE DESCHAUX

M. CHAMPANHET : Merci, Monsieur le Président. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole propose de mettre en place des permanences numériques à destination des habitants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole afin de les accompagner dans leurs démarches dématérialisées de plus en plus nombreuses. Une phase expérimentale de ce service est proposée de janvier à juin 2020, dans quatre communes qui souhaitent avoir recours à la secrétaire de mairie pour l'animation de ces permanences, et, sur la même période, dans quatre autres communes qui souhaitent faire appel à l'association Jura Service. Une convention de partenariat par commune prévoit notamment les modalités d'organisation des permanences numériques de la phase expérimentale précitée (jours et horaires, matériels nécessaires, etc.), ainsi que les modalités de rémunération des secrétaires de mairie.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la mise en place de permanences numériques à titre expérimental dans les communes précitées ;
- de valider le principe de rémunération proposé pour les secrétaires de mairie des communes de Jouhe, Biarne, Rainans et Menotey, pendant la période d'expérimentation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec l'association Jura Service, ainsi qu'avec l'ensemble des communes précitées.

M. le Président : Merci. Je crois que cette expérimentation est un peu attendue. Elle sera donc intéressante à décliner. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 24 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES D'AMANGE, AUDELANGE, CHAMPVANS, FOUCHERANS, GREDISANS, JOUHE, MOISSEY, MALANGE, MONNIERES, NEVY-LÈS-DOLE, PARCEY, RAINANS, ROMANGE ET VRIANGE

M. THUREL : Dans le cadre du dispositif de fonds de concours mis en place en 2018 pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Conseil Communautaire est appelé à se prononcer sur la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour 14 communes portant sur 18 projets. Le coût total des projets des communes citées s'élève à 306 671,13 euros, et le montant total à octroyer aux communes par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole serait de 107 542 euros. Vous avez tout le détail

dans la notice. Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire d'attribuer aux communes concernées les fonds de concours précités, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours correspondantes.

M. le Président : Merci de cet exposé. Vous avez pris connaissance des fonds de concours attribués. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 25 : ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DES ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES POUR 2020

M. THUREL : Il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer les subventions 2020 aux associations qui relèvent des services que je vais vous lister :

- les ressources humaines pour 6 200 euros ;
- Enfance Jeunesse pour 85 000 euros ;
- Événementiel pour 355 000 euros ;
- Vie associative pour 47 700 euros ;
- Environnement pour 53 500 euros ;
- Développement économique pour 201 000 euros ;
- Tourisme pour 5 000 euros ;
- Habitat pour 14 000 euros ;
- Sport pour 96 500 euros ;
- Collectivités pour 29 900 euros ;
- Programme de réussite éducative (CCAS) pour 26 800 euros.

Soit un total de 919 700 euros. Vous avez tout le détail par service dans la notice qui vous a été donnée.

Il vous est demandé également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions individuelles à intervenir avec les associations, et notamment les conventions d'objectifs et de moyens obligatoires dès lors que le montant attribué dépasse 23 000 euros.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez tout le détail joint, sachant que c'est la continuité des années précédentes. Nous n'avons pas de modification par rapport à N-1. Avez-vous des questions ?

Mme CALINON : Je vais m'adresser à vous, Monsieur le Président, peut-être pas au rapporteur. Vous savez très bien mon état d'esprit par rapport à ce sujet. Je m'aperçois qu'en regardant le détail, nous avons environ 96 500 euros pour des subventions aux associations sportives, et dans ces 96 500 euros, nous avons 82,9 % attribués à deux clubs sportifs. Pensez-vous que ces deux clubs sportifs représentent 82,9 % des sportifs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? C'est ma question. Ensuite, trouvez-vous cela juste par rapport à tous les sportifs que nous avons sur le bassin dolois ?

M. le Président : Je ne voudrais pas faire de la provocation, mais tous les sportifs ne se valent pas. Aujourd'hui, lorsqu'un sportif joue en national 2, 3 ou 1, cela ne demande pas la même exigence en termes d'investissement, que ce soit personnel ou sportif. Cela n'apporte pas non plus le même rayonnement par rapport à la ville. C'est sûr que certains sports sont plus médiatiques que d'autres. Nous sommes partis sur ce choix. Vous citez notamment le Grand Dole Rugby qui joue en fédéral 2 et le Jura Dolois Foot qui joue en national 3. Nous savons que les exigences sont fortes. Il est vrai que les sports ne se ressemblent pas non plus, mais j'entends votre discours. Nous en avons souvent parlé, et nous en reparlerons volontiers.

Mme CALINON : Nous en avons souvent parlé, sauf que lorsque j'entends au début que la CVAE nous enlève de l'argent, nous avons à gérer aussi un budget, et je trouve que leur attribuer régulièrement 40 000 euros chacun, c'est énorme. Ici, nous sommes aussi des petites communes rurales. Je trouve que 80 000 euros sur un budget de 96 000 euros aux associations sportives, c'est énorme ! 82,9 % des subventions aux associations sportives sont reversés à ces deux clubs qui, d'autant plus, bénéficient d'autres apports d'argent que les petits clubs que nous pouvons connaître. Effectivement, la politique est peut-être de valoriser les grands sportifs, les grands titrés, mais ce n'est pas la mienne, et je voulais vous le faire savoir.

M. le Président : Merci de cette intervention. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, pour chaque association qui reçoit un certain montant – je ne sais pas à combien il est fixé pour l'Agglomération –, ce versement conduit à une convention pluriannuelle d'objectifs et généralement aussi de moyens, convention relative à ce financement de l'Agglomération. Certaines conventions vont se terminer, d'autres se poursuivront probablement en fonction des évolutions de l'Agglomération. Pour toute association qui perçoit un financement de la Collectivité, il doit bien être précisé dans les conventions que c'est un partenariat avec l'Agglomération. À partir de là, « partenariat » signifie « conseil, accompagnement ». Nous ne pouvons pas avoir une politique de cette association contraire à la convention signée avec la Collectivité qui finance.

Je voudrais que nous soyons particulièrement vigilants dans toutes les conventions que nous signerons aujourd'hui et demain pour que chaque association, et notamment dans le domaine environnemental, soit un partenaire dans la Collectivité qui accompagne les projets de la Collectivité. Lorsque la Collectivité saisit les associations, parce que c'est aussi dans cet esprit qu'il faut travailler, les associations qui reçoivent nos financements doivent pouvoir travailler dans une logique partenariale. On ne peut pas d'un côté obtenir des subventions et de l'autre ne pas être dans cette logique partenariale.

M. le Président : J'entends tout à fait cela, et je partage largement. J'ajoute quand même que dans ces subventions et dans les conventions, il y a toute la formation des jeunes. Je ne voudrais pas non plus que cet argent, parce que c'est un peu la tendance lourde que l'on peut craindre, pour parler des rugbymen que nous connaissons bien, serve uniquement à financer les Fidjiens, si telle est la question. Je dis cela, parce que c'est important. Il faut savoir qu'une école de foot ou de rugby – et c'est vrai pour tous les sports, je ne voudrais pas focaliser sur ces deux clubs, mais ils ont les plus grosses subventions – est fortement encadrée, et c'est d'ailleurs ce qui fait le coût de leur budget. Ils ont des encadrants. Nous avons aussi des efforts réalisés dans certains quartiers défavorisés. Toute une politique accompagne cela. Il ne faudrait pas voir uniquement le chiffre nominal. J'entends les chiffres, mais des banques privées peuvent peut-être nous aider encore plus, Madame la Banquière. Y a-t-il d'autres questions sur ces associations ?

Mme CALINON : Juste pour votre information, oui, le Crédit Agricole finance déjà le Grand Dole Rugby.

M. le Président : Je te taquine, excuse-moi. Y a-t-il d'autres interventions sur ces subventions de la Collectivité ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

M. SERMIER : Monsieur le Président, excusez-moi. Je ne regarderai pas du bon côté. Je n'ai pas su si le vote était unanime précédemment.

M. le Président : Le vote était unanime.

M. SERMIER : C'était juste pour que ce soit noté au compte rendu.

NOTICE N° 26 : ADHESION A L'AGENCE D'INGENIERIE DEPARTEMENTALE DU JURA

M. DAUBIGNEY : Nous allons diviser la dépense par 10, en passant de 40 000 euros à 4 000 euros seulement. Je vous rappelle un peu le contexte très brièvement, parce que cela peut-être vous surprendre. Le Département se positionne depuis plusieurs années comme un outil d'appui aux territoires, en partie pour combler le désengagement de l'État dans ses missions d'*engineering* qu'il mettait en œuvre pour les EPCI et pour les communes, et que certains parmi vous ont longuement utilisées. En avril 2015, le nouvel Exécutif du Département a décidé de créer un nouvel outil que l'on appelle « agence d'*engineering* » en vue de mieux structurer cette approche, cette démarche et ces missions que nous souhaitons mettre à disposition des collectivités, des EPCI et des communes et aussi pour mutualiser les ressources – ce que nous reconnaissons – qui sont au Département, mais qui peuvent être aussi dans des EPCI au profit de chacun des territoires.

Sachez que quasiment tous les départements de France (80 sur 100, soit 80 %) ont mis en place une structure de cette nature en termes d'ingénierie. Dans le Département du Jura, la question pouvant être posée, j'y réponds par avance : cette ingénierie n'est pas là pour concurrencer le SIDEC (Syndicat mIxte D'énergies, d'Équipements et de @-Communication du Jura), mais pour venir en complément, et je sais qu'il y a ici des membres du SIDEC. Le SIDEC n'est pas sur tous les créneaux possibles et imaginables, et vous le savez. Il a même plutôt tendance à voir ses missions se restreindre à certains domaines pour être plus efficace, moins dispersé. Là, en l'occurrence, le Département propose un outil un peu similaire de manière à pouvoir proposer des services qui sont, en termes de modalité d'intervention, des conseils de premier niveau.

Si nous raisonnons en termes d'agglomération, l'Agglomération est très structurée, elle est la plus grosse du Jura avec des compétences, et vous le savez, puisque nous avons beaucoup de forces vives représentées ici. Dans le Jura, il n'y a pas que des agglomérations de la taille de celle de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il y a aussi beaucoup de communautés de communes qui sont à la recherche de missions assurées par d'autres partenaires, et c'est pour cela que nous avons mis en place cet outil à l'échelle départementale.

L'autre modalité d'application peut être aussi très simplement l'assistance à maîtrise d'ouvrage, voire à maîtrise d'œuvre, mais c'est dans un deuxième temps, les priorités étant plutôt dans un premier temps les conseils de premier niveau et les assistances à maîtrise d'ouvrage. Les domaines d'intervention sont :

- le conseil juridique, là où les compétences sont notoires au Département ;
- les finances, pour les montages des dossiers pour la recherche de subventions ;
- l'ingénierie, sur quelques volets techniques, en particulier le tourisme ;
- l'eau et l'assainissement, l'actualité faisant que cela commence à se développer fortement ;
- le numérique, évidemment.

Je pourrais ajouter aussi les schémas d'aménagement des modes doux, etc. Il y a donc plusieurs créneaux, plusieurs thématiques, sur lesquels le Département est effectivement sollicité. Nous proposons donc des services. Une offre est faite. Il y a une adhésion, ce qui vous est demandé ce soir. Cette adhésion est progressive en fonction de la taille de la commune ou de l'EPCI. Pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, elle se situe à 4 000 euros.

Que puis-je vous dire d'autre ? En termes de forme juridique, il s'agit d'un établissement public administratif avec une gouvernance assurée par deux collèges : un collège de conseillers départementaux, tous les cantons étant représentés et un collège constitué des présidents d'EPCI. Ces deux collèges ont le même nombre de membres. Il n'y a donc pas d'ambiguïté. C'est plus technique qu'autre chose.

M. le Président : Merci de cette présentation. Avez-vous des questions ou des interventions ?

Mme BARTHOULOT : Merci, Monsieur le Président. Vous aviez refusé au départ d'adhérer à l'Agence départementale d'ingénierie en son temps, et vous étiez la seule collectivité sur l'ensemble du département du Jura à ne pas avoir voulu adhérer. Vous aviez dit que dans vos services, vous disposiez de toutes les ressources nécessaires pour concevoir, porter les dossiers, tant d'un point de vue technique ou juridique. Dites-moi ce qui vous a fait changer d'avis. Pourquoi n'était-il pas utile d'adhérer à cette Agence départementale d'ingénierie ? D'où vient votre changement d'avis, Monsieur le Président ?

M. le Président : Parce que vous m'avez convaincu.

Rires de la salle.

Mme BARTHOULOT : Merci.

M. le Président : Au-delà de cela, ce qui a été négocié est qu'il y a des échanges croisés. Ils vont profiter aussi de nos compétences, comme nous profiterons des leurs. Toutefois, cela a été un peu laborieux à négocier. C'est pour cela que nous avons un peu traîné. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DAVID : Je voulais juste ajouter que j'étais extrêmement satisfait que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole rentre dans ce dispositif, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant le seul EPCI à rester en dehors. Ce sera un dispositif gagnant-gagnant, c'est-à-dire que le Département pourra bénéficier de la technicité de la Communauté d'Agglomération du

Grand Dole dans certains domaines, et inversement. Pour les conseillers départementaux ici aussi délégués communautaires, comme pour nous tous, je pense que c'est une véritable satisfaction. Je remercie le président pour cet aboutissement à cette adhésion.

M. GAGNOUX : Je voudrais dire que bien sûr, Franck, moi-même et Jean-Michel avons apporté à l'Exécutif cet éclaircissement sur le fait que nos compétences peuvent être apportées aussi au sein des autres communautés de communes et des agglomérations. C'est une très bonne chose pour mutualiser et travailler avec l'ensemble des communautés de communes et des agglomérations du Jura que ces précisions ont pu être apportées et ainsi rejoindre cette solidarité départementale.

M. le Président : Je me réjouis de faire tant d'heureux ! Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie de cette belle unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 27 : CESSIION DE TERRAINS A LA SOCIETE CHAZAL

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir, chers collègues. Il vous est proposé ce soir la cession de terrains à trois entreprises de notre territoire. La première concerne la société CHAZAL. En 2017, cette société a construit un nouveau bâtiment sur la zone industrielle de Rochefort-sur-Nenon, et envisage une extension de son bâtiment. Elle souhaite pour cela acquérir un terrain de 3 018 mètres carrés situés rue des Métiers à Rochefort-sur-Nenon pour un prix de 10 euros du mètre carré hors taxe.

Il vous est ainsi proposé ce soir :

- d'approuver cette vente ;
- de préciser que cette vente sera consentie pour un montant total de 33 198 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente.

M. le Président : Avez-vous des interventions ou des questions ? Vous avez compris qu'il s'agit d'une extension, ce qui est toujours intéressant. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 28 : CESSIION D'UN TERRAIN A LA SARL RUSTHUL

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : En juillet 2013, la SARL RUSTHUL a acquis un terrain de 5 000 mètres carrés à Saint-Aubin, sur lequel est implantée aujourd'hui une usine de production de béton prêt à l'emploi. Cette vente incluait un pacte de préférence concernant une partie de la parcelle pour une superficie de 5 270 mètres carrés. En 2014, la société a acquis 1 500 mètres carrés concernant ce droit de préférence.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver la vente pour le reste de cette parcelle, à savoir 3 720 mètres carrés au prix de 10 euros du mètre carré ;
- de préciser que cette vente sera consentie moyennant le prix total de 40 027,20 euros TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à venir.

M. le Président : Merci de cette notice. Avez-vous des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 29 : VERSEMENT DE COMPLEMENTS D'INDEMNITES A MME BEATRICE OCLER

M. GUERRIN : Bonsoir à tous. La SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural) de Bourgogne Franche-Comté a été missionnée le 20 novembre 2016 pour

l'accompagnement à la maîtrise foncière d'une base logistique du groupe ITM dans la Commune de Rochefort-sur-Nenon. Ce projet a impacté plusieurs exploitations agricoles, dont celle de Madame Béatrice OCLER, agricultrice à Rochefort-sur-Nenon. Cette dernière a fait face à des frais non prévus initialement, consécutifs à l'implantation de la base logistique ITM de Rochefort-sur-Nenon. Ainsi, en accord avec la SAFER de Bourgogne-Franche-Comté, il est proposé le versement à Madame Béatrice OCLER d'un complément d'indemnités de 12 000 euros.

En cas d'accord, il est proposé au Conseil Communautaire de valider le principe de versement d'une indemnité complémentaire de 12 000 euros à l'exploitation agricole représentée par Madame Béatrice OCLER, située à Rochefort-sur-Nenon, au titre des frais occasionnés en conséquence de l'implantation de la base logistique ITM, et d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette délibération.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ou des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 30 : LEVEE DU PACTE DE PREFERENCE ET CESSION DE TERRAIN A LA SCI TRANS JURA

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Cette fois-ci, cela concerne la société SCI TRANS JURA. En 2017, nous avons vendu à cette société connue sous le nom des transports ANTOINE à Foucherans, une parcelle de 4 200 mètres carrés. Cette vente incluait un pacte de préférence concernant la parcelle mitoyenne d'une superficie de 1 990 mètres carrés.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver la vente de cette parcelle moyennant le prix de 25 euros du mètre carré ;
- de préciser que cette vente sera réalisée moyennant un prix de 58 685,10 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte à venir.

M. le Président : Merci. Avez-vous des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 31 : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

M. MICHAUD : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a prescrit l'élaboration de son premier Plan Local d'Urbanisme en Conseil Communautaire le 15 décembre 2015. À l'issue de quatre années et trois jours d'études et de concertation, le document abouti permet de traduire l'expression d'un projet politique à travers un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Il dote également le territoire d'un outil règlementaire définissant l'usage des sols.

Je vous rappelle rapidement les objectifs poursuivis par le PLUi :

- doter la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'un document d'urbanisme unique, uniforme et cohérent à l'échelle de son territoire permettant ainsi un développement organisé et maîtrisé de l'urbanisation ;
- intégrer l'ensemble des orientations des documents de rang supérieur ;
- permettre l'accueil de populations nouvelles et l'implantation d'activités économiques dans un souci de préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels ;
- renforcer l'attractivité et le dynamisme de la ville centre.

Le PLUi permet également aux communes qui ne sont pas dotées d'un document d'urbanisme ou qui ont un Plan d'Occupation des Sols (POS), d'avoir des perspectives d'évolution qui sont aujourd'hui bloquées, et aux communes qui sont couvertes par une carte communale, de se doter d'un règlement.

Je vous rappelle les grandes étapes de la consultation depuis l'arrêt du PLUi le 21 janvier 2019. Il a été soumis à l'avis des 47 communes durant trois mois. Suite à la consultation des communes, l'arrêt du projet PLUi a été réaffirmé en Conseil Communautaire le 25 avril 2019. Les PPA

(Personnes Publiques Associées) ont été consultées à compter du 12 février 2019. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'étant pas couverte par le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), les demandes de dérogation ont dû être examinées en CDPENAF (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers). La première s'est réunie le 26 avril 2019 pour examiner le PLUi. Par arrêté préfectoral du 6 juin, elle a émis un avis défavorable pour 12 communes et un avis réservé pour 3 autres. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a formulé un recours gracieux concernant les 12 arrêtés défavorables. Suite à un nouvel examen de la CDPENAF le 27 septembre 2019, des arrêtés préfectoraux signés le 4 octobre ont accordé de nouvelles dérogations. Une enquête publique a été organisée entre le 11 juin et le 19 juillet. Le dossier a ensuite été modifié pour tenir compte des différents avis, des observations du public et de la commission d'enquête, sans remise en cause évidemment du PADD. La conférence intercommunale de l'Urbanisme s'est tenue dernièrement le 2 décembre. Voici résumées les dernières étapes.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- de rendre exécutoire le PLUi dans le délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet du Jura si celui-ci ne notifie aucune modification à apporter au contenu ou, dans le cas contraire, à compter de la prise en compte de ces modifications et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité ;
- de tenir à la disposition du public le dossier déposé au siège de l'Agglomération.

Avant de délibérer, j'avais quelques commentaires à faire. Je voulais vous dire que c'est avec une certaine émotion que je présente cette notice, car elle est l'aboutissement de quatre ans de travail intense de Christelle FLEURY (Urbicand), des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et plus particulièrement le pôle Attractivité et Aménagement du Territoire sous la Direction de Pierre CHEVASSU. Merci à Pierre pour son engagement. Je voudrais également remercier Flavie LEFÈVRE qui a pu reprendre en cours de route le PLUi, ce qui n'était pas évident. Elle l'a fait avec brio. Merci également à Antoine MARATIER qui s'est lui aussi fortement impliqué et qui a assuré la transition après le départ de Jean-Christophe IMBERT. Merci à tous les intervenants.

Pour rappel, quelques petits chiffres concernant le PLUi. Comme je l'ai dit, ce sont quatre ans de travail dans l'intérêt de tous, de nos 54 171 habitants. Ce document couvre 424 millions de mètres carrés de notre territoire, et il définit les droits à construire. Ce sont plus de 300 réunions, 70 permanences des commissaires-enquêteurs dans nos communes à la rencontre de notre population, générant 304 remarques. C'est un nombre important de rendez-vous, de courriers, de contacts téléphoniques, avec les élus et nos administrés. C'est une somme considérable de documents. Ce sont 95 pages du PADD, 297 pages de règlement, 199 pages des OAP, et des centaines d'autres documents écrits et plans. Ce sont aussi de nombreux échanges avec les services de l'État, échanges parfois difficiles, houleux, chacun campant sur ses positions. Nous avons pu néanmoins faire bouger progressivement les lignes, trouver un équilibre. Nous n'avons pas pu obtenir tout ce que nous souhaitions, mais nous avons négocié dans l'intérêt des communes jusqu'à la dernière minute, notamment avec l'aide de Jean-Marie SERMIER chez Monsieur le Préfet.

L'absence de SCoT reste malgré tout un handicap pour notre Collectivité, puisqu'il nous oblige à un passage devant la CDPENAF dès que nous étendons l'urbanisation pour le moindre mètre carré demandé. Ce PLUi est véritablement le premier du Département, le premier de cette ampleur, le premier sous cette forme. Il a fallu tout écrire, tout créer, tout adapter. Du courage, je n'en ai plus guère. C'est aussi un changement fondamental pour nous, les élus, puisque nous devons sortir de notre schéma de réflexion habituel, centré sur nos communes pour élargir notre champ de vision au niveau intercommunal. Le « I » de PLUi change tout. Quoi que l'on en dise, ce changement de paradigme n'est pas si évident. Notre PLUi n'est certainement pas parfait. Il évoluera nécessairement. La contrainte de temps est importante, puisque nous devons aboutir absolument avant la fin de notre mandat. C'est donc un soulagement d'avoir pu respecter le *timing* et de vous présenter cette délibération ce soir.

Nous nous sommes attachés à le construire avec vous. Nous avons tout fait pour qu'il satisfasse le mieux les intérêts de nos collectivités, les intérêts de nos administrés, pour qu'il nous permette de poursuivre un développement harmonieux de notre très dynamique territoire pour que les entreprises puissent s'y installer et pour accueillir de nouvelles populations. Telle était notre ambition.

M. le Président : Merci, Dominique. Avant de faire un commentaire, je vais peut-être laisser la salle à des débats.

M. GAGNOUX : Très rapidement, parce que je pense qu'il y aura peut-être plusieurs prises de parole. Parce que je pense que dans un document comme celui-ci, tellement important pour l'avenir, et en termes de décisions dans ce Plan Local d'Urbanisme intercommunal, je voudrais retenir simplement, pour moi, deux choses importantes dans le document : c'est d'une part l'arrêt du développement des zones commerciales qui, je crois, est un élément fort, et l'autre aspect est qu'avec ce document, nous allons stopper l'étalement urbain. Je crois que c'est aussi en lien fort avec le Contrat de Transition Écologique (CTE). Il s'agit de se dire qu'il faut préserver les surfaces agricoles pour d'abord nourrir par le travail de nos agriculteurs. Il n'en demeure pas moins que, si je retiens ces deux éléments forts, dans le document, je crois que nous aurions apprécié de la part de l'État de pouvoir densifier à l'intérieur des ceintures urbaines, de nos villages et de la ville, de pouvoir faire davantage à l'intérieur de ces zones déjà construites. C'est un regret important vis-à-vis des services de l'État.

Je crois que la démonstration qu'a faite Dominique de tout le travail de concertation et d'échange réalisé nous montre à quel point un document comme celui-ci est beaucoup trop lourd. Je crois que si nous sommes arrivés à franchir cette montagne telle qu'elle était au départ, je ne sais pas si beaucoup de territoires pourront le faire ailleurs compte tenu d'une telle pression et une telle difficulté d'accepter aussi le point de vue des élus locaux vis-à-vis des services de l'État. Je pense que tout ce qu'a démontré Dominique est un exemple fort de ces grandes difficultés à pouvoir présenter un document fort légitime, mais qui, par sa complexité, rend les choses extrêmement difficiles.

À mon tour de remercier nos services qui ont été exemplaires dans l'implication, dans la vigilance vis-à-vis des élus. Je crois que je vais aussi non pas le féliciter, parce que je ne me permettrais pas vis-à-vis de Dominique, mais le remercier pour une telle implication de manière à pouvoir dépasser la complexité et d'avoir l'écoute nécessaire de l'ensemble des interlocuteurs, parce que je pense que c'était la personne qu'il fallait pour être aussi impliqué sur ce dossier.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. KAYI : Merci, Monsieur le Président. Je vois que nous avons beaucoup travaillé depuis quatre ans. Je vais seulement poser une question. Combien y a-t-il eu de temps entre les deux PLUi ? Un bon projet d'urbanisme assure pendant une moyenne de 50 ans. J'espère que tous les 5, 10 ou 15 ans, nous ne pouvons pas beaucoup modifier l'essentiel, mais nous pouvons peut-être un peu rectifier, ajouter. Merci beaucoup.

M. le Président : Tout d'abord, c'est le premier PLUi. Il n'y a donc pas de passé. Il y avait des PLU à Dole, dans un certain nombre de communes, mais je suis moins optimiste que toi. Ce document qui a été vraiment très laborieux est d'un tel pointillisme que nous aurons besoin de le réviser assez rapidement. Je me dis que dès le lendemain du vote, il faudra que nous commençons à ouvrir les dossiers de révision. Nous n'aurons certes pas à le modifier structurellement, je suis d'accord. Ce qu'a rappelé Jean-Baptiste GAGNOUX est très important. Nous avons des points forts, des axes très forts qui n'ont pas vocation à être remis en cause dans les 15 ou 20 prochaines années. Nous devons maîtriser le développement commercial, à moins qu'il y ait des big-bang. Je suis plus inquiet sur les besoins des zones économiques. Je pense que nous avons une lecture très restrictive des choses qui ne nous laisse pas de capacité à long terme. Je pense que dans les dix prochaines années, il n'y aura pas de problème, j'espère qu'il n'y en aura pas.

Cela étant, il faut savoir que tout le problème sur les zones économiques que j'ai suivi de particulièrement près vient du fait que nous sommes partis sur le PADD. Le PADD a été rédigé en 2016. En gros, il a pris les références de 2010-2015 ou de 2008-2015. Ce sont des années où l'économie n'était pas très florissante et où nous avons peu consommé de terrains économiques. Ils nous ont toujours opposé cela en disant : « *quand on totalisait tous les PLU de l'ensemble du territoire, on avait peut-être plus de 300 hectares de zones économiques et vous n'en avez consommé que 20 ou 30 %* », sauf qu'entre 2015, année de référence, et 2019, année où nous sommes en train de le faire, nous avons consommé environ 60 hectares avec ce que l'on a déjà prévu d'installer, entre CORUYT, YNSECT, Intermarché, etc. Nous installons donc beaucoup, et c'est tant mieux. Cela prouve que nous saisissons des opportunités intéressantes. Je ne suis pas sûr qu'elles vont se multiplier dans les dix prochaines années, mais en tout cas, nous devons rester à l'affût, parce que c'est tout de même le cœur de notre vie.

Si nous n'arrivons pas à développer nos zones économiques, nous n'arriverons pas à développer nos territoires. Je suis donc plus réservé là-dessus, mais ceci dit, c'est pour cela aussi – et cela ne

vous a pas échappé – que nous avons voté la convention avec la SAFER récemment. En effet, nous avons besoin de tenir compte de tous ces compromis entre les besoins de préserver de l'espace agricole et les besoins de développement économique. Nous devons donc apprendre à densifier. Je pense que le document est bon, il est remarquable, mais il sera nécessaire de travailler dessus en permanence. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. DAVID : Je voulais quand même dire que les petites communes rurales ont joué le jeu de ce qui leur était demandé, c'est-à-dire de densifier leur bâti, de ne pas spolier outre mesure, ou de ne pas spolier du tout les surfaces agricoles, de boucher les « dents creuses » dans le périmètre bâti des villages. Soit, on peut toujours faire mieux ; soit, il y a encore des progrès faire, mais le fait de ne plus spolier outre mesure des terres agricoles ou des espaces naturels est rentré dans les mentalités. Malgré tout, je vois l'exemple des villages de mon canton en particulier, de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, qui ont quand même véritablement joué le jeu.

Pour ma part, pour un village de 250 habitants qui accepte de ne construire plus qu'une maison par an pendant 15 ans en moyenne, je trouve que l'effort est quand même là. Je comprends et je valide le fait qu'un PLUi doit renforcer l'attractivité de la ville centre avec les efforts des communes autour. Soit, on peut encore faire mieux, mais il faut noter que les petites communes rurales ont joué le jeu du PLUi dans ce sens.

M. le Président : Merci de cette intervention. Je me permets simplement de dire que tout le monde a joué le jeu, je crois. Il n'y a pas que les communes rurales, il y a aussi toutes les autres. La ville de Dole aussi a sacrifié 23 hectares d'espace construit. Je pense que justement, la réussite est précisément de parvenir à ce que tout le monde joue le jeu. Personne n'a tiré sur la ficelle. Ce n'est jamais parfait, et cela a été dit, parce que l'exercice est compliqué. Je pense que précisément, tout le monde a fait sa quote-part de travail, de « sacrifice », parce que parfois, ce n'était pas simple pour certaines communes. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Président. Je me joins au concert de louanges sur le travail réalisé par Dominique MICHAUD, par l'ensemble des élus, par l'ensemble des maires sur cette communauté d'agglomération, par les services de nos collectivités. Je m'arrêterai là pour le moment sur les louanges. Je voudrais leur dire qu'ils ont fait un travail formidable, que sans doute en dehors des personnes ici présentes, parce qu'elles ont suivi, parce que les élus sont très imprégnés de cette affaire, nous n'avons pas le sentiment de ce que nous sommes en train de faire à cet instant. Nous sommes tout simplement en train de dire que pour plusieurs décennies – Sevin KAYI parlait de 50 ans – nous donnons l'orientation de l'ensemble de l'organisation d'un territoire de 47 communes. Je crois que c'est encore plus fort que le budget que nous avons voté tout à l'heure. Le budget est pour un an, il y a même des budgets modificatifs. Là, c'est vraiment une orientation qui marquera les générations d'élus après nous. On peut toujours faire de l'adaptation ou de la modification, mais il n'empêche que l'orientation d'origine est là. C'est le premier point. Merci à tous celles et ceux qui y ont contribué.

Sur le document en lui-même, sur la forme du document, je reste dubitatif, vous le savez. Je ne crois pas qu'ici, un seul élu, sauf peut-être un directeur ou un responsable de service, qui, en voyant les tenants et les aboutissants des opérations, *in fine*, aurait pu le faire. En tout cas, je n'ai pas pu le faire en totalité. Ces documents qui, d'un point de vue conceptuel, paraissent très bien, se fracassent quelquefois ensuite sur le mur de la réalité. Je voudrais quand même attirer l'attention sur le fait que nous votons quelque chose, et je le voterai non pas à cause du document, mais à cause de ceux qui l'ont produit, c'est-à-dire à cause des élus et des services en qui j'ai confiance. Je le voterai donc avec un bout de réserve en disant à cet instant et en disant à l'État, au juge administratif qui jugera, à n'en pas douter, moult décisions ou recours au tribunal administratif : « *Monsieur le Juge, on vote ce document, mais c'est de l'orientation sur 50 ans* », comme cela vient d'être dit.

Quand un trait est mal placé, parce que personne ne l'a vu au bon moment et parce que l'on n'a pas su réagir au bon moment, ou parce que tout simplement l'administration ne nous a pas permis de réagir, nous devons avoir la capacité de pouvoir le défendre. Je le vote plus comme un document d'orientations générales que comme un document qui enserre indéfiniment l'ensemble des parcelles et l'ensemble des règlements. Le règlement est compliqué. D'après ce que j'ai pu lire et essayé de comprendre, on peut le voir aussi de différentes manières. Vous savez bien, si deux personnes ont envie d'avoir une décision qui les concerne, elles peuvent argumenter et faire pencher le juge d'un côté ou de l'autre. Je pense que ce document doit vraiment être vu ainsi, et non pas comme quelque chose de contractuel que les DREAL, les services de l'ex DDT et DDA,

parce que ce sont les mêmes personnes qui sont ici, nous opposent en permanence et opposent en permanence aux élus ruraux, et notamment aux maires.

Je crois qu'il est très clair qu'ils ne pourront pas le faire, parce que l'esprit n'est pas là. Quand ils nous opposeront la lettre, nous rappellerons l'esprit et nous dirons que nous avons voté dans l'esprit et non dans la lettre. Je crois qu'il est important de le faire, de le dire, parce que l'on ne peut pas à la fois réduire drastiquement les surfaces constructibles et économiser des terrains agricoles, et nous sommes tous d'accord. Nous ne pouvons pas le faire si nous n'avons pas une aide significative des services de l'État pour réindustrialiser les friches industrielles, pour permettre d'améliorer les centres-villes, et quand je dis « les centres-villes », je veux parler des centres des communes. Dans une commune, quand vous avez deux ou trois maisons importantes, anciennes fermes, qui sont vides depuis souvent des décennies, que fait-on ? On ne peut plus construire à l'extérieur.

Quand on veut essayer de trouver des solutions, d'abord, il y a souvent des problèmes de succession dans ces affaires-là, et quand on a réglé le problème de succession, on n'a pas réglé celui de l'économie de l'opération. Souvent, la rénovation des grosses maisons coûte une fois et demie plus cher que d'avoir fait un bout de lotissement. Aujourd'hui, tout le monde est capable de faire un lotissement de plusieurs parcelles. N'importe quel maire sait le faire avec du terrain. Ce qui est important est comment faire pour pouvoir trouver des solutions pour réindustrialiser là où il y a besoin de densifier. Nous ne savons pas le faire si nous n'avons pas des aides de l'État, si nous n'avons pas les aides techniques et d'ingénierie de l'État. On évoquait précédemment l'ingénieur du Département, mais il nous faut aussi l'ingénierie de l'État – une CT verra le jour au 1^{er} janvier – qui doit être à nos côtés pour ce genre de chose.

On a évoqué le développement des zones économiques et des emplois. C'est quand même plutôt une bonne nouvelle. Il faut que les gens ici sachent que pour obtenir des parcelles pour y mettre 500 salariés demain (c'est le cas d'ITM), on est obligé de tordre les choses, de se battre avec l'État, parce qu'on nous explique que des règlements nous interdisent de faire telle ou telle chose. Du coup, il vaudrait mieux, pour certains, ne pas créer une infrastructure permettant d'avoir 500 emplois. Nous devons au moins le savoir et prendre une décision claire. Je pense que pour beaucoup d'entre nous, quelles que soient nos convictions politiques, l'emploi est important. Je tiens à le dire, et je tiens à ce que ce soit inscrit dans la délibération pour que nous puissions le voter en nous disant que l'on ne nous opposera pas notre vote dans quelques années, dans un tribunal quelconque.

M. le Président : Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de mettre au vote.

M. TRONCIN : Je ne vais pas reprendre tout ce que j'ai dit lors de la Conférence des Maires, ce n'est pas utile. Justement, je voterai, parce que je vous ai dit que je le ferai, mais avec réserve. Comme le disait Jean-Marie, je vote l'esprit, mais pas la lettre ni le contenu concernant la commune de Moisse. C'est très clair. Je ne vais pas dire pourquoi, je le réserve au tribunal administratif, la commune de Moisse ayant déjà décidé d'aller au tribunal administratif vu le peu d'intérêt marqué pour sa demande. Globalement, on pourrait presque être content : il nous manque 35 ares. Aujourd'hui, pour 35 ares que nous avons demandés, j'ai écrit un courrier au Préfet il y a une semaine et je l'ai envoyé en copie à tout le monde. Il n'y a pas de réponse, et je pense que je n'en aurai pas, parce que ce n'est pas primordial aux yeux de bien du monde, mais pour nous, c'est important. Ce sont de petits détails.

J'ai regardé un peu ce qui s'était passé dans toutes les communes qui pouvaient m'intéresser. J'ai vu quand même de grandes disparités qui me déplaisent assez et qui font un peu mal. Maintenant, on a 35 ares qui auraient pu faire que nous votions sans réserve et cela nous aurait contentés pleinement. Nous allons achopper, c'est dommage. Je voterai, mais je voulais que ceci soit indiqué et notifié au compte rendu. Je peux vous annoncer que si cela reste en l'état, la commune de Moisse ira bien évidemment au tribunal administratif. Les arguments ne manquent pas, je vous assure. C'est tout. Je trouve cela un peu dommage, mais c'est comme cela. Toutefois, je ne remets pas en cause le travail réalisé. Ce n'est pas ce que je veux dire. Il y a d'autres phénomènes, et j'en avais parlé la dernière fois, notamment par rapport à la bonne compréhension des services de l'État.

M. le Président : C'est un autre sujet. Néanmoins, je ne voudrais pas laisser dire que tu n'as pas eu de réponse à ton courrier. Premièrement, il ne nous était pas adressé, mais il était adressé à la Préfecture. Ceci dit, quand tu parles de 35 ares, je sais que les services n'ont négligé aucune

question posée. Simplement, au moment de la Conférence des Maires, c'était le dernier jour où nous avons fait les dernières retouches, et cela ne pouvait être que des retouches. Nous avons dit que c'était un document très lourd. Nous sommes donc un peu bloqués sur les choses. Toutefois, j'en prends note. C'est bien de le noter dans le compte rendu pour que tu puisses faire valoir le fait que même si tu as voté le PLUi, tu as tout de même émis ces réserves. C'est légitime et normal. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je vous propose de passer au moment solennel du vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte une opposition. Je vous remercie de cette forte majorité qui est quasiment unanime, mais hélas, il y a un accident sur Menotey.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins une opposition), approuve cette notice.

En conclusion, je voudrais aussi m'associer à tous les hommages rendus à la fois à Dominique en tant que *leader* de cette opération, à tous les services et prestataires qui ont travaillé pour nous. Il est vrai que c'est un gros effort. Je voudrais aussi rendre hommage aux maires qui ont fait preuve de beaucoup de compréhension, car c'est laborieux, nous sommes revenus souvent vers vous, nous avons demandé de faire des efforts, et tout le monde a joué le jeu. C'est vraiment un bel exemple de notre intercommunalité. Je pense que nous pouvons être fiers de ce dossier. Nous saurons le partager les uns les autres. Après, il est bien normal que nous ayons des divergences. En tout cas, merci pour ce beau vote ce soir.

NOTICE N° 32 : ÉVOLUTION DE CERTAINS PERIMETRES DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES – CREATION DE 8 PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS

M. MICHAUD : La loi relative à la Liberté de Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016 (dite « loi LCAP ») a créé une alternative aux actuels rayons de protection de 500 mètres : les Périmètres Délimités des Abords (PDA). Pour être plus synthétique, avant, on ne s'embêtait pas. Quand il y avait un monument historique ou un monument classé, on prenait un compas, on faisait un cercle de 500 mètres de rayon autour et le problème était réglé. Aujourd'hui, on a la possibilité de travailler par secteur, de délimiter, d'enlever des secteurs qui ne sont pas en visibilité directe. C'est donc un très net progrès pour les communes concernées.

Il y a 9 projets de nouveaux PDA touchant 8 communes et qui ont été réalisés sur notre Agglomération en collaboration avec les communes et avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP). Je ne vais pas rentrer dans le détail de ce qui s'est fait sur les communes, mais je vais juste citer les communes concernées :

- Biarne, autour de l'église de Saint-Vivant ;
- Chevigny, autour de trois monuments historiques (église, château et croix de chemin) ;
- Choisey et Damparis, autour du château de Parthey ;
- Choisey et Dole, autour du château de Menthon, de l'ancienne maison des Ursulines et de la croix de chemin ;
- Dole, autour des monuments historiques du centre-ville (il y en a 49, mais je ne vais pas tous les citer, sauf si vous le souhaitez) ;
- Dole, autour du pont de la Raie des Moutelles ;
- Eclans-Nenon, autour du château ;
- Peintre, autour de l'oratoire avec Piéta et du pavillon de fontaine-lavoir ;
- Villers-Robert, autour de la maison familiale de Marcel AYMÉ.

Il vous est proposé aujourd'hui de donner votre accord sur les projets de périmètres délimités des abords exposés ci-dessus.

M. le Président : Merci de ces explications. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 33 : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

M. MICHAUD : C'est un peu la suite du PLUi. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole étant compétente de plein droit en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU) et en raison de l'approbation du PLUi, il apparaît nécessaire de se prononcer sur la redéfinition du champ territorial sur lequel s'exerce le DPU. À ce jour, le Droit de Préemption Urbain est en application sur tout ou

partie des zones U et AU des POS et PLU de 27 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, ainsi que dans les zones constructibles de deux communes dotées d'une carte communale, et au sein du site patrimonial remarquable de la ville de Dole.

Il vous est proposé d'instituer le Droit de Prémption Urbain pour les 47 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, sur l'ensemble des zones urbaines dites « U » et les zones d'urbanisation future dites « AU » du PLUi, ainsi que sur le site patrimonial remarquable de la ville de Dole couvert par le PSMV.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur ce Droit de Prémption qui est plutôt une extension naturelle au vote que nous venons de faire ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 34 : BILAN ANNUEL DU PROGRAMME « ACTION CŒUR DE VILLE »

M. GAGNOUX : Il s'agit de prendre acte du bilan annuel du programme « Action Cœur de Ville ». Je rappelle que la ville de Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ont conjointement signé le 21 juin 2018 la convention-cadre « Action Cœur de Ville », nos collectivités étant retenues parmi les 222 villes en France qui ont été fléchées par l'État pour des opérations de redynamisation. Le bilan 2018-2019 s'applique sur l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) par arrêté préfectoral du 15 juillet 2019. Vous pouvez constater les évolutions dans la continuité du plan « Action Cœur de Ville » lancé par la Municipalité en 2014.

Ce plan national est venu compléter et appuyer la démarche qui avait été lancée. Je retiendrai bien évidemment pour ce bilan :

- la rénovation de la place aux Fleurs en termes d'opération sur les espaces publics ;
- sur la question du logement, la poursuite de la rénovation d'une quinzaine de logements dans le cadre de l'OPAH-RU ;
- la réaffectation du Buffet de la Gare qui va commencer dans quelques semaines, puisque c'est dans le périmètre ;
- les lancements des études liées à la redynamisation de la Rive Gauche en lien avec la création du Multiplex et d'un futur parc urbain ;
- une étude des mobilités du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Je n'oublie pas non plus :

- les réhabilitations de locaux commerciaux au sein du centre-ville portées par la SPL ;
- le Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT) de Saint-Jean dans le périmètre où le financement vient d'être bouclé ;
- l'aire de covoiturage d'Authume qui a été ajoutée aussi dans les opérations liées à la dynamique d'accès vers le centre-ville ;
- l'attente du dossier FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) vis-à-vis de l'État tout en sachant que, du point de vue commercial, nous avons de nouveau des créations de commerces vu le delta entre les fermetures et les ouvertures.

Il vous est demandé de prendre acte de ce bilan annuel.

M. le Président : Merci de ce programme plutôt bien complet. Bravo ! Avez-vous des interventions ? Je n'en vois pas. Il n'y a pas de vote, c'est simplement une prise d'acte. Merci d'en prendre acte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette notice.

NOTICE N° 35 : OCTROI D'AGREMENTS ET SUBVENTIONS A NEOLIA POUR UNE OPERATION DE 18 LOGEMENTS A TAVAUX

M. MACARD : Le 27 juin 2013, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a défini, par le biais d'un règlement d'intervention, sa politique de soutien à la production de logements locatifs sociaux. S'inscrivant dans ce dispositif, NEOLIA sollicite une subvention de la Collectivité pour une

opération de 18 logements situés ZAC de la Vuillardière à Tavaux. Le coût total de cette opération est d'environ 2 millions d'euros. Ainsi, cette opération est susceptible de bénéficier d'une aide directe de la Collectivité à hauteur de 5 000 euros par logement créé en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) et en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), soit un total de 70 000 euros. Par ailleurs, au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est décisionnaire pour délivrer, pour le compte de l'État, les agréments relatifs à la création de logements locatifs sociaux. Les logements financés en PLAI font l'objet d'une subvention d'État pour un montant de 5 098 euros par logement, soit un montant total de 20 392 euros.

Ainsi, il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder une subvention de 70 000 euros à NEOLIA au titre de la politique communautaire de soutien à la production de logements locatifs sociaux ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention au prochain exercice budgétaire ;
- d'accorder les agréments d'État correspondant à cette opération, ainsi que la subvention de 20 392 euros s'y rattachant ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention d'État, ainsi que la recette équivalente, à l'exercice budgétaire correspondant à la livraison prévisionnelle de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à cette délibération.

M. le Président : Merci. Avez-vous des interventions ou des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 36 : OCTROI D'AGREMENTS ET SUBVENTIONS A GRAND DOLE HABITAT POUR UNE OPERATION DE 8 LOGEMENTS A VILLETTE-LÈS-DOLE

M. MACARD : C'est le même dispositif. Grand Dole Habitat sollicite une subvention de la Collectivité pour une opération de 8 logements situés Grande Rue à Villette-lès-Dole. Le coût total de l'opération s'élève à 1 262 000 euros. Ainsi, l'opération est susceptible de bénéficier d'une aide directe de la Collectivité à hauteur de 5 000 euros par logement créé (PLAI et PLUS), soit un total de 25 000 euros. Par ailleurs, au titre de la délégation de compétence des aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est décisionnaire pour délivrer, pour le compte de l'État, les agréments relatifs à la création de logements locatifs sociaux. Les logements financés en PLAI font l'objet d'une subvention pour un montant de 5 098 euros par logement, plus 1 000 euros par logement pour les communes au sein de l'unité urbaine de Dole, soit un montant total de 12 196 euros.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'accorder une subvention de 25 000 euros à Grand Dole Habitat au titre de la politique communautaire de soutien à la production de logements locatifs sociaux ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention au prochain exercice budgétaire ;
- d'accorder les agréments d'État correspondant à cette opération, ainsi que la subvention de 12 196 euros s'y rattachant ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention d'État, ainsi que la recette équivalente, à l'exercice budgétaire correspondant à la livraison prévisionnelle de l'opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à cette délibération.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 37 : OCTROI D'AGREMENTS ET SUBVENTIONS A GRAND DOLE HABITAT POUR LA RESTRUCTURATION DU FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS A DOLE

M. MACARD : Le Programme Local de l'Habitat met en exergue la nécessité de moderniser l'offre d'hébergement et invite notamment à requalifier l'offre du Foyer de Jeunes Travailleurs. En effet, ce dernier ne répond plus à la demande des usagers (locaux vétustes, manque d'autonomie, d'intimité). Ainsi, le projet envisagé porte sur :

- o la transformation des 73 chambres du bâtiment principal en 51 appartements meublés ;
- o la rénovation des 18 logements du second bâtiment ;
- o la réorganisation des espaces communs et lieux d'activités ;
- o un traitement des espaces extérieurs.

L'offre nouvelle sera donc de 69 appartements, lesquels resteront gérés par l'Association le Saint-Jean qui s'acquittera d'une redevance annuelle auprès de Grand Dole Habitat. Ce projet également intégré dans le cadre de la convention « Action Cœur de Ville » bénéficie de nombreuses subventions (ville de Dole, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, Région, FEADER, Action Logement), mais aussi à titre exceptionnel d'une subvention de l'État par l'intermédiaire du Fonds National des Aides à la Pierre (FNAP) sous réserve que le projet soit engagé en 2019.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- o d'accorder une subvention de 241 500 euros à Grand Dole Habitat au titre de la politique communautaire de soutien à la production de logements locatifs sociaux ;
- o d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de cette subvention à un prochain exercice budgétaire ;
- o d'accorder les agréments d'État correspondants à cette opération, ainsi que les subventions de 109 764 euros et 800 000 euros s'y rattachant ;
- o d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces subventions d'État, ainsi que les recettes équivalentes, à l'exercice budgétaire correspondant à la livraison prévisionnelle de l'opération ;
- o d'exonérer l'ensemble de l'opération de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties de la part communautaire pour une durée de 25 ans à compter de la réception de l'opération ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à cette délibération.

M. le Président : Merci. Avez-vous des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 38 : APPROBATION DE LA CONSTITUTION D'UNE SOCIETE DE COORDINATION ENTRE L'OPH DOMANYS, L'OPH GRAND DOLE HABITAT ET L'OPH ORVITIS

M. le Président : Je vous rappelle que la problématique qui a créé ce problème est que la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) a obligé les organismes de logements sociaux à détenir au moins 12 000 logements. Grand Dole Habitat étant inférieur à ce nombre a dû chercher des rapprochements. Après différentes discussions et différentes approches, il a été proposé de se rapprocher à la fois de l'OPH ORVITIS qui couvre la Côte-d'Or hors Dijon et l'OPH DOMANYS qui couvre toute l'Yonne sauf Auxerre. La technique consiste à garder l'autonomie de ces offices, mais de créer une structure qui coordonnera ces trois organismes et qui permettra de s'appuyer sur des savoir-faire, de mettre en commun de l'informatique, de mettre en commun des financements notamment.

C'est pour cela qu'il vous est proposé ce soir :

- o d'approuver la constitution du groupe d'organismes de logement social autour de la société dont le nom n'est pas encore défini, qui sera une société de coordination entre l'OPH DOMANYS, l'OPH Grand Dole Habitat et l'OPH ORVITIS ;
- o d'autoriser la souscription par l'OPH Grand Dole Habitat d'actions de cette société de coordination ;
- o de proposer que je représente la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, en vue de la nomination de membres au sein du Conseil de Surveillance de la société, sachant que je pourrai déléguer mon pouvoir.

Dans la même délibération, nous vous proposons donc d'approuver cette création et de me désigner comme représentant permanent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque telle est ma fonction ès qualités. Avez-vous des questions sur ce rapprochement ?

Mme BARTHOULOT : Monsieur le Président, pour le coup, cette décision que vous nous demandez de prendre n'est pas très solidaire avec l'ensemble des autres bailleurs sociaux du département du Jura, l'OPH du Jura et l'OPH de Saint-Claude. Tout à l'heure, nous avons entendu mes collègues conseillers départementaux vous saluer, parce que vous étiez solidaire, parce que vous alliez participer à l'Agence départementale d'ingénierie. Là, vous suivez un autre chemin.

M. le Président : Chaque dossier a sa logique. Rassurez-vous, nous n'avons pas fermé la porte à l'OPH du Jura ni à celui de Saint-Claude. Nous avons d'ailleurs fait plusieurs courriers pour dire que la porte était ouverte, et que parallèlement à cela, le temps passait. Il a fallu nous déterminer, les calendriers étant en train d'avancer. Nous avançons donc dans cette direction, sachant que la porte est toujours ouverte pour renforcer l'avenir de ces structures qui ont vocation à couvrir de grandes régions. Je pense que ce n'est qu'un cas supplémentaire, mais nous ne nous désolidarisons pas de notre Jura bien aimé, rassurez-vous.

M. SERMIER : Comme nous l'avons fait tout à l'heure sur le dossier du PLUi, je voudrais saluer le travail des élus qui se sont engagés dans cette opération. Je pense notamment à Mathieu BERTHAUD qui est le président de notre Office, qui donne pleine satisfaction, puisqu'il a aujourd'hui un office qui a encore plus de capacité financière que ce qu'il avait quand il a pris sa présidence. Il a beaucoup travaillé sur le sujet, et je pense qu'avec Yves MAGDELAINE, avec toutes leurs équipes d'élus et de services, ils ont fait en sorte de pouvoir arrimer notre territoire vers des structures en capacité de pouvoir nous aider quand nous aurons des besoins, et nous en avons. Cela a été d'ailleurs cité dans les rapports précédents.

Je voudrais dire à Madame BARTHOULOT qu'elle a peut-être raison sur le fond. Je regrette que le département du Jura ne nous ait pas suivis, qu'il décide de rester seul, mais il ne faut pas qu'elle le dise ici, puisque nous l'avons largement proposé au Département. Nous avons même écrit des courriers très précis sur cette affaire. J'ai rencontré les uns et les autres quand cela a été possible, mais le Département a fait un autre choix politique. C'est sa décision politique. S'il y a un débat à avoir aujourd'hui, c'est au sein du Département et non au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Je précise clairement une chose. Nous savons aujourd'hui que l'Office départemental fonctionne bien, mais l'Office de Saint-Claude est complètement à la dérive, y compris en termes financiers. Il est en grande difficulté. La CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social) est en train de travailler dessus.

Toutefois, nous avons toujours précisé que si, dans le cadre d'un regroupement avec la Côte-d'Or et l'Yonne, nous avons à travailler ensemble, nous tendrions la main pour que l'Office de Saint-Claude puisse rentrer quand il le souhaite. La solidarité est donc vraiment très précise. Nous pouvons dire à l'Office de Saint-Claude que s'il pense que son avenir est chez nous, nous serons solidaires pour lui dire « oui », alors que nous savons que cet outil est en grande difficulté financière. Par ailleurs, c'est relativement attractif, puisque le président de la Haute-Marne me disait il y a quelques jours qu'il souhaitait rencontrer Mathieu BERTHAUD et François-Xavier DUGOURD, président de l'Office de la Côte-d'Or, pour essayer de trouver des solutions pour que la Haute-Marne qui n'a qu'un seul office puisse rejoindre cette société.

Je rappelle qu'il ne s'agit pas d'une fusion, mais d'une mise en commun d'un certain nombre de moyens dans le cadre d'un GIE (Groupement d'Intérêt Économique). Félicitations à celles et ceux qui ont fait le travail, parce que cela a nécessité entre un an et demi et deux ans de travail lourd.

M. le Président : Avez-vous d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix cette constitution de groupe d'organismes. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte cinq abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 5 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 39 : VOIE GREVY – PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

M. MACARD : Je rappelle que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est engagée dans le projet d'aménagement de l'ancienne voie ferrée Jules Grévy en voie dédiée aux modes doux, en partenariat avec les Communautés de Communes de la Plaine Jurassienne, du Val d'Amour et les

communes traversées. Depuis le 25 juin 2019, la voie est officiellement fermée par SNCF Réseau qui va en transférer la gestion à chaque EPCI traversé pour le territoire qui le concerne.

S'agissant du plan de financement, vous avez vu au BP qu'il y avait une enveloppe de 2,3 millions d'euros. Il y a eu de bonnes nouvelles, puisque des financements qui n'étaient pas prévus sont arrivés, notamment de la Région.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Financeurs	Montant HT	Taux
État (DETR – FNADT – DSIL)	625 034 euros	30 %
État (Appel à Projets Fonds mobilités actives)	272 164 euros	13 %
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté	100 000 euros	5 %
Conseil Départemental du Jura	543 124 euros	26 %
Autofinancement	543 124 euros	26 %
Total	2 083 446 euros	100 %

Le Département donne ainsi 50 % avec la Collectivité pour le reste à payer. Je rappelle que la subvention du Conseil Départemental du Jura doit correspondre à 50 % du reste à charge du coût global hors taxe du projet, déduction faite des subventions définitives allouées par l'État. Ainsi, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et le Conseil Départemental du Jura prendront en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions définitives de l'État.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel du projet présenté ci-dessus ;
- de solliciter chaque financeur au taux le plus élevé ;
- de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les conventions de financement liées à ce projet et leurs avenants, dont celle avec l'État dans le cadre de l'appel à projets Fonds des mobilités actives – Continuités urbaines.

M. le Président : Merci pour ce projet qui commence à voir le jour. C'est plaisant. Avez-vous des interventions ?

M. DAVID : Là aussi, je ne cacherai pas ma satisfaction de voir ce projet enfin aboutir. Ce plan de financement est bien conçu, avec le Département qui se trouve aux côtés de l'Agglomération pour l'aménagement de cette voie verte. Ce n'était pas gagné au départ. Pourquoi ? Parce que l'aménagement de la voie Grévy ne faisait pas partie du schéma départemental d'aménagement des voies cyclables. C'est un grand « C » majuscule qui commençait par l'Eurovélo 6, qui continuait par la voie de la Bresse et enfin, qui allait sur la voie PLM, c'est-à-dire de Lons-le-Saunier à Champagnole. La voie Grévy n'étant pas inscrite dans ce schéma au départ, il n'était pas prévu de la financer alors que nous n'avions pas terminé l'aménagement des voies cyclables prévues dans ce schéma. Cela a été négocié et c'est accordé.

Je suis extrêmement satisfait, parce que la voie Grévy est véritablement un bel outil pour les locaux, mais aussi pour les touristes, et là, je me retrouve aux confins de mes deux désignations de mission, c'est-à-dire le tourisme ici et les espaces naturels et voies cyclables au Département. La voie Grévy sera aussi pour la ville de Dole la deuxième voie verte qui traverse la ville, après l'Eurovélo 6. Je peux vous dire qu'en France, il n'y a pas beaucoup de villes de cette importance qui auront cet équipement. Pour la ville de Dole, c'est véritablement un vrai plus en termes d'attractivité, puisque nous savons aujourd'hui que le cyclotourisme fait vraiment partie des tourisms montants en termes de fréquentation.

Je voudrais vous dire également que le Département du Jura est parmi les premiers départements français à investir pour ses voies cyclables. Nous sommes environ à 10 euros par habitant et par an depuis plusieurs années. Nous sommes pratiquement parmi les départements français qui investissent le plus. J'en ai fini, merci.

M. le Président : Merci.

M. MACARD : Je voudrais juste ajouter que de la même manière, je voudrais féliciter les services techniques, notamment Madame LEDET qui a porté ce projet de main de maître.

M. le Président : Merci de toutes ces louanges. Y a-t-il des questions ou d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 40 : AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION AVEC LA SPL G2D39 POUR L'ALSH TAVAUX

Mme JEANNET : Merci, Monsieur le Président. Sur cette notice, je vous rappelle qu'en juin 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a confié à la SPL G2D39 (Grand Dole Développement 39) un contrat de concession de travaux – travaux qui ont commencé d'ailleurs – sur les établissements de l'ancien Comité d'Établissement de SOLVAY à Tavaux. La rémunération de la SPL sur cette opération était basée sur un pourcentage des travaux, sans définir précisément les modalités de versement à la SPL. Il vous est donc proposé de passer un avenant à ce contrat, pour définir plus précisément les modalités de versement de la rémunération au concessionnaire. Vous avez eu l'avenant joint à la délibération.

Il vous est donc proposé ce soir :

- de valider les principes de l'avenant au contrat de concession de travaux passé avec la SPL G2D39 pour l'aménagement d'un ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), d'une ludothèque et d'une médiathèque, tels que figurant en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-annexé.

M. le Président : Merci. Ce ne sont vraiment que des modalités qui sont revues. Il n'y a rien sur le fond. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 41 : APPROBATION DU PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET) 2020-2026

M. le Président : Franck, c'est inutile de te le dire, mais tu sais que chacun a eu le plan en détail dans ce dossier. Essaie donc d'être très synthétique, et laisse plutôt la place aux questions. Je pense que ce sera plus riche.

M. DAVID : Très bien. Est-ce à dire que je suis trop bavard ?

M. le Président : Non, pas du tout.

M. DAVID : Vu la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le décret fixant l'obligation pour les EPCI de plus de 50 000 habitants à construire un Plan Climat Air Énergie Territorial, vu les délibérations approuvant l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans l'élaboration de son PCAET et validant le projet de PCAET, ainsi que les avis du Préfet de Région et de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe), et la synthèse de la consultation du public conduite du 2 novembre au 1^{er} décembre 2019, il est donc proposé aujourd'hui :

- d'arrêter le PCAET de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
- d'engager la mise en œuvre de ce Plan Climat Air Énergie Territorial ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

M. le Président : Là, c'est très simplifié, mais vous avez dû le regarder. Ce document est particulièrement intéressant, je pense que vous l'avez regardé attentivement. Il y a beaucoup de choses, beaucoup d'enseignements à tirer du diagnostic particulièrement pertinent. Il est vrai, et cela a été rappelé tout à l'heure, que nous sommes sur un territoire où l'industrie pèse très lourd en termes environnementaux (65 % des rejets des CO₂ et 19 % de transport, dont la moitié sur l'autoroute). C'est pour cela que nous sommes très attachés à ce Plan Climat. C'est aussi parce que nous sommes rentrés dans les Territoires d'Industrie et le CTE dans lequel des actions très concrètes sont engagées avec les industriels.

Je pense que la lutte contre le changement climatique se fera avec les entreprises, parce que c'est là qu'est le nerf de la guerre. Néanmoins, cela n'empêche pas les actions que nous avons les uns les autres et dans ce qui est programmé sur l'économie d'énergie dans les bâtiments, les choses plus traditionnelles, mais qui sont importantes et qui ne sont pas les plus significatives.

Avez-vous des interventions à faire sur ce Plan ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 42 : GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) - APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE (SMDL)

M. DAVID : Dans la continuité et à la faveur d'une coopération territoriale déjà active, d'une gouvernance de proximité, d'une expertise déjà à l'œuvre sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de conditions financières favorables, il est proposé de transférer l'exercice de la compétence GeMAPI à compter du 1^{er} janvier 2020 au Syndicat Mixte Doubs Loue pour l'ensemble du bassin versant du Doubs et de la Loue sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire :

- de transférer l'exercice de la GeMAPI pour le bassin versant du Doubs et de la Loue au Syndicat Mixte Doubs Loue ;
- d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Doubs Loue annexés à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vous avez en annexe les statuts du Syndicat Mixte Doubs Loue et les modifications de statuts qui sont essentiellement du périmètre, puisque maintenant, de trois communautés de communes et du Département, cela passe à cinq communautés de communes et toujours le Département. Cela reste un syndicat mixte ouvert. Par ailleurs, en termes de transfert de compétences, vous avez les explications dans les modifications de statut. Enfin, dans la gouvernance de ce Syndicat Mixte Doubs Loue, les communautés de communes auront dix voix, et le Département en aura six.

M. le Président : Merci. C'est aussi le résultat d'une négociation longue et difficile. Je me réjouis aussi que nous arrivions à boucler ce dossier à la fin de ce mandat. Ce dossier était compliqué. La GeMAPI concerne un gros enjeu sur notre territoire. Le fait que nous puissions travailler en coopération avec les communautés de communes citées est vraiment un gros plus. Je pense que nous faisons un grand pas en avant. Y a-t-il des interventions sur cette évolution du syndicat mixte qui va reprendre la compétence GeMAPI ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 43 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU GRAND DOLE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DOUBS LOUE (SMDL)

M. le Président : Dans la continuité, nous devons désigner des délégués titulaires et suppléants. Pour être très transparents, nous avions autrefois trois titulaires et nous n'avions pas de suppléant. Nous sommes obligés de revenir à deux titulaires, mais j'ai demandé simplement à ce que ce syndicat convoque systématiquement les suppléants pour qu'ils soient bien informés de ce qu'il se passe, sachant que le vote que nous faisons ce soir est pour trois mois, jusqu'à la remise en place des nouveaux élus.

Je vous propose dans la continuité les désignations suivantes :

Titulaires	Suppléants
Daniel BERNARDIN	Jean THUREL
Olivier MEUGIN	Didier BAUDARD

Je joue le jeu. Y a-t-il d'autres candidats ? Quelqu'un souhaite-t-il un vote à bulletin secret ? Je mets au vote l'ensemble des quatre représentants. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vois une abstention. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins une abstention), approuve cette notice.

NOTICE N° 44 : MISE A DISPOSITION DE TOITURES ET DE PARKING POUR EQUIPEMENT EN PANNEAUX SOLAIRES

M. CHAMPANHET : Dans le cadre des objectifs nationaux en matière de transition énergétique et du déploiement de son PCAET, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole porte une attention particulière au développement de l'énergie solaire. Elle a ainsi souhaité proposer la location des toitures et des surfaces de parking de son patrimoine en vue d'un équipement par un investisseur extérieur. La Collectivité a procédé à une publicité afin de permettre la manifestation d'un intérêt pertinent et l'information des candidats potentiels sur les conditions générales d'attribution. La Collectivité a identifié des toitures et des parkings avec la pose d'ombrières de protection pour les voitures, permettant d'envisager la mise en place de systèmes solaires. Des Conventions d'Occupation du Domaine Public (CODP) seront signées pour une durée de 30 ans avec un versement de loyer en direction de la Collectivité.

Deux candidats ont répondu et leurs projets ont été retenus. Il s'agit de Reservoir Sun à Marseille et d'Opale EN. L'énergie totale attendue annuellement est de 2 600 mégawattheures par an. Cette énergie est l'équivalent de la consommation en électricité spécifique (hors chauffage) de 2 600 Grands Dolos.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de valider le choix des candidats cité, et d'autoriser Monsieur le Président à engager des négociations pour l'établissement des Conventions d'Occupation du Domaine Public.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. GAGNOUX : Monsieur le Président, je crois que cette politique de déploiement du photovoltaïque sur la ville de Dole et l'Agglomération, du moins pour les bâtiments publics de ces deux entités, est particulièrement innovante, puisque nous serons – et je sais que d'autres projets sont en réflexion –, la première collectivité à déployer autant de mètres carrés en faveur du photovoltaïque sur nos bâtiments et couvrir ainsi près de 70 % de la consommation de nos bâtiments publics ville et agglomération. Je crois que nous sommes très avant-gardistes en faveur de la lutte contre le CO₂ par cette volonté de développer les énergies renouvelables et ce photovoltaïque.

Je crois que cela contribue très largement à rendre très explicite et très pragmatique notre Contrat de Transition Écologique sur le territoire par cette décision que nous prenons ce soir, qui est particulièrement innovante et une des toutes premières dans la région.

M. le Président : Merci de ce complément d'information. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : Je partage complètement, mais vous savez que le photovoltaïque, comme souvent les énergies renouvelables, est une énergie qui n'est pas pilotable. Elle est là par intermittence. Elle sera encore plus efficace quand nous serons en capacité de stocker l'énergie quand il y aura beaucoup de soleil. Nous n'aurons pas forcément besoin de toute cette énergie. Or il se trouve que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est quand même très engagée sur l'hydrogène. Nous pourrions peut-être essayer de trouver des solutions pour tester du stockage. En tout cas, au niveau national, ces réflexions ont lieu. Je pense qu'ici, plus qu'ailleurs, avec de l'hydrogène et du soleil, nous devrions pouvoir trouver l'énergie nécessaire.

M. le Président : Merci. Nous ne manquons pas d'énergie. Oui, c'est bon de rappeler que dans ce schéma, nous n'investissons pas, mais au contraire, nous louons des surfaces. Nous avons donc

des loyers modestes, mais nous avons des loyers. C'est donc vraiment intéressant pour nous. Cela nous permet de rentrer dans un processus. Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Je mets donc au vote cette délibération sur la mise à disposition des toitures. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 45 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION EMPLOI-INSERTION 2020

Mme CRETET : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole conduit depuis plusieurs années une action forte et ciblée dans le domaine de l'insertion par l'activité économique. En complément, le programme annuel Emploi-Insertion a pour objectif de :

- mobiliser les publics en difficulté vers l'emploi ;
- coordonner les opérations entre les secteurs sociaux, économiques et institutionnels ;
- soutenir les entreprises dans la création d'activités et le développement de l'emploi.

De fait, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a lancé un nouvel appel à projets pour l'année 2020 pour soutenir l'accès à l'emploi ou à la qualification des personnes les plus en difficulté du territoire, à travers la mise en œuvre de parcours individualisés. Au regard de l'enveloppe financière réservée et des orientations de l'appel à projets, il est proposé d'apporter un soutien financier à 13 actions, totalisant 388 parcours, appelant une participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 100 000 euros.

En cas de décision favorable, il appartiendra au Conseil Communautaire d'approuver le programme de subvention délivré dans le cadre du projet Emploi-Insertion 2020 selon la répartition proposée, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir fixant pour l'exercice 2020 les modalités de versement et de contrôle des sommes versées, avec chacune des structures citées.

M. le Président : Merci. C'est donc la continuité de cette politique assez efficace sur le territoire. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 46 : AVENANT DE PROROGATION DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020

M. GAGNOUX : Il s'agit de proroger le Contrat de Ville qui doit se terminer en 2020 par différentes décisions de l'État en lien avec les collectivités. Le Contrat de Ville est ainsi prorogé jusqu'en 2022 sur le quartier des Mesnils Pasteur. Il suffit d'approuver ces dispositions de l'avenant de prorogation et d'autoriser le Président à le signer.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

Nous passons aux délibérations concernant l'eau et l'assainissement. Compte tenu des nouveautés que nous avons évoquées, je vous propose de retirer la notice n° 47, puisque nous sommes sur les problèmes de transfert. Or nous avons ce délai jusqu'au 31 janvier prochain, sur lequel nous allons vous solliciter (au moins jusqu'au 28 janvier, date de notre prochain Conseil). Nous retirons donc la notice n° 47.

NOTICE N° 47 : MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS AUPRES DE LA SEMOP DOLEA ASSAINISSEMENT ET DE LA SEMOP DOLEA EAU

La notice est retirée.

NOTICE N° 48 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR SIEGER AU SEIN DES SEMOP DOLEA EAU ET DOLEA ASSAINISSEMENT

M. le Président : Cette notice est également annulée et repoussée à une date ultérieure.

NOTICE N° 49 : DESIGNATION DE DELEGUES SYNDICAUX POUR SIEGER AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT

M. le Président : Tous ces syndicats sont maintenus, puisqu'ils sont intercommunaux. Nous les conservons. En revanche, nous devons désigner des représentants. Je ne sais pas si vous avez la liste dans votre dossier, mais nous allons la mettre à l'écran, sachant que tous ces délégués doivent être désignés jusqu'aux prochaines élections. Nous avons donc reconduit l'ensemble des personnes possiblement reconductibles, et pour celles qui ne pouvaient pas l'être, nous avons demandé aux maires de les remplacer. Vous avez donc toute une liste.

Le premier syndicat est celui du Moulin Rouge. Vous sont proposés :

Communes	Titulaires	Suppléants
Amange	Christophe HINSCHBERGER	Sébastien DUTHU
	Thierry ROSSIGNOL	Daniel BERNARDIN
Audelage	Bernard GUERRIN	Yves MARTIN
	Philippe DETOT	Sébastien VIALETTE
Auxange	Jean-Sébastien GENERET	Corinne BOUHAND
	Josette TOGNOL	Jean-Claude ROBERT
Châtenois	Christine PELISSIER	Jean-Claude RABOUILLE
	Hervé LALLEMENT	David STEFANUTTI
Eclans-Nenon	Catherine MONTRICHARD	Chantal COLIN
	Virginie POIGEAUT	Jacky ZASEMPA
Falletans	Élodie MULLER	Pascal LOPEZ
	Philippe PERNET	Charles PERNOT
Lavangeot	Bruno PICAUD-BERNET	Jean THUREL
	André BADOZ	Joël PANNAUX
Lavans-lès-Dole	Chantal LABAT	Micheline HENRY
	Bernard VUILLEMENOT	Stéphane WEBER
Malange	Pascal COURDEROT	Alain COURDEROT
	Cyril PRUDHON	Mathias GIGARDIN
Rochefort-sur-Nenon	Pascal VIVERGE	Gérard FERNOUX-COUTENET
	Hervé LANCE	Jacques GEROME
Romange	Jacques DUFRESNE	Damien COLLIER
	Gérard MONIOTTE	Denis BONNAVENTURE
Vriage	Jean-Marie DUGAND	Didier ECARNOT
	Jacques LAGNIEN	Nathalie DA SILVA

Normalement, les anciens sont reconduits. Quand il y avait des « blancs », nous avons téléphoné au maire, soit pour qu'il prenne la place, soit pour qu'il nous donne le nom de quelqu'un d'autre.

M. le Président : Je passe le vote en bloc, si vous le voulez bien, sauf si quelqu'un veut absolument un vote à bulletin secret nominatif. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste ci-dessus.

Nous passons au SIERD (Syndicat Intercommunal d'alimentation en Eau potable de la Région de Dole). Il y a seulement des titulaires, il n'y a pas de suppléants. Nous vous proposons :

Communes	Titulaires
Menotey	Cédric MANET
	Joachim DAYET
Baverans	Gilles GRUET

	Yves LAURENT
Villette-lès-Dole	Christophe GAINET
	Jean CURLY
Sampan	Hubert HOLTZ
	Alain DAVID
Parcey	Yves HUMBLOT
	Thierry BUCHAILLOT
Archelange	Alain GARNIER
	Jean-Marie MIGNOT
Crissey	Véronique LAUBEPIN
	Thierry MORENO-LOPEZ
Brevans	Alain PAILLARD
	Patrick SEIGNEZ
Biarne	Bruno NEGRELLO
	Olivier LACROIX
Champvans	Dominique MICHAUD
	Guy LAURENT
Gredisans	Geoffroy SCHMITT
	Philippe BELLORGIE
Authume	Daniel PETRY
	Christine BRIGNOT
Choisey	Jean-Louis KOSIAK
	Laurent RABBE
Foucherans	Pascal HOFFMANN
	Félix MACARD
Goux	Colette BRUAND
	Claude POUTHIER
Jouhe	André CHOLLAT
	Séverine KOBIELSKI
Monnières	Jean-François GAULLIARD
	François BACLET
Rainans	Gaston BUDIN
	Florent MARECHAL

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Merci pour eux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste ci-dessus.

Nous poursuivons avec le SIE du Recépage.

Communes	Titulaires	Suppléants
Damparis	Michel GINIÈS	Jean-François PERRIN
	Serge COULON	
Tavaux	Jean-Michel DAUBIGNEY	Sylvie DEJEAN
	Gabriel GAUDILLIER	
Gevry	Patrick JOUFFROY	Claude CATY
	Gilles GUERIN	
Peseux	Christian MATHEZ	Thierry BONJOUR
	Nicole GUYON	
Saint-Aubin	Michel BAILLY	Bernard MONAMY
	Philippe JEUNET	
Aumur	Joël DEBBAH	Rémi MARESCHAL
	Christian CLAIROTTE	
Champdivers	Olivier MEUGIN	Anthony DORMOY
	Jacques CHAMBARD	
Abergement-la-Ronce	Richard AMPRINO	Laurent BOUCHARD
	Georges MARY	

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie pour eux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste ci-dessus.

Nous passons au dernier syndicat, celui de Montmirey.

Communes	Titulaires	Suppléants
Champagney	Pierre VERNE	Alexandre KOREIBA
	Claude JOSSERAND	
Chevigny	René LACROIX	Pascal MULLER
	Bernard PERRINET	
Frasne-les-Meuilières	Régis BONVALOT	Valérie MISIR
	Roger CHATILLON	
Moissey	Dominique TRONCIN	Yves ROBINET
	Gilles MIELLE	
Peintre	Patrick BARBIER	Olivier GRUET
	Martine KEMPER	
Pointre	Yvette BESSON	Laurent SAGET
	Patrick JOLY	

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste ci-dessus.

Pour le SIEA des Trois Rivières, nous avons :

Communes	Titulaires
Le Deschaux	Joël VERDELET
	Michel GAUTHIER
Villers-Robert	Jean-MARTY-QUINTERNET
	Maurice HOFFMANN

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste ci-dessus.

NOTICE N° 50 : GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

M. le Président : Pour revenir sur le débat que nous avons eu en début de séance, vous savez que nous pouvons séparer les compétences eau, assainissement et eaux pluviales. Pour l'eau, nous venons de régler le problème, c'est fait. Pour l'assainissement, nous allons vous demander de délibérer. Ce sera également le cas pour les eaux pluviales. Gérard FERNOUX-COUTENET peut peut-être présenter cette notice. Il s'agit de définir les eaux pluviales, sachant que nous nous sommes engagés à mettre cela « sur le tapis », puisque la définition que nous vous proposons aujourd'hui n'est pas entièrement satisfaisante pour certaines communes. Nous nous sommes donc engagés à retravailler le sujet dans le courant de l'année 2020 pour que, dans les nouveaux formats que nous aurons, nous prenions tous ensemble la décision, et surtout le financement, sauf si nous déléguons la compétence aux communes, auquel cas nous répartirions à zéro.

M. FERNOUX-COUTENET : Monsieur le Président, mes chers collègues, la loi NOTRe du 7 août 2015 rend obligatoire le transfert des compétences assainissement et eau potable à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} janvier 2020. La Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement a apporté de nouvelles modalités d'exercice de la compétence relative à la gestion des eaux pluviales urbaines. En effet, l'article 2 de cette loi introduit pour les communautés d'agglomération une compétence distincte de la compétence assainissement, le Service Public Administratif de Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (SPGEPU). La Communauté d'Agglomération du Grand Dole devant exercer la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines à compter du 1^{er} janvier 2020, il convient de définir le périmètre et les composantes de cette compétence gestion des eaux pluviales urbaines.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de retenir comme périmètre d'exercice de la compétence gestion des eaux pluviales urbaines les zones urbanisées et à urbaniser définies dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;
- de valider le contour de la composante eaux pluviales retenu dans le Charte de Transfert, c'est-à-dire de retenir que le système d'eaux pluviales de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est constitué des réseaux d'eaux pluviales stricts, hors avaloirs et grilles ;
- de prendre acte que le schéma directeur d'assainissement eaux usées et eaux pluviales permettra d'acquérir la connaissance manquante sur les systèmes de gestion des eaux pluviales existants et permettra de définir les éléments constitutifs de la gestion des eaux pluviales urbaines sur chaque commune ;
- de prendre acte de la nécessité de définir en 2020 les modalités de financement de la compétence gestion des eaux pluviales.

M. le Président : Merci de ces précisions. Vous avez compris que dans l'état actuel, cette compétence repasse à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1^{er} janvier prochain, qu'il fallait définir cette compétence. Nous avons choisi de la définir comme étant tout ce qui était en dessous, soit les canalisations, sans mettre les avaloirs et les grilles, ce qui est générateur de budgets différents. Pour l'instant, nous démarrons avec cela. Bien sûr, si les communes qui délibéreront d'ici le 28 janvier prochain désirent reprendre la compétence dans une autre délibération, nous pourrons le faire. Je pense que nous aurions intérêt à être prudents sur cette compétence en disant : « *nous laissons passer quelques mois, nous retravaillons dessus avec les services pour définir cette compétence* ». Nous devons voir au coup par coup tout ce qui pourra se faire.

Je vous rappelle que la loi telle qu'elle sera votée demain vous permettra de choisir un peu entre l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales. C'est donc à la carte. En tout cas, il nous paraît important de définir ce que nous avons fait. C'est la reprise de la Charte. Cela me paraît important que nous puissions voter là-dessus, sachant que cela se développera dans le courant de l'année 2020. Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. KAYI : Merci, Monsieur le Président. Je vais parler d'une autre façon de l'eau pluviale. Je connais l'eau pluviale dans certains pays, plutôt en Allemagne. Elle est récupérée, elle est filtrée surtout pour les écoles, car dans les écoles, on consomme beaucoup d'eau. Elle est récupérée à la fois par les toitures, les chéneaux et dans les cours. Elle est filtrée et utilisée dans les sanitaires. Nous pouvons faire aussi cela dans les stades, en la réutilisant pour les douches. Nous pouvons même le faire dans les bâtiments publics. C'est pour cela que l'eau est très chère. Nous ne pouvons pas gaspiller l'eau pluviale. Merci.

M. le Président : Ce que tu dis est pertinent. C'est sûr qu'avec toute la philosophie que nous avons développée sur l'importance de l'eau et surtout demain, il faut absolument travailler le sujet. Ici, nous ne sommes pas exactement dans cette problématique, mais nous sommes plus sur un problème général des eaux pluviales, c'est-à-dire comment les traiter administrativement. Toutefois, cela n'empêche pas les efforts que nous devons faire sur ces problèmes de récupération d'eau. C'est tout à fait pertinent. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote cette délibération telle qu'elle vient de vous être présentée par Gérard. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je compte trois abstentions. Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents ou représentés (moins 3 abstentions), approuve cette notice.

NOTICE N° 51 : CONVENTIONS DE FACTURATION DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT

M. FERNOUX-COUTENET : En matière d'assainissement, sur certaines communes non couvertes par un contrat de délégation de service public ou de prestations de service par une entreprise privée, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ne dispose pas des ressources matérielles et humaines suffisantes, notamment en ce qui concerne les services aux usagers (gestion clientèle, facturation). Aussi, en ce qui concerne les redevances d'assainissement collectif, il convient d'établir des conventions de facturation entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les exploitants qui facturent déjà l'eau potable et ont ainsi les logiciels adéquats et un accès plus aisé aux listes d'usagers concernés. Ces conventions préciseront les conditions techniques et

financières dans lesquelles les exploitants du service eau potable assureront les prestations de facturation et de recouvrement des redevances d'assainissement collectif.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir de facturation de la redevance d'assainissement collectif avec les exploitants du service eau potable concernés.

M. le Président : Là encore, ce sont des conventions. Nous ne savons pas encore comment cela se déclinera, mais en tout cas, il vaut mieux les avoir à disposition pour avancer normalement autant que de besoin. Y a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 52 : CREATION D'UNE REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

M. FERNOUX-COUTENET : Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement des communes aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020, il convient aujourd'hui de créer une régie pour l'exploitation du service public d'assainissement.

Il vous est proposé :

- o d'approuver la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public d'assainissement ;
- o de fixer la date de mise en activité de la régie au 1^{er} janvier 2020, pour une durée indéterminée ;
- o d'adopter les statuts de cette régie figurant en annexe de la présente délibération ;
- o d'adopter le principe énoncé ci-dessus concernant la dotation initiale ;
- o d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en activité de la régie.

M. le Président : Merci. Là aussi, nous risquons d'en avoir besoin, et ce sera très probablement le cas. Si les 47 communes demandaient la délégation de compétence, nous n'aurions plus rien à faire. Néanmoins, comme ce n'est probablement pas ce qu'il va se passer, nous devons mettre en place ces régies, et cela se déclinera tranquillement en début d'année autant que de besoin. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 53 : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES

M. FERNOUX-COUTENET : L'état des lieux réalisé en préalable au transfert des compétences eau potable, assainissement et gestion des eaux pluviales a montré une très grande hétérogénéité des situations en fonction des domaines et des structures actuellement maîtres d'ouvrage et exploitantes. En matière d'eau potable, la gestion apparaît bien structurée sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec une relative bonne connaissance du patrimoine, une gestion plutôt saine et des tarifs relativement proches d'une collectivité à l'autre. Le constat est différent en assainissement et en eaux pluviales. En effet, la compétence assainissement est aujourd'hui très morcelée ; les prix varient de 0,86 euro TTC à 3,27 euros TTC du mètre cube. Le niveau de connaissance et de service est très hétérogène d'une collectivité à l'autre. Au niveau des eaux pluviales, le niveau de connaissance est très faible et ne permet pas de définir de façon satisfaisante le périmètre de compétences futur ni d'évaluer les charges à transférer.

Le schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales constitue à la fois un outil d'aide à la décision pour les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, mais aussi un outil de planification par une quantification et une hiérarchisation claire des programmes d'actions et d'investissements à réaliser. Ce genre d'études peut bénéficier d'un financement de la part de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée Corse (à hauteur de 50 %).

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de valider le principe de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement et d'eaux pluviales et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents relatifs à la demande de financement.

M. le Président : Merci. Vous avez compris que quoi qu'il en soit, nous avancerons sur ce schéma directeur, parce qu'il est impératif sur notre territoire que nous ayons une vision d'ensemble, et nous aurons l'occasion d'y revenir. Il s'agit ici simplement de demander le financement dans la mesure où nous allons démarrer ce schéma. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

NOTICE N° 54 : TARIFS ASSAINISSEMENT APPLICABLES A PARTIR DU 1ER JANVIER 2020

M. FERNOUX-COUTENET : Suite au transfert des compétences assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} janvier 2020 et afin de permettre la bonne continuité du service et la facturation aux usagers dès cette date, il convient que le Conseil Communautaire vote les tarifs applicables en assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020, aussi bien pour les redevances d'assainissement collectif que pour les montants de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC).

Il vous est proposé :

- d'adopter les tarifs de redevance d'assainissement collectif applicables au 1^{er} janvier 2020 (part fixe et part variable) inscrits dans le tableau ci-annexé ;
- de maintenir l'application des délibérations des autorités organisatrices relatives à la participation financière à l'assainissement collectif ;
- de valider le principe de conduire une réflexion en 2020 sur la participation financière à l'assainissement collectif afin d'harmoniser les conditions techniques et financières sur les communes du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Vous avez en annexe les redevances d'assainissement.

M. le Président : Là encore, nous faisons comme si tout devait démarrer au 1^{er} janvier. L'objectif ici est de laisser les tarifs en l'état. Y a-t-il des interventions sur ces tarifs ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve cette notice.

Nous avons passé la question n° 55 au début de la réunion. Sans forcément délibérer, vous avez bien compris que dans ce que nous avons décidé en termes de principe, il faut absolument que les communes poursuivent la gestion telle qu'elle est aujourd'hui jusqu'au 28 janvier prochain. Nous n'avons pas le choix. S'agissant des modalités de refacturation, nous arrangerons les choses *a posteriori*. En tout cas, nous devons avoir une continuité totale jusqu'au 28 janvier 2020, date à laquelle nous aurons notre délibération et nous aurons fait le point, que les 47 communes aient délibéré ou non. Si elles ne délibèrent pas, cela signifie que nous prenons la compétence. Si elles délibèrent, nous examinerons au cas par cas si cela pose problème ou non. L'objectif n'est pas de vous embêter. Si vous souhaitez absolument garder la compétence, nous ferons en sorte que vous puissiez la garder. Au 1^{er} janvier, nous ne transférons pas le personnel ni les contrats, sauf s'il y a des cas particuliers. Je pense qu'il sera plus simple de les voir au cas par cas. Je ne vais pas prolonger le débat, nous n'avons pas tous les éléments.

Je voudrais vous remercier de votre attention. Y a-t-il d'autres questions dans la salle ? S'il n'y en a pas, je clos cette séance en vous remerciant de votre patience et de votre attention.

La séance est levée à 22 heures 55.